

Le 16 décembre 2022

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Demande d'accès du 24 novembre 2022
N/D : 226687DAJ

Maître,

En réponse à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 24 novembre dernier, vous trouverez ci-joint une copie des documents et des communications écrites en possession de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (ci-après la « Commission ») en lien avec l'immeuble situé au 6940, rue Outremont, à Montréal (Québec) H3N 2L4, le tout, depuis la période du 1^{er} janvier 2022.

Toutefois, certaines informations ainsi que certains documents ne peuvent vous être communiqués, car ils contiennent principalement des renseignements personnels à caractère confidentiel, le tout, tel qu'il appert des articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1.

Également, certaines informations ainsi que certains documents ne peuvent vous être communiqués puisqu'il s'agit de renseignements obtenus au cours d'une enquête, tel que prévu à l'article 160, al. 2 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, RLRQ, c. S-2.1 (ci-après « LSST »). Au surplus et conformément à l'article 174 LSST, la Commission doit assurer la confidentialité des renseignements et informations qu'elle obtient.

Nous devons vous informer que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Nous joignons une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer, Maître, nos salutations distinguées.

La substitut de la responsable de l'accès aux documents et
de la protection des renseignements personnels,

Sandrine MacFarlane-Drouin

Sandrine MacFarlane-Drouin, Avocate
Sandrine.Macfarlane-Drouin@cnesst.gouv.qc.ca
Tél. : 418 266-4900, [REDACTED]
Télec. : 418 528-7245

SMD/jr

P. j.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Commission d'accès à l'information
Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télec : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Commission d'accès à l'information
Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4

Tél : (514) 873-4196
Télec : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

L.R.Q., chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE III PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

SECTION I CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

L.R.Q., chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE III PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

SECTION I CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

L.R.Q., chapitre S-2.1

LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

CHAPITRE IX

LA COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

SECTION I **CONSTITUTION**

160. Pour l'exercice de ses pouvoirs, la Commission ou une personne qu'elle désigne peut enquêter sur toute matière de sa compétence. La Commission ou la personne désignée est investie des pouvoirs et de l'immunité des commissaires nommés en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête (chapitre C-37), sauf de celui d'imposer l'emprisonnement.

La personne désignée pour faire enquête ne peut divulguer les renseignements obtenus au cours de cette enquête, sauf dans l'exécution de ses fonctions ou avec l'autorisation de la Commission ou d'un tribunal ou encore sur l'ordre d'un coroner dans l'exercice de ses fonctions.

1979, c. 63, a. 160; 1983, c. 41, a. 205.

L.R.Q., chapitre S-2.1

LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

CHAPITRE IX

LA COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

SECTION II

LES FONCTIONS DE LA COMMISSION

174. La Commission assure le caractère confidentiel des renseignements et informations qu'elle obtient; seules des analyses dépersonnalisées peuvent être divulguées.

Malgré le premier alinéa, la Commission peut communiquer à la Régie du bâtiment du Québec tout renseignement nécessaire à l'application de la Loi sur le bâtiment (chapitre B-1.1). De même, elle peut communiquer à la Commission de la construction du Québec tout renseignement nécessaire à l'application de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction (chapitre R-20). Elle peut également communiquer au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale tout renseignement relatif à une indemnité ou à un paiement d'assistance médicale qu'elle verse ou qu'elle est susceptible de verser à une personne et qui est nécessaire à l'application de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (chapitre A-13.1.1).



SYSTÈME PRÉVENTION - INSPECTION

DEMANDE EXTERNE

Numéro de la demande : DEM251690
Nom de lieu de travail : Mtl H3N - 6940 avenue d'Outremont, Montréal

Identification

Date de réception : 2022-07-25 Type de demande : Plainte
Heure de réception : 15:21 Associée au dossier d'intervention : DPI4353208
Mode de transmission : Téléphone
Reçu par : Pierre Brunet
Localisation du lieu de travail :
6940 avenue d'Outremont - H3N

Requérant

Nom du requérant : Confidentiel
Type : {Autre}
Adresse :
Téléphone : Poste : Fax :
Courriel :
Version :

se plaint de travaux de rénovation non sécuritaires: démolition avec machines électriques qui cassent du béton, opérateur sans casque ni lunettes, des morceaux tombent vers le bas alors qu'il n'y a pas de périmètre de sécurité, fils électriques qui pendent partout. L'immeuble est toujours habité.
Propriétaire 9425-1964 Québec Inc (corrigé suite à une recherche au rôle foncier)
Secteur orphelin, remis Idir

Plainte

Nombre de travailleurs visés : 0
Date antérieure de communication :

Client

Nom du client : 9465-8069 Québec inc.
Numéro de client :
Secteur d'activité économique principal :
Bâtiments et travaux publics

Lieu de travail

Numéro de lieu de travail : CHA549383
Type de lieu : Chantier
Secteur d'activité économique :
Adresse ou localisation : 6940, avenue d'Outremont
Montréal (Québec) H3N 2L4



SYSTÈME PRÉVENTION - INSPECTION DEMANDE EXTERNE

Numéro de la demande : DEM251690

Nom de lieu de travail : Mtl H3N - 6940 avenue d'Outremont, Montréal

Représentant

Nom du représentant du travailleur :

Nom du supérieur immédiat ou représentant de l'employeur :

Employeur du travailleur si différent de l'employeur responsable du lieu :

Ne sait pas si le représentant des travailleurs a été informé

Ne sait pas si l'employeur a été informé

Ne sait pas si le comité de santé et sécurité a été informé

Acheminée à

Direction régionale : Île-de-Montréal

DSS :

Références :

Note - indexation : Amiante

Suivi administratif

Note(s) explicative(s) pour le soutien administratif :

Secteur orphelin, remis Idir (Marc D)

Décision d'intervention

Date : 2022-07-27 État : Avec intervention

Décidé par : Andréanne Chiasson

Confiée à :

Justification de non-intervention :

Date : 2022-07-25 État : Sans décision

Décidé par :

Confiée à :

Justification de non-intervention :



SYSTÈME PRÉVENTION - INSPECTION DEMANDE EXTERNE

Numéro de la demande : DEM253578
Nom de lieu de travail : Mtl H3N - 6940 d'Outremont

Identification

Date de réception : 2022-11-04 Type de demande : Plainte
Heure de réception : 09:05 Associée au dossier d'intervention : Non associé
Mode de transmission : Téléphone
Reçu par : Pierre Brunet
Localisation du lieu de travail :
6940 D'Outremont

Requérant

Nom du requérant : Confidentiel
Type : {Autre}
Adresse :
Téléphone : Poste : Fax :
Courriel :
Version :
[redacted] veut avoir des renseignements sur l'arrêt de travaux [redacted] immeuble [redacted] veut savoir si les tests d'air ont été effectués

Plainte

Nombre de travailleurs visés : 0
Date antérieure de communication :

Client

Nom du client : 9465-8069 Québec inc.
Numéro de client : [redacted]
Secteur d'activité économique principal :
Bâtiments et travaux publics

Lieu de travail

Numéro de lieu de travail : CHA549926
Type de lieu : Chantier
Secteur d'activité économique :
Adresse ou localisation : 6940, avenue d'Outremont
Montréal (Québec) H3N 2L4



SYSTÈME PRÉVENTION - INSPECTION DEMANDE EXTERNE

Numéro de la demande : DEM253578
Nom de lieu de travail : Mtl H3N - 6940 d'Outremont

Représentant

Nom du représentant du travailleur :

Nom du supérieur immédiat ou représentant de l'employeur :

Employeur du travailleur si différent de l'employeur responsable du lieu :

Ne sait pas si le représentant des travailleurs a été informé

Ne sait pas si l'employeur a été informé

Ne sait pas si le comité de santé et sécurité a été informé

Acheminée à

Direction régionale : Île-de-Montréal
DSS : Andréanne Chiasson
Références :
Note - indexation : Amiante

Suivi administratif

Note(s) explicative(s) pour le soutien administratif :
6940 D'Outremont remise à l'Idir ???

Décision d'intervention

Date : 2022-11-04 État : Sans décision

Décidé par :

Confiée à :

Justification de non-intervention :



SYSTÈME PRÉVENTION - INSPECTION DEMANDE EXTERNE

Numéro de la demande : DEM253588
Nom de lieu de travail : Mtl H3N - 6940 d'Outremont

Identification

Date de réception : 2022-11-04 Type de demande : Plainte
Heure de réception : 10:15 Associée au dossier d'intervention : DPI4353208
Mode de transmission : Téléphone
Reçu par : Céline Vézina
Localisation du lieu de travail :

Requérant

Nom du requérant :
Type : {Autre}
Adresse :
Téléphone : Poste : Fax :
Courriel :
Version :
 mentionne que des travaux d'enlèvement d'amiante sont en cours sans respect des procédures. Les travailleurs seraient non déclarés et débutent vers 19h00. Le plaignant mentionne que les rebuts sont mis dans un pick-up avec remorque.

Plainte

Nombre de travailleurs visés : 0
Date antérieure de communication : 25 juillet

Client

Nom du client : 9465-8069 Québec inc.
Numéro de client :
Secteur d'activité économique principal :
Bâtiments et travaux publics

Lieu de travail

Numéro de lieu de travail : CHA549926
Type de lieu : Chantier
Secteur d'activité économique :

Adresse ou localisation : 6940, avenue d'Outremont
Montréal (Québec) H3N 2L4



SYSTÈME PRÉVENTION - INSPECTION DEMANDE EXTERNE

Numéro de la demande : DEM253588
Nom de lieu de travail : Mtl H3N - 6940 d'Outremont

Représentant

Nom du représentant du travailleur :

Nom du supérieur immédiat ou représentant de l'employeur :

Employeur du travailleur si différent de l'employeur responsable du lieu :

Ne sait pas si le représentant des travailleurs a été informé

Ne sait pas si l'employeur a été informé

Ne sait pas si le comité de santé et sécurité a été informé

Acheminée à

Direction régionale : Île-de-Montréal

DSS :

Références :

Note - indexation :

Suivi administratif

Commentaires à la réception de la demande :

J'ai parlé avec Idir Boubchir, inspecteur au dossier, de la plainte.

Décision d'intervention

Date : 2022-11-04 État : Avec intervention

Décidé par : Andréanne Chiasson

Confiée à :

Justification de non-intervention :

Date : 2022-11-04 État : Sans décision

Décidé par :

Confiée à :

Justification de non-intervention :

RAPPORT D'INTERVENTION SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Date et heure du début de l'intervention	Dossiers d'intervention	Date du rapport	Numéro du rapport
26 juillet 2022 à 10:30	DPI4353208	31 août 2022	RAP1396933

Destinataire	Lieu de travail
Numéro d'employeur : [REDACTED] 9355-1299 Québec inc. 355, rue Roy Est, bureau 1 Montréal (Québec) H2W 1N1 Représentant de l'employeur	Numéro : CHA549823 Mtl H3N - 6940, avenue Outremont 6940, avenue d'Outremont Montréal (Québec) H3N 2L4

Inspecteurs	Numéro
Rédigé par : Idir Boubchir	87596

Observations

Objet de l'intervention

Intervention ayant pour but de vérifier la mise en application de la Loi sur la santé et la sécurité du travail et des règlements sur un chantier de construction.

Personnes rencontrées

M. A [REDACTED], Travailleur (dit ne pas savoir qui est son employeur).

M. Khalil Sawan, Inspecteur du cadre bâti, Ville de Montréal.

Un agent de prévention incendie de la ville de Montréal

[REDACTED] travailleurs qui ont fui les lieux sans décliner leur identité.

Personne contactée

M. Jordan Assouline, Secrétaire, 9465-8069 Québec inc.

M. Amyn Diamond Murji, Président, 9465-8069 Québec inc.

M. Francis Carmont, Président, 9355-1299 Québec inc. (Construction Eker).

Une personne qui s'estime lésée par un ordre ou une décision d'un inspecteur peut présenter une demande de révision dans un délai de 10 jours. Un formulaire Demande de révision est disponible au cnesst.gouv.qc.ca/sst. Il est à noter que même si une telle demande est soumise, l'ordre ou la décision prend effet immédiatement (LSST, art.191).

**RAPPORT
D'INTERVENTION**

Dossiers d'intervention	Date du rapport	Numéro du rapport
DPI4353208	31 août 2022	RAP1396933

Présentation du lieu de travail

Il s'agit de la rénovation d'un bâtiment résidentiel locatif de 3 étages et de 15 logements. Au moment de la visite, des travaux de dégarnissage et de démolition de cloisons sont en cours. Il y a ■ travailleurs sur le chantier. ■ d'entre eux prennent la fuite à mon arrivée sur les lieux. Aucun entrepreneur n'est présent sur place.

Déroulement de l'intervention

Le 26 juillet 2022, je me présente sur le chantier où je constate que des travaux de dégarnissage sont en cours. Aucun entrepreneur ne se trouve sur place et ■ travailleurs présents prennent la fuite. Le ■ A ■ travailleur ne collabore pas et m'explique qu'il ignore qui est son employeur.

Je tente à plusieurs reprises, mais sans succès, d'entrer en contact avec M. Francis Carmont., afin de déterminer qui est le maître d'œuvre sur le chantier.

Je constate un manque de collaboration manifeste de sa part et de la part du ■ B ■

Maîtrise d'œuvre

Le 28 juillet 2022, M. Jordan Assouline, Secrétaire, 9465-8069 Québec inc., me déclare que le contrat de gestion et de coordination de l'ensemble des travaux de rénovation des appartements de l'immeuble 6940 avenue d'Outremont est octroyé à l'entreprise 9355-1299 Québec inc. (Construction Eker).

Le 28 juillet 2002, M. Francis Carmont, Président, 9355-1299 Québec inc. (Construction Eker), me laisse un message vocal sur mon répondeur.

Depuis le 28 juillet 2022, plusieurs messages vocaux sont laissés sur le répondeur de M. Francis Carmont (le 28 juillet, 29 juillet, 1 août), l'invitant à me rappeler afin de valider avec lui la maîtrise d'œuvre du chantier 6940 avenue d'Outremont. M. Carmont ne retourne pas mes appels.

Depuis le 29 juillet 2022, je discute à plusieurs reprises au téléphone avec M. Jordane Assouline, Secrétaire, 9465-8069 Québec inc. (29 juillet, 1^{er}, 5 et 15 août 2022), et l'informe que M. Francis Carmont, ne retourne pas mes appels et j'invite M. Assouline à demander à M. Francis Carmont de répondre à mes appels afin de valider avec lui quelques questions en lien avec la maîtrise d'œuvre du chantier. M. Assouline me déclare qu'il a, pourtant, bien transmis l'information à M. Carmont pour qu'il me rappelle.

Le 08 août 2022, j'envoie une lettre enregistrée à M. Francis Carmont l'invitant à communiquer

Une personne qui s'estime lésée par un ordre ou une décision d'un inspecteur peut présenter une demande de révision dans un délai de 10 jours. Un formulaire *Demande de révision* est disponible au cnesst.gouv.qc.ca/sst. Il est à noter que même si une telle demande est soumise, l'ordre ou la décision prend effet immédiatement (LSST, art.191).

**RAPPORT
D'INTERVENTION**

Dossiers d'intervention	Date du rapport	Numéro du rapport
DPI4353208	31 août 2022	RAP1396933

avec moi dans les plus brefs délais afin de répondre à quelques questions concernant la maîtrise d'œuvre sur le chantier du 6940 avenue d'Outremont. En date du 15 août 2022, la lettre n'est toujours pas récupérée au bureau de Poste Canada.

Le 12 août 2022, j'envoie un courriel à M. Jordan Assouline dans lequel je l'informe que je n'ai toujours pas eu de retour d'appel de la part de M. Francis Carmont. Je demande alors à M. Assouline de me confirmer la nature et la portée du contrat octroyé à la compagnie 9355-1299 Québec inc. (Consruction Eker) afin déterminer qui est le maître d'œuvre sur le chantier. M. Assouline, s'engage à répondre par écrit aux questions contenues dans ledit courriel mais ne l'a pas fait à date.

Le 22 août 2002, J'appelle Francis Carmont, Président de 9355-1299 Québec inc. (Consruction Eker), et je réussis enfin à lui parler. M. Francis Carmont, me déclare que 9355-1299 Québec inc. (Consruction Eker), est responsable de la gestion et de la coordination de l'ensemble des travaux réalisés en lien avec la finalité de l'œuvre mentionnée plus haut. M. Carmont me déclare également, que 9355-1299 Québec inc. (Consruction Eker), octroie tous les contrats des travaux aux employeurs sous-traitants.

Compte tenu de ces informations, je déclare l'entreprise 9355-1299 Québec inc. (Consruction Eker), maître d'œuvre du chantier de construction et j'en informe M. Francis Carmont.

En vertu des articles 195 et 196 de la Loi sur la santé et sécurité du travail (LSST) le maître d'œuvre doit respecter au même titre que l'employeur les obligations imposées à l'employeur par la loi LSST et les règlements applicables, notamment prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et la sécurité et l'intégrité physique du travailleur de la construction.

Description des observations et informations recueillies

À mon arrivée au chantier le 26 juillet 2022, je me rends au 3^e étage où je constate que les travailleurs sont en train de dégarnir les cloisons des appartements. Les travailleurs ne portent aucun équipement de protection individuel (pas de chaussures de protection, pas de casque ni d'équipements de protection respiratoire). Les travaux de dégarnissage génèrent beaucoup de poussière sans aucun moyen de contrôle de poussière à la source.

Au même étage, je constate que les cloisons des appartements et des salles de bain sont entièrement dégarnies. Les cloisons sont composées de plâtre sec et friable avec une sous-couche de crépi cimentaire par endroits.

Je remarque la présence de rebuts composés de plâtre, de bois et de crépi cimentaire avec beaucoup de poussière sur le plancher.

J'ordonne aux travailleurs de cesser leur travail et leur demande s'il y a un contremaître ou

Une personne qui s'estime lésée par un ordre ou une décision d'un inspecteur peut présenter une demande de révision dans un délai de 10 jours. Un formulaire *Demande de révision* est disponible au cnesst.gouv.qc.ca/sst. Il est à noter que même si une telle demande est soumise, l'ordre ou la décision prend effet immédiatement (LSST, art.191).

**RAPPORT
D'INTERVENTION**

Dossiers d'intervention	Date du rapport	Numéro du rapport
DPI4353208	31 août 2022	RAP1396933

représentant de leur employeur sur place. Les travailleurs me disent qu'ils ne sont pas au courant qui est leur employeur et n'ont pas de nom de personne à contacter à me donner.

Au même étage, je remarque un travailleur en train d'arracher une baignoire en bordure du vide d'une hauteur de plus de 3 mètres (L'ouverture d'environ 1.5m x 15m, sert au passage de la tuyauterie de la plomberie et va du troisième étage jusqu'au demi-sous-sol). Il n'y a pas de garde-corps d'installé sur le pourtour de l'ouverture et le travailleur ne porte pas d'harnais de sécurité. Je demande au travailleur d'arrêter son travail et lui demande de s'éloigner de l'ouverture. Le travailleur s'identifie comme étant M. A pendant que les autres travailleurs prennent la fuite. M. A me dit qu'il ignore le nom ou les coordonnées de son employeur et m'explique qu'il ne sait pas si une caractérisation des matériaux a été faite avant le début des travaux afin d'en connaître la composition.

Je constate également, une ouverture carrée d'environ 50cm x50cm dans le plancher près de la salle de bain. L'ouverture n'est pas recouverte et il n'y a pas de garde-corps sur son pourtour.

Je continue ma visite de tous les étages du bâtiment, et je constate la même situation au 2^e étage, au rez-de-chaussée ainsi qu'au demi-sous-sol : Mis à part quelques appartements, les cloisons sont entièrement dégarnies et elles sont composées de plâtre sec et friable avec une sous-couche de crépi cimentaire par endroits. Je constate la présence de rebuts composés de plâtre, de bois et de crépi cimentaire avec beaucoup de poussière sur les planchers et des escaliers du bâtiment.

À différents étages, je constate que du filage électrique sous tension résultant du dégarnissage des murs jonche le plancher notamment près des salles de bain.

À l'arrière du bâtiment, je constate qu'un conteneur y est installé, les rebuts et débris de dégarnissage y sont entreposés à l'air libre sans qu'ils ne soient placés dans des contenants étanches.

Un rapport de caractérisation doit être produit avant le début de tous travaux de rénovation dans un endroit contenant des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.

Compte tenu de ces informations, j'ordonne un arrêt des travaux et l'évacuation du chantier et j'en informe M. A et M. Khalil Sawan. Voir la section «décisions» du présent rapport d'intervention.

Conclusion

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST), article 186, j'ordonne l'arrêt des travaux de construction sur le chantier situé au 6940 avenue d'Outremont, H3N 2L4, Montréal. Les motifs de l'arrêt sont inscrits dans la section « décisions » du présent rapport d'intervention.

Une personne qui s'estime lésée par un ordre ou une décision d'un inspecteur peut présenter une demande de révision dans un délai de 10 jours. Un formulaire *Demande de révision* est disponible au cnesst.gouv.qc.ca/sst. Il est à noter que même si une telle demande est soumise, l'ordre ou la décision prend effet immédiatement (LSST, art.191).

RAPPORT D'INTERVENTION

Dossiers d'intervention	Date du rapport	Numéro du rapport
DPI4353208	31 août 2022	RAP1396933

Je demeure disponible pour un complément d'information.

Idir BOUBCHIR, Inspecteur

Téléphone : (514) 906-3514 - Télécopieur : (514) 905-3999

idir.boubchir@cnesst.gouv.qc.ca

Dossiers d'intervention	Date du rapport	Numéro du rapport
DPI4353208	31 août 2022	RAP1396933

DÉCISIONS

Employeur visé	Numéro
9355-1299 Québec inc.	

DÉCISION

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST), article 186, j'ordonne l'arrêt des travaux de construction sur le chantier situé au 6940 avenue d'Outremont, H3N 2L4, Montréal., pour les motifs suivants :

MOTIFS

Je juge qu'il y a un danger pour la santé, des travailleurs du chantier pour les raisons suivantes :

- ❑ Il y a présence de matériaux friables (plâtre, débris de plâtre, crépi cimentaire) à tous les étages du bâtiment.
- ❑ Les matériaux constatés en état friables sont des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante (MSCA).
- ❑ Aucun échantillonnage ou autre mesure de dépistage n'a été fait sur les lieux de travail par l'employeur pour certifier l'absence d'amiante dans les matériaux manipulés par les travailleurs.
- ❑ Les travailleurs présents sur les lieux de travail ne portent aucun survêtement ou aucune protection respiratoire. Aucune zone de décontamination n'est installée sur le site. Aucune ventilation/filtration de l'air respirable n'est en place sur le chantier de construction.
- ❑ Le lieu de travail est recouvert de débris et de poussières provenant des MSCA friables observés.
- ❑ Des activités de démolition et de dégarnissage sont en cours lors de l'intervention.
- ❑ Il n'y a aucun contrôle à la source de l'émission des poussières de démolition/dégarnissage sur les lieux de travail.
- ❑ Les débris de dégarnissage sont entreposés dans un conteneur à l'extérieur du bâtiment sans qu'ils ne soient placés dans des contenants étanches.
- ❑ L'amiante est un cancérigène prouvé chez l'humain qui peut mener à des lésions professionnelles : des maladies graves comme l'amiantose ou le cancer du poumon.
- ❑ De plus, un travailleur effectue des travaux en hauteur s'exposant à une chute de plus de 3 mètres; il n'y a aucun moyen ou équipement de protection collectif, tel un garde-corps, pour prévenir la chute du travailleur et le travailleur ne porte pas un harnais de sécurité relié à un système d'ancrage par une liaison antichute;

Une personne qui s'estime lésée par un ordre ou une décision d'un inspecteur peut présenter une demande de révision dans un délai de 10 jours. Un formulaire *Demande de révision* est disponible au cnesst.gouv.qc.ca/sst. Il est à noter que même si une telle demande est soumise, l'ordre ou la décision prend effet immédiatement (LSST, art.191).

Toute situation faisant l'objet d'une décision rendue par un inspecteur sera soumise au poursuivant.

DÉCISIONS

Dossiers d'intervention	Date du rapport	Numéro du rapport
DPI4353208	31 août 2022	RAP1396933

Cette situation est contraire, respectivement, aux règles suivantes:

- Section 3.23 du *Code de sécurité pour les travaux de construction (CSTC)*. En fonction des facteurs en présence, cette situation mène à une éventualité d'inhalation de fibres d'amiante, ce qui peut causer des lésions graves ou mortelles à un travailleur.
- Section 2.9.1 du *Code de sécurité pour les travaux de construction (CSTC)*. En présence des facteurs en présence, cette situation mène à un risque de chute de plus de 3m de hauteur, ce qui peut entraîner des blessures graves, voire causer la mort.

MESURES À PRENDRE POUR ÉLIMINER LE DANGER

Afin d'éliminer le danger d'inhaler des fibres d'amiante identifiées, l'employeur doit :

- Effectuer un échantillonnage des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante (art. 3.23.3 du CSTC) afin de vérifier s'il y a présence d'amiante dans ces matériaux ainsi que le type d'amiante le cas échéant;
- Transmettre à la CNESST les résultats de cette analyse ainsi que les méthodes et procédés à mettre en place pour effectuer les travaux de désamiantage conformément aux règles prévues à la sous-section 3.23 du CSTC si de l'amiante est détectée sur le chantier.

Afin d'éliminer le danger de chute, l'employeur doit :

- Appliquer une des mesures prévues à la section 2.9 « Protection contre les chutes du CSTC ». Parmi ces mesures, un autre moyen qui assure une sécurité équivalente au travailleur peut être utilisé.

CONDITION DE REPRISE DES TRAVAUX

Une personne qui s'estime lésée par un ordre ou une décision d'un inspecteur peut présenter une demande de révision dans un délai de 10 jours. Un formulaire *Demande de révision* est disponible au cnesst.gouv.qc.ca/sst. Il est à noter que même si une telle demande est soumise, l'ordre ou la décision prend effet immédiatement (LSST, art.191).

Toute situation faisant l'objet d'une décision rendue par un inspecteur sera soumise au poursuivant.

Dossiers d'intervention	Date du rapport	Numéro du rapport
DPI4353208	31 août 2022	RAP1396933

DÉCISIONS

La reprise des travaux ne peut se faire avant qu'un inspecteur de la CNESST ne l'ait autorisée en vertu de l'article 189 de la LSST. Les articles 187 et 188 de la LSST s'appliquent à une ordonnance rendue sous l'article 186 de la LSST.

Cette décision a été rendue le 26 juillet 2022, à 11h15, en présence des personnes suivantes :

M. A (dit qu'il ignore le nom de son employeur).

M. Khalil Sawan, Inspecteur du cadre bâti, Ville de Montréal.

ANNEXE

Distribution des copies

En vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, des copies du présent rapport seront distribuées aux personnes et organismes suivants (selon l'article 183) :

- représentant à la prévention
- employeur
- maître d'œuvre
- association accréditée
- comité de chantier
- comité de santé et de sécurité
- directeur de la santé

LSST, art. 183

L'inspecteur communique le résultat de son enquête ou de son inspection à l'employeur, à l'association accréditée, au comité de chantier, au comité de santé et de sécurité, au représentant à la prévention et au directeur de la santé publique; il leur transmet, le cas échéant, copie de l'avis de correction.

Lorsqu'il n'existe pas de comité, l'employeur doit afficher une copie de l'avis de correction et des décisions dans autant d'endroits visibles et facilement accessibles aux travailleurs qu'il est raisonnablement nécessaire pour assurer leur information.

Liste des lois et règlements mentionnés dans le rapport

CSTC Code de sécurité pour les travaux de construction (R.R.Q., c.S-2.1, r.4)

Pour nous rejoindre

cnesst.gouv.qc.ca/sst

Service de la prévention-inspection
Mtl Construction
Basilaire 1 centre
5, Complexe Desjardins
C. P. 3, succ. Place-Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H1
Télec. : 514 906-3234

Pour plus de renseignements, nous vous invitons à communiquer avec un de nos préposés aux renseignements du Centre de relations clients au numéro 1 844 838-0808

RAPPORT D'INTERVENTION SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Date et heure du début de l'intervention	Dossiers d'intervention	Date du rapport	Numéro du rapport
28 juillet 2022 à 9:30	DPI4353208	6 septembre 2022	RAP1397510

Destinataire	Lieu de travail
Numéro d'employeur : 9465-8069 Québec inc. 5669, avenue Midway Côte Saint-Luc (Québec) H4W 1K7 Représentant de l'employeur Monsieur Jordan Assouline, Secrétaire	Numéro : CHA549926 Mtl H3N - 6940 d'Outremont 6940, avenue d'Outremont Montréal (Québec) H3N 2L4

Autres employeurs visés	Numéro
9355-1299 Québec inc.	

Inspecteurs	Numéro
Rédigé par : Idir Boubchir	87596
Aussi présents : Pedro Barcena	10528

Observations

Objet de l'intervention

Intervention ayant pour but de vérifier le respect de l'arrêt des travaux de construction ordonné le 26 juillet à 11h15 (voir rapport RAP1396933).

Personnes rencontrées

M. A , 9465-8069 Québec inc.

Un travailleur qui a quitté les lieux sans s'identifier.

Personne contactée

M. Francis Carmont, Président, 9355-1299 Québec inc. (Eker Construction).

M. Jordan Assouline, Secrétaire, 9465-8069 Québec inc.

RAPPORT D'INTERVENTION

Dossiers d'intervention	Date du rapport	Numéro du rapport
DPI4353208	6 septembre 2022	RAP1397510

Présentation du lieu de travail

Il s'agit de la rénovation d'un bâtiment résidentiel locatif de 3 étages et de 15 logements. Il n'y a pas de travaux en cours lors la visite. Aucun entrepreneur n'est présent sur place.

Déroulement de l'intervention

En arrivant sur le chantier, j'effectue une visite des lieux et je rencontre une personne qui s'identifie comme étant M. A et je lui explique le but de mon intervention.

Par la suite, je discute au téléphone avec à M. Jordan Assouline, secrétaire, 9465-8069 Québec inc.

Un message vocal est laissé également sur le répondeur électronique de M. Francis Carmont, Président, 9355-1299 Québec inc. (Eker Construction) l'invitant à me rappeler.

Lors de mon intervention, je suis accompagné de M. Pedro Barcena, inspecteur à la Cnesst.

Description des observations et informations recueillies

À mon arrivée au chantier le 28 juillet 2022, je constate qu'il n'y a pas de travaux en cours et il n'y a pas de travailleurs sur le chantier. Je constate également, que des garde-corps sont installés sur les bordures du vide technique jouxtant les salles d'eau, signe que les travaux ont repris depuis l'arrêt des travaux que j'ai ordonné le 26 juillet à 11h15.

Juste avant de quitter le chantier, je remarque l'arrivée de personnes sur les lieux. L'un d'eux hésite avant de s'identifier comme étant M. A pendant que B qui l'accompagne quitte les lieux rapidement sans s'identifier.

J'informe M. A que j'ai ordonné l'arrêt des travaux sur le chantier en date du 26 juillet dernier et la reprise des travaux ne peut se faire avant qu'un inspecteur de la Cnesst ne l'ait autorisée en vertu de l'article 189 de la LSST.

M. A me réfère à M. Aryn Diamond Murji (propriétaire du bâtiment) pour toute question concernant le chantier.

Dans l'après-midi, j'appelle M. Aryn Diamond Murji en présence de mon chef d'équipe Marc Dupont. M Murji déclare qu'il a octroyé le contrat de rénovation du bâtiment à la compagnie 9355-1299 Québec inc. (Eker Construction).

Depuis, plusieurs messages vocaux sont laissés sur le répondeur téléphonique de M. Francis Carmont, l'invitant à communiquer avec moi afin de valider quelques questions concernant la

Une personne qui s'estime lésée par un ordre ou une décision d'un inspecteur peut présenter une demande de révision dans un délai de 10 jours. Un formulaire *Demande de révision* est disponible au cnesst.gouv.qc.ca/sst. Il est à noter que même si une telle demande est soumise, l'ordre ou la décision prend effet immédiatement (LSST, art.191).

RAPPORT D'INTERVENTION

Dossiers d'intervention	Date du rapport	Numéro du rapport
DPI4353208	6 septembre 2022	RAP1397510

maîtrise d'œuvre du chantier.

Conclusion

Le propriétaire de l'immeuble ainsi que A sont informés verbalement de l'arrêt des travaux. Les motifs de l'arrêt sont inscrits dans la section « décisions » du rapport d'intervention RAP1396933.

Je demeure disponible pour un complément d'information.

Idir BOUBCHIR, Inspecteur

Téléphone : (514) 906-3514 - Télécopieur : (514) 905-3999

idir.boubchir@cnesst.gouv.qc.ca

ANNEXE

Distribution des copies

En vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, des copies du présent rapport seront distribuées aux personnes et organismes suivants (selon l'article 183) :

- représentant à la prévention
- employeur
- maître d'œuvre
- association accréditée
- comité de chantier
- comité de santé et de sécurité
- directeur de la santé

LSST, art. 183

L'inspecteur communique le résultat de son enquête ou de son inspection à l'employeur, à l'association accréditée, au comité de chantier, au comité de santé et de sécurité, au représentant à la prévention et au directeur de la santé publique; il leur transmet, le cas échéant, copie de l'avis de correction.

Lorsqu'il n'existe pas de comité, l'employeur doit afficher une copie de l'avis de correction et des décisions dans autant d'endroits visibles et facilement accessibles aux travailleurs qu'il est raisonnablement nécessaire pour assurer leur information.

Pour nous rejoindre

cnesst.gouv.qc.ca/sst

Service de la prévention-inspection

Mtl Construction

Basilaire 1 centre

5, Complexe Desjardins

C. P. 3, succ. Place-Desjardins

Montréal (Québec) H5B 1H1

Télec. : 514 906-3234

Pour plus de renseignements, nous vous invitons à communiquer avec un de nos préposés aux renseignements du Centre de relations clients au numéro 1 844 838-0808

RAPPORT D'INTERVENTION SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Date et heure du début de l'intervention	Dossiers d'intervention	Date du rapport	Numéro du rapport
5 septembre 2022 à 10:00	DPI4353208	6 septembre 2022	RAP1397539

Destinataire	Lieu de travail
Numéro d'employeur : 9465-8069 Québec inc. 5669, avenue Midway Côte Saint-Luc (Québec) H4W 1K7 Représentant de l'employeur Monsieur Jordan Assouline, Secrétaire	Numéro : CHA549926 Mtl H3N - 6940 d'Outremont 6940, avenue d'Outremont Montréal (Québec) H3N 2L4

Autres employeurs visés	Numéro
9355-1299 Québec inc.	

Inspecteurs	Numéro
Rédigé par : Idir Boubchir	87596
Aussi présents : Pedro Barcena	10528

Observations

Objet de l'intervention

Intervention ayant pour but le suivi du dossier de l'arrêt des travaux de construction ordonné le 26 juillet à 11h15 (voir rapport RAP1396933).

Personnes rencontrées

M. Khalil Sawan, Inspecteur du cadre bâti, Ville de Montréal.

Présentation du lieu de travail

Il s'agit de la rénovation d'un bâtiment résidentiel locatif de 3 étages et de 15 logements. Il n'y a pas de travaux en cours lors la visite. Aucun entrepreneur ou travailleur n'est présent sur place.

Déroulement de l'intervention

Une personne qui s'estime lésée par un ordre ou une décision d'un inspecteur peut présenter une demande de révision dans un délai de 10 jours. Un formulaire Demande de révision est disponible au cnesst.gouv.qc.ca/sst. Il est à noter que même si une telle demande est soumise, l'ordre ou la décision prend effet immédiatement (LSST, art.191).

RAPPORT D'INTERVENTION

Dossiers d'intervention	Date du rapport	Numéro du rapport
DPI4353208	6 septembre 2022	RAP1397539

En arrivant sur le chantier, je rencontre M. Sawan qui me demande si les mesures préventives mises en place permettent de sécuriser les personnes qui accèdent au bâtiment.

J'effectue une visite des lieux et à la fin je fais un récapitulatif de la situation auprès de M. Sawan.

Lors de mon intervention, je suis accompagné de M. Pedro Barcena, inspecteur à la Cnesst.

Description des observations et informations recueillies

Je fais une visite des lieux et je constate que des toiles en plastique sont utilisées en guise d'isolation entre les appartements en rénovation et les parties communes du bâtiment (couloirs et escaliers).

Les toiles sont sommairement collées par endroits, avec du ruban adhésif aux cadres des portes d'entrée des appartements dont les murs sont dégarnis. Je constate que cette mesure n'empêche pas la circulation et la diffusion de la poussière d'un bord à l'autre de ces toiles en plastique.

Je constate également que de la poussière demeure encore présente dans les parties communes (couloirs et les escaliers) du bâtiment.

À la fin de la visite, j'informe M. Sawan que les mesures mises en place ne permettent d'éliminer la circulation et la diffusion de la poussière susceptible de contenir de l'amiante des appartements dont les murs sont dégarnis vers les autres parties communes et encore habitées du bâtiment.

Je rappelle qu'à ce moment-là, nous n'avons pas encore reçu le rapport de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante demandé à l'arrêt des travaux (voir rapport RAP1396933).

Conclusion

À la suite de ma visite, j'informe l'inspecteur de la ville que les mesures mises en place ne permettent pas d'éliminer la diffusion de la poussière susceptible de contenir de l'amiante vers les parties communes et encore habitées de l'immeuble.

Je demeure disponible pour un complément d'information.

Idir BOUBCHIR, Inspecteur

Téléphone : (514) 906-3514 - Télécopieur : (514) 905-3999

idir.boubchir@cnesst.gouv.qc.ca

RAPPORT D'INTERVENTION

Dossiers d'intervention	Date du rapport	Numéro du rapport
DPI4353208	6 septembre 2022	RAP1397539

ANNEXE

Distribution des copies

En vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, des copies du présent rapport seront distribuées aux personnes et organismes suivants (selon l'article 183) :

- représentant à la prévention
- employeur
- maître d'œuvre
- association accréditée
- comité de chantier
- comité de santé et de sécurité
- directeur de la santé

LSST, art. 183

L'inspecteur communique le résultat de son enquête ou de son inspection à l'employeur, à l'association accréditée, au comité de chantier, au comité de santé et de sécurité, au représentant à la prévention et au directeur de la santé publique; il leur transmet, le cas échéant, copie de l'avis de correction.

Lorsqu'il n'existe pas de comité, l'employeur doit afficher une copie de l'avis de correction et des décisions dans autant d'endroits visibles et facilement accessibles aux travailleurs qu'il est raisonnablement nécessaire pour assurer leur information.

Pour nous rejoindre

cnesst.gouv.qc.ca/sst

Service de la prévention-inspection

Mtl Construction

Basilaire 1 centre

5, Complexe Desjardins

C. P. 3, succ. Place-Desjardins

Montréal (Québec) H5B 1H1

Télec. : 514 906-3234

Pour plus de renseignements, nous vous invitons à communiquer avec un de nos préposés aux renseignements du Centre de relations clients au numéro 1 844 838-0808

RAPPORT D'INTERVENTION SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Date et heure du début de l'intervention	Dossiers d'intervention	Date du rapport	Numéro du rapport
30 août 2022 à 13:00	DPI4353208	6 septembre 2022	RAP1397549

Destinataire	Lieu de travail
Numéro d'employeur : 9465-8069 Québec inc. 5669, avenue Midway Côte Saint-Luc (Québec) H4W 1K7 Représentant de l'employeur Monsieur Jordan Assouline, Secrétaire	Numéro : CHA549926 Mtl H3N - 6940 d'Outremont 6940, avenue d'Outremont Montréal (Québec) H3N 2L4

Autres employeurs visés	Numéro
9355-1299 Québec inc.	

Inspecteurs	Numéro
Rédigé par : Idir Boubchir	87596
Aussi présents : Pedro Barcena	10528

Observations

Objet de l'intervention

Suivi de l'intervention effectuée le 26 juillet à 11h15, sur le chantier de construction située au 6940 avenue d'Outremont (voir rapport d'intervention #RAP1396933).

Personnes rencontrées

- M. A , Groupe SCP environnement inc.
 M. Jordan Assouline, Secrétaire, 9465-8069 Québec inc.
 M. Aryn Diamond Murji, Président, 9465-8069 Québec inc.
 M. B , 9193-7276 Québec inc. (GBG Démolition)
 M. Gaston Gendron, Président, 9193-7276 Québec inc. (GBG Démolition)

Personnes contactées :

- M. Mathieu Fortier Mercier, Vice-Président, 9193-7276 Québec inc. (GBG Démolition)

Présentation du lieu de travail

Une personne qui s'estime lésée par un ordre ou une décision d'un inspecteur peut présenter une demande de révision dans un délai de 10 jours. Un formulaire Demande de révision est disponible au cnesst.gouv.qc.ca/sst. Il est à noter que même si une telle demande est soumise, l'ordre ou la décision prend effet immédiatement (LSST, art.191).

**RAPPORT
D'INTERVENTION**

Dossiers d'intervention	Date du rapport	Numéro du rapport
DPI4353208	6 septembre 2022	RAP1397549

Il s'agit de la rénovation des appartements d'un bâtiment résidentiel locatif de 3 étages et de 15 logements. Il n'y a pas de travaux en cours lors la visite.

Déroulement de l'intervention

En arrivant sur le chantier, je rencontre M. M. A , M. Jordan Assouline, M. Aryn Diamond Murji, M. B et M. Gaston Gendron et je discute avec eux de la méthode de travail que la compagnie GBG Démolition nous a soumise.

J'effectue une visite des lieux et à la fin je fais un récapitulatif de la situation auprès de A , M. B , M. Gaston Gendron, M. Jordan Assouline, et M. Aryn Murji

Lors de mon intervention, je suis accompagné de M. Pedro Barcena, inspecteur à la Cnesst.

Maîtrise d'œuvre :

Lors de la visite des lieux, je discute avec M. Jordan Assouline (secrétaire de 9465-8069 Québec inc) et M. Aryn Diamond Murji (Président de 9465-8069 Québec inc), qui me confirment que l'entreprise Eker Construction n'est plus maître-d'œuvre du chantier.

M. Jordan Assouline me déclare que l'entreprise 9465-8069 Québec inc., propriétaire du bâtiment, a octroyé les contrats de décontamination du chantier aux entreprises sous-traitantes; Groupe SCP environnement inc. et GBG Démolition. M. Aryn Diamond Murji me confirme ces informations.

M. Jordan Assouline me déclare aussi que l'entreprise 9465-8069 Québec inc., propriétaire du bâtiment, est responsable de l'exécution de l'ensemble des travaux de construction à réaliser en lien avec la finalité de l'œuvre mentionnée plus haut. M. Assouline me déclare également, que 9465-8069 Québec inc., propriétaire du bâtiment, a l'entière responsabilité sur la coordination des travaux sur le chantier et que cette compagnie octroie tous les contrats de travaux aux employeurs sous-traitants. M. Aryn Diamond Murji me confirme ces informations.

Compte tenu de ces informations, je déclare l'entreprise 9465-8069 Québec inc. nouveau maître d'œuvre du chantier de construction et j'en informe M. Jordan Assouline et M. Aryn Diamond Murji.

Description des observations et informations recueillies

Le 17 août 2022, je reçois un courriel de la part de M. C (SCP Environnement) dans lequel est inclus un rapport de caractérisation des matériaux du bâtiment visé par un arrêt des travaux. Le rapport de caractérisation comprend 34 échantillons pris au sous-sol et aux trois étages constituant les lieux de travail. Le rapport indique que les matériaux ciblés sont les panneaux de gypse, les crépis cimentaires, le plâtre décoratif et les tuiles de vinyle. L'ensemble des échantillons prélevés ont été analysés par le laboratoire (Axxonlab inc.).

**RAPPORT
D'INTERVENTION**

Dossiers d'intervention	Date du rapport	Numéro du rapport
DPI4353208	6 septembre 2022	RAP1397549

Les résultats de caractérisation des matériaux prélevés indiquent que les crépis cimentaires identifiés dans l'ensemble du bâtiment contiennent des fibres d'amiante de type chrysotile en concentration supérieure à 0,1%.

Le rapport conclut que, selon les résultats obtenus, le crépi cimentaire et le plâtre décoratif des murs et plafonds de l'ensemble du bâtiment au 6940 avenue d'Outremont à Montréal contiennent des fibres d'amiante de type chrysotile.

Le 19 août 2022, je discute avec M. A des résultats de la caractérisation des matériaux et lui demande de me soumettre, pour approbation, une méthode de décontamination documentée conforme aux exigences de l'article 3.23.7 du CSTC.

Le 23 août 2022, je reçois un devis pour décontamination pour risque élevé du chantier du 6040 d'Outremont, envoyé par M. A. Après analyse du document, je demande à M. A un complément d'information concernant les éléments suivants :

- Formation et information des travailleurs sur les risques liés à la poussière d'amiante;
- L'emplacement des enceintes de décontaminations des travailleurs;
- L'emplacement des enceintes de décontamination de déchets et équipements;
- L'emplacement de l'entreposage des conteneurs à déchets;
- Le nombre et l'emplacement des manomètres différentiels;
- Le nombre et l'emplacement des unités de ventilation par extraction;
- L'emplacement des murs de palissade;
- Les outils et équipements utilisés pour effectuer les travaux;
- Un plan des installations et de l'aménagement du matériel.

Le 29 août 2022, M. A m'envoie un complément d'information concernant la méthode de travail de décontamination envisagée. Une rencontre sur le chantier est prévue pour le lendemain afin de valider quelques détails concernant l'emplacement des enceintes de décontamination des travailleurs, des déchets et des outils.

Le 30 août 2002, je rencontre sur le chantier M. A, M. Jordan Assouline, M. Amyn Diamond Murji, M. B et M. Gaston Gendron pour valider le plan de l'installation de décontamination. M. B m'explique que : Faute d'espace, le SAS d'entrée avec deux douches et vestiaire seront installés à l'arrière du bâtiment, l'enceinte de décontamination des déchets sera installée près de la sortie du sous-sol, une machine à pression négative par logement sera installée, les travailleurs porteront des masques à respiration assistée et des combinaisons tyvek type 5, les matériaux enlevés seront mis dans des sacs doublés, les portes et fenêtres protégées par des feuilles étanches de polyéthylène, les déchets et matériaux seront installés dans un conteneur à l'extérieur du bâtiment, des tests d'air quotidiens seront effectués que M. A ne transmettra ainsi que deux tests d'air finaux.

On convient que M. B m'envoie un résumé de la nouvelle méthode de décontamination accompagnée d'une preuve de formation pour les travailleurs qui effectuerons

RAPPORT D'INTERVENTION

Dossiers d'intervention	Date du rapport	Numéro du rapport
DPI4353208	6 septembre 2022	RAP1397549

la décontamination afin que je puisse lever l'arrêt des travaux.

Le 06 septembre 2022, je parle au téléphone avec M. Mathieu Fortier Mercier au sujet de la formation des travailleurs qui effectueront la décontamination du chantier. M. Mercier m'explique qu'il est en train de les finaliser et s'engage à compléter l'envoi des documents attestant la formation de ses travailleurs. Au sujet des tests d'ajustement des masques (fit test), M. Mercier me déclare qu'ils seront faits le lendemain et s'engage à m'envoyer les documents requis le même jour.

À la suite des informations fournies, j'autorise la reprise des travaux sur le chantier de construction. Voir la section «décisions» du présent rapport d'intervention

Le 06 septembre 2022, je parle au téléphone à M. Aryn Murji et je lui rappelle que, comme indiqué dans le rapport RAP1396933, des garde-corps doivent être installés aux endroits où des travailleurs s'exposent à une chute de plus de 3 mètres de hauteur. M. Aryn Murji s'engage à ce que des garde-corps y soient installés avant que les travailleurs n'y accèdent.

Conclusion

La reprise des travaux de décontamination du chantier est autorisée. Le danger d'inhalation des poussières volatiles d'amiante est contrôlé. Afin de maintenir ce contrôle, le maître d'œuvre doit veiller à l'application des procédures de contrôle de toute poussière sur le chantier de construction.

Je demeure disponible pour un complément d'information.

Idir BOUBCHIR, Inspecteur

Téléphone : (514) 906-3514 - Télécopieur : (514) 905-3999

idir.boubchir@cnesst.gouv.qc.ca

DÉCISIONS

Dossiers d'intervention	Date du rapport	Numéro du rapport
DPI4353208	6 septembre 2022	RAP1397549

Employeur visé

9355-1299 Québec inc.

Numéro

DÉCISION

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST), article 186, j'autorise la reprise des travaux de décontamination sur le chantier situé au 6940 avenue d'Outremont, Montréal, pour les motifs suivants :

MOTIFS

- Le maître d'œuvre a effectué une caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante dans le bâtiment. Les résultats de cette caractérisation furent transmis à l'inspecteur de la CNESST. Le résultat de l'analyse des échantillons confirme que le crépi cimentaire et le plâtre décoratif des murs et plafonds de l'ensemble du bâtiment sis au 6940 avenue d'Outremont à Montréal contiennent des fibres d'amiante de type chrysotile. Une procédure de travail de nettoyage est élaborée et sera appliquée afin de décontaminer le chantier avant la poursuite des travaux de construction sur le site.
- Le maître d'œuvre s'engage à installer des garde-corps aux endroits où des travailleurs s'exposent à une chute de plus de 3 mètres de hauteur avant que les travailleurs n'accèdent à ces endroits.

Cette décision est rendue le 06 septembre 2022, à 16h15 pour donner suite à la réception d'un rapport de caractérisation des matériaux du bâtiment ainsi que d'une méthode de décontamination appropriée au chantier.

ANNEXE

Distribution des copies

En vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, des copies du présent rapport seront distribuées aux personnes et organismes suivants (selon l'article 183) :

- représentant à la prévention
- employeur
- maître d'œuvre
- association accréditée
- comité de chantier
- comité de santé et de sécurité
- directeur de la santé

LSST, art. 183

L'inspecteur communique le résultat de son enquête ou de son inspection à l'employeur, à l'association accréditée, au comité de chantier, au comité de santé et de sécurité, au représentant à la prévention et au directeur de la santé publique; il leur transmet, le cas échéant, copie de l'avis de correction.

Lorsqu'il n'existe pas de comité, l'employeur doit afficher une copie de l'avis de correction et des décisions dans autant d'endroits visibles et facilement accessibles aux travailleurs qu'il est raisonnablement nécessaire pour assurer leur information.

Liste des lois et règlements mentionnés dans le rapport

CSTC Code de sécurité pour les travaux de construction (R.R.Q., c.S-2.1, r.4)

Pour nous rejoindre

cnesst.gouv.qc.ca/sst

Service de la prévention-inspection
Mtl Construction
Basilaire 1 centre
5, Complexe Desjardins
C. P. 3, succ. Place-Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H1
Télec. : 514 906-3234

Pour plus de renseignements, nous vous invitons à communiquer avec un de nos préposés aux renseignements du Centre de relations clients au numéro 1 844 838-0808

RAPPORT D'INTERVENTION SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Date et heure du début de l'intervention	Dossiers d'intervention	Date du rapport	Numéro du rapport
20 septembre 2022 à 13:45	DPI4353208	26 septembre 2022	RAP1400131

Destinataire	Lieu de travail
Numéro d'employeur : 9465-8069 Québec inc. 5669, avenue Midway Côte Saint-Luc (Québec) H4W 1K7 Représentant de l'employeur Monsieur Jordan Assouline, Secrétaire	Numéro : CHA549926 Mtl H3N - 6940 d'Outremont 6940, avenue d'Outremont Montréal (Québec) H3N 2L4

Inspecteurs	Numéro
Rédigé par : Idir Boubchir	87596
Aussi présents : Pedro Barcena	10528

Observations

Objet de l'intervention

Suivi du rapport #RAP1397549 daté du 06 septembre 2022, concernant l'autorisation de reprise des travaux de décontamination du bâtiment.

Personnes contactées

Mme. A

M. Jordan Assouline, Secrétaire, 9465-8069 Québec inc.

M. Aryn Diamond Murji, Président, 9465-8069 Québec inc.

M. B, Groupe SCP environnement inc.

Présentation du lieu de travail

Il s'agit de la rénovation des appartements d'un bâtiment résidentiel locatif de 3 étages et de 15 logements.

Lors de l'intervention, il n'y a pas de travaux en cours, il n'y a pas de travailleurs ou d'employeur sur les lieux

Une personne qui s'estime lésée par un ordre ou une décision d'un inspecteur peut présenter une demande de révision dans un délai de 10 jours. Un formulaire Demande de révision est disponible au cnesst.gouv.qc.ca/sst. Il est à noter que même si une telle demande est soumise, l'ordre ou la décision prend effet immédiatement (LSST, art.191).

RAPPORT D'INTERVENTION

Dossiers d'intervention	Date du rapport	Numéro du rapport
DPI4353208	26 septembre 2022	RAP1400131

Déroulement de l'intervention

En arrivant sur le chantier, je constate que les portes d'accès à l'avant et à l'arrière du bâtiment sont fermées et cadénassées. Je fais un tour extérieur du bâtiment avant de quitter les lieux.

Lors de l'intervention, je suis accompagné par M. Pedro Barcena, inspecteur CNESST.

Description des observations et informations recueillies

À mon arrivée au chantier, je constate qu'il n'y a personne sur les lieux : aucun travailleur ou employeur. Les portes d'accès arrière et avant du bâtiment sont fermées par des cadenas.

À l'avant du bâtiment, je constate que des sorties d'air des unités à pression négative sont installées sur quelques fenêtres. Je me déplace vers l'arrière du bâtiment, où je constate qu'un vestiaire est installé à l'extérieur du bâtiment.

M. B [REDACTED], m'explique, au téléphone, que les travaux de décontamination ont débuté et que des tests d'air sont pris quotidiennement et s'engage à me transmettre les résultats de ces derniers.

Comme confirmé lors des échanges par courriel avec le maître-d'œuvre, je rappelle qu'un nettoyage et des tests d'air finaux sont exigés aussi pour les appartements encore loués.

Conclusion

Lors de mon intervention, il n'y a pas de travaux en cours sur le chantier de construction.

Un rappel concernant l'exigence de nettoyer aussi les appartements encore loués et d'y effectuer des tests d'air à la fin de travaux est fait auprès du maître-d'œuvre.

Je demeure disponible pour un complément d'information.

Idir BOUBCHIR, Inspecteur

Téléphone : (514) 906-3514 - Télécopieur : (514) 905-3999

idir.boubchir@cnesst.gouv.qc.ca

Pour un soutien dans ses efforts de prévention des accidents du travail, l'employeur peut contacter l'association sectorielle paritaire de la construction (ASP Construction) au www.asp-construction.org ou au 1-800 361-2061. L'ASP Construction offre des services de formation et d'information, sans frais supplémentaires aux cotisations déjà versées à la CNESST. L'employeur peut aussi visiter le site web de la CNESST au www.cnesst.gouv.qc.ca Tout

Une personne qui s'estime lésée par un ordre ou une décision d'un inspecteur peut présenter une demande de révision dans un délai de 10 jours. Un formulaire *Demande de révision* est disponible au cnesst.gouv.qc.ca/sst. Il est à noter que même si une telle demande est soumise, l'ordre ou la décision prend effet immédiatement (LSST, art.191).

RAPPORT D'INTERVENTION

Dossiers d'intervention	Date du rapport	Numéro du rapport
DPI4353208	26 septembre 2022	RAP1400131

employeur membre d'une association patronale (ACQ, APECQ, APCHQ, ACRGTQ) peut aussi consulter son association respective pour connaître le soutien offert en matière de prévention des accidents du travail sur les chantiers de construction.

ANNEXE

Distribution des copies

En vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, des copies du présent rapport seront distribuées aux personnes et organismes suivants (selon l'article 183) :

- représentant à la prévention
- employeur
- maître d'œuvre
- association accréditée
- comité de chantier
- comité de santé et de sécurité
- directeur de la santé

LSST, art. 183

L'inspecteur communique le résultat de son enquête ou de son inspection à l'employeur, à l'association accréditée, au comité de chantier, au comité de santé et de sécurité, au représentant à la prévention et au directeur de la santé publique; il leur transmet, le cas échéant, copie de l'avis de correction.

Lorsqu'il n'existe pas de comité, l'employeur doit afficher une copie de l'avis de correction et des décisions dans autant d'endroits visibles et facilement accessibles aux travailleurs qu'il est raisonnablement nécessaire pour assurer leur information.

Pour nous rejoindre

cnesst.gouv.qc.ca/sst

Service de la prévention-inspection

Mtl Construction

Basilaire 1 centre

5, Complexe Desjardins

C. P. 3, succ. Place-Desjardins

Montréal (Québec) H5B 1H1

Télec. : 514 906-3234

Pour plus de renseignements, nous vous invitons à communiquer avec un de nos préposés aux renseignements du Centre de relations clients au numéro 1 844 838-0808

RAPPORT D'INTERVENTION SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Date et heure du début de l'intervention	Dossiers d'intervention	Date du rapport	Numéro du rapport
11 novembre 2022 à 10:00	DPI4353208	21 novembre 2022	RAP1406668

Destinataire	Lieu de travail
Numéro d'employeur : 9465-8069 Québec inc. 5669, avenue Midway Côte Saint-Luc (Québec) H4W 1K7 Représentant de l'employeur Monsieur Jordan Assouline, Secrétaire	Numéro : CHA549926 Mtl H3N - 6940 d'Outremont 6940, avenue d'Outremont Montréal (Québec) H3N 2L4

Inspecteurs	Numéro
Rédigé par : Idir Boubchir	87596
Aussi présents : Pedro Barcena	10528

Observations

Objet de l'intervention

Intervention ayant pour but de vérifier la mise en application de la Loi sur la santé et la sécurité du travail et des règlements sur un chantier de construction.

Personne rencontrée

M. Jordan Assouline, Secrétaire, 9465-8069 Québec inc.

Présentation du lieu de travail

Il s'agit de la rénovation des appartements d'un bâtiment résidentiel locatif de 3 étages et de 15 logements. Il n'y a pas de travaux en cours lors la visite.

Déroulement de l'intervention

En arrivant sur le chantier, je rencontre M. Jordan Assouline, je l'informe de l'objet de la visite et j'effectue par la suite une visite des lieux et je termine l'intervention par un récapitulatif auprès de

Une personne qui s'estime lésée par un ordre ou une décision d'un inspecteur peut présenter une demande de révision dans un délai de 10 jours. Un formulaire Demande de révision est disponible au cnesst.gouv.qc.ca/sst. Il est à noter que même si une telle demande est soumise, l'ordre ou la décision prend effet immédiatement (LSST, art.191).

RAPPORT D'INTERVENTION

Dossiers d'intervention	Date du rapport	Numéro du rapport
DPI4353208	21 novembre 2022	RAP1406668

M. Assouline.

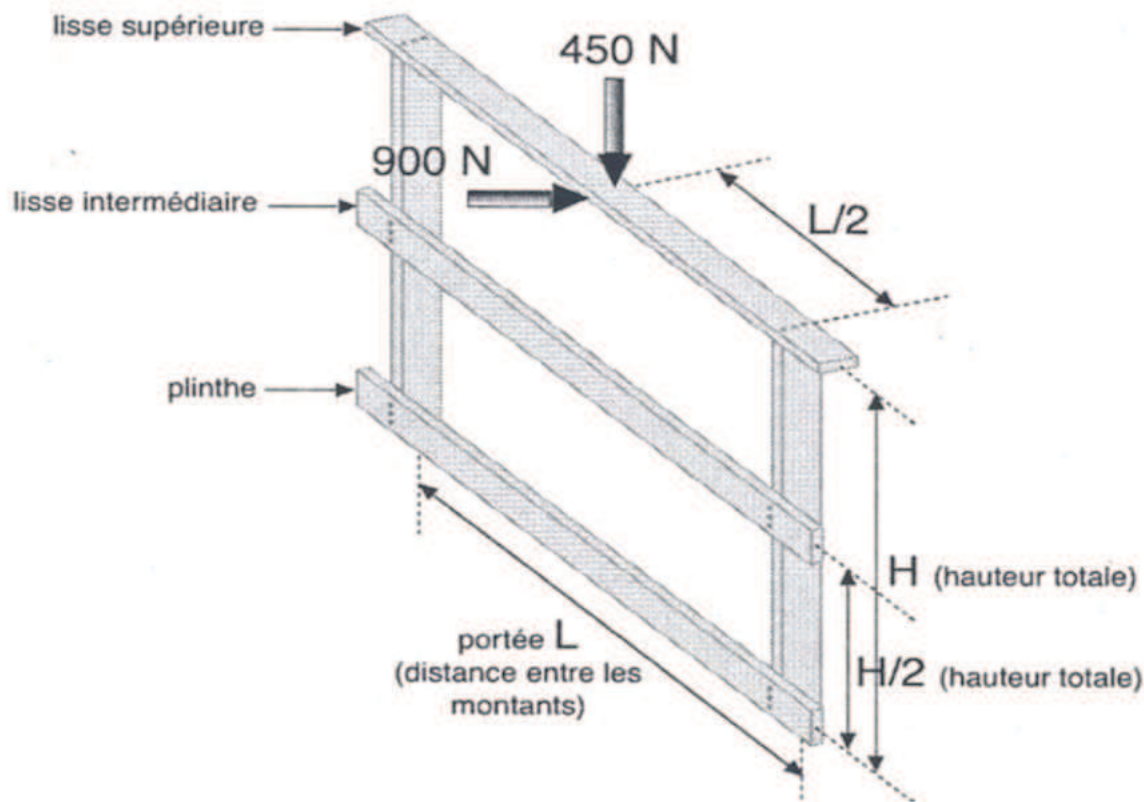
Lors de mon intervention, je suis accompagné de M. Pedro Barcena, inspecteur à la Cnesst.

Description des observations et informations recueillies

En accédant aux différents étages du bâtiment, je constate que les travaux de décontamination sont terminés et que l'installation qui a servi aux travaux de désamiantage est enlevée. Je constate également que les arrêtes exposées du plâtre laissé en place ont été encapsulées et le revêtement des planchers est enlevés.

Je remarque aussi, que des garde-corps sont placés en bordure du vide technique aux différents étages. Toutefois, je note que leurs structures doivent être solidifiées et celui du dernier étage n'a pas de lisse intermédiaire. M. Assouline s'engage à apporter les correctifs requis.

Je rappelle au maître d'œuvre qu'il est responsable à voir à ce que des mesures de prévention soient mises en place pour assurer la santé et sécurité des travailleurs qui accèdent au chantier.



Une personne qui s'estime lésée par un ordre ou une décision d'un inspecteur peut présenter une demande de révision dans un délai de 10 jours. Un formulaire *Demande de révision* est disponible au cnesst.gouv.qc.ca/sst. Il est à noter que même si une telle demande est soumise, l'ordre ou la décision prend effet immédiatement (LSST, art.191).

RAPPORT D'INTERVENTION

Dossiers d'intervention	Date du rapport	Numéro du rapport
DPI4353208	21 novembre 2022	RAP1406668

Pendant l'intervention nous n'avons pas accédé aux appartements occupés. M. Assouline me déclare que ces appartements sont nettoyés sans préciser par qui et que des tests d'air sont effectués par la firme SCP environnement.

Finalement, je rappelle au paragraphe ci-dessous, les situations de *tolérance zéro* de la CNESST. Les situations de *tolérances zéro* de la CNESST observées sur un chantier de construction mènent à un arrêt immédiat des travaux et/ou du lieu de travail au complet. Le maître d'œuvre et l'employeur visé s'exposent alors à une poursuite pénale en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*.

1. Dangers de chute de hauteur (plus de 3 mètres)
2. Dangers de chute de hauteur à partir d'une échelle
3. Contact avec une pièce en mouvement d'une machine
4. Danger de travaux près des lignes électriques aériennes sous tension
5. Danger d'effondrement d'un échafaudage
6. Danger d'effondrement de parois d'une tranchée ou d'une excavation
7. Exposition à des poussières d'amiante
8. Exposition à des poussières de silice
9. Danger d'exposition aux roches instables.

Conclusion

Des rappels au sujet des garde-corps sont faits auprès du maître d'œuvre.

Je demeure disponible pour un complément d'information.

Idir BOUBCHIR, Inspecteur

Téléphone : (514) 906-3514 - Télécopieur : (514) 905-3999

idir.boubchir@cnesst.gouv.qc.ca

ANNEXE

Distribution des copies

En vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, des copies du présent rapport seront distribuées aux personnes et organismes suivants (selon l'article 183) :

- représentant à la prévention
- employeur
- maître d'œuvre
- association accréditée
- comité de chantier
- comité de santé et de sécurité
- directeur de la santé

LSST, art. 183

L'inspecteur communique le résultat de son enquête ou de son inspection à l'employeur, à l'association accréditée, au comité de chantier, au comité de santé et de sécurité, au représentant à la prévention et au directeur de la santé publique; il leur transmet, le cas échéant, copie de l'avis de correction.

Lorsqu'il n'existe pas de comité, l'employeur doit afficher une copie de l'avis de correction et des décisions dans autant d'endroits visibles et facilement accessibles aux travailleurs qu'il est raisonnablement nécessaire pour assurer leur information.

Pour nous rejoindre

cnesst.gouv.qc.ca/sst

Service de la prévention-inspection

Mtl Construction

Basilaire 1 centre

5, Complexe Desjardins

C. P. 3, succ. Place-Desjardins

Montréal (Québec) H5B 1H1

Télec. : 514 906-3234

Pour plus de renseignements, nous vous invitons à communiquer avec un de nos préposés aux renseignements du Centre de relations clients au numéro 1 844 838-0808



Le mer. 27 juill. 2022, à 14 h 27, Marc Dupont <marc.dupont@cnesst.gouv.qc.ca> a écrit :

Oui, effectivement nous sommes préoccupés pour leur santé. D'autant plus que nous n'avons toujours pas pu rejoindre le propriétaire pour forcer une décontamination/nettoyage du chantier. Nous avons par contre avisé la Santé publique afin qu'elle intervienne pour la santé des locataires toujours dans l'immeuble.



Marc DUPONT

Chef d'équipe Inspecteurs construction

Direction régionale des opérations en prévention-inspection - Montréal et Rive nord

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

5, Complexe Desjardins, Basilaire

Montréal (Québec) H5B 1H1

514 906-3166

marc.dupont@cnesst.gouv.qc.ca

Fièvre de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022

cnesst.gouv.qc.ca



**Loi sur
l'équité salariale**

De : [Idir Boubchir](#)
A : [Armand Didier Foguieng Saha \(CCSMTL DRSP\)](#)
Objet : RE: Chantier 6940 ave d"Outremont
Date : 2 août 2022 10:27:00
Pièces jointes : [image001.png](#)

Bonjour M. Foguieng,

J'ai un collègue qui participera à la rencontre de cet après-midi.
Pourriez-vous, s'il vous plait, lui envoyer une invitation?

Il s'appelle Pedro Bracena pedro.barcena@cnesst.gouv.qc.ca

Merci et à tout à l'heure.



De : [Idir Boubchir](#)
A : [Loïc Martin-Rouillard \(CCSMTL DRSP\)](#)
Cc : [Khalil SAWAN](#); [Pedro Barcena](#)
Objet : RE: État de situation dossier 6940 d'Outremont
Date : 4 novembre 2022 17:13:00
Pièces jointes : [image001.png](#)
[image002.png](#)

Bonjour à tous,

Puisqu'il est vendredi et qu'on n'a pas la confirmation de tout le monde, on garde la date du 8 novembre à 8h30 sauf si M. Sawan ne sera pas disponible pour cette date. On se recontacte lundi.

Bonne fin de semaine à tous.

De : Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca>

Envoyé : 4 novembre 2022 15:32

À : Loïc Martin-Rouillard (CCSMTL DRSP) <loic.martin-rouillard.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>

Cc : Khalil SAWAN <khalil.sawan@montreal.ca>; Pedro Barcena <pedro.barcena@cnesst.gouv.qc.ca>

Objet : État de situation dossier 6940 d'Outremont

Avertissement automatisé : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Bonjour M. Martin-Rouillard,

Nous voudrions organiser une rencontre pour faire le point sur le dossier du 6940 avenue d'Outremont.

Nous avons des disponibilités pour les 7 ou le 8 novembre en avant-midi.

Merci de me confirmer vos disponibilités pour cette rencontre.

Bonne fin de journée.



M. Idir BOUBCHIR

Inspecteur

Direction de la prévention-inspection - Montréal - Construction

Direction générale des opérations en prévention-inspection Montréal et Rive-Nord

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

5, Complexe Desjardins, Basilaire

Montréal (Québec) H5B 1H1

514 906-3514

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca



Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

De : [Idir Boubchir](#)
A : sante.environnement.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca
Cc : [David Kaiser \(CCSMTL\)](#); [Yun Jen \(MED\)](#)
Objet : RE: Travaux au 6940 Outremont
Date : 15 septembre 2022 15:06:00

Bonjour M. Matei,

Nous suivons ce dossier de près avec le propriétaire et les deux compagnies engagées pour les travaux de décontamination.

D'après les dernières informations, [REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Par ailleurs, j'effectuerai une visite des lieux au courant de la semaine prochaine pour voir comment les travaux se font et attendrai par la suite les résultats des tests d'air qui seront effectués par la firme SCP Environnement.

Concernant les locataires, oui leurs appartements sont inclus dans le nettoyage et des tests d'air y seront effectués comme sur tout le chantier. Je vous tiendrai au courant lorsque nous serons rendus à cette étape.

Je reste disponible pour tout complément d'information.

Cordialement.



De : [Andréanne Chiasson](#)
A : [MADO SAT \(MADO.SAT@santepub-mtl.qc.ca\)](#); [Armand Didier Foguieng Saha \(CCSMTL DRSP\)](#); [sante.environnement.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca](#)
Cc : [Marc Dupont](#); [Marc Ayotte](#); [Idir Boubchir](#)
Objet : TR: Intervention d'un de nos inspecteurs - amiante
Date : 1 août 2022 12:27:00
Pièces jointes : [image001.png](#)
[image002.png](#)
[image003.png](#)

Bonjour,

Je constate que le courriel ci-dessous a été transmis par erreur à l'équipe de santé au travail. Celui-ci aurait plutôt dû être acheminé à l'équipe de santé environnementale comme convenu lors de nos échanges avec cette équipe.

Toutes nos excuses pour cette confusion.

Information complémentaire à l'intention de l'équipe santé environnementale : La situation des locataires occupants encore le bâtiment est prise en charge en collaboration avec la ville de Montréal. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution du dossier si la situation n'est pas réglée suivant l'intervention de nos deux organisations.

Merci



Andréanne CHIASSON Ing.

Directrice du service de la prévention-inspection - Montréal - Construction

Direction de la prévention-inspection - Montréal - Construction

Direction générale des opérations en prévention-inspection - Montréal et Rive-Nord

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

5, Complexe Desjardins, Basilaire

Montréal (Québec) H5B 1H1

514 906-3261

cnesst.gouv.qc.ca

La CNESST, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022



De : Marc Dupont

Envoyé : 26 juillet 2022 13:06

À : MADO SAT (MADO.SAT@santepub-mtl.qc.ca) <MADO.SAT@santepub-mtl.qc.ca>; jean-francois.meloche@montreal.ca

Cc : Andréanne Chiasson <andreanne.chiasson@cnesst.gouv.qc.ca>

Objet : Intervention d'un de nos inspecteurs - amiante

Bonjour,

Ce courriel est simplement pour vous aviser qu'un de nos inspecteurs est intervenu sur un bâtiment de 12 logements locatifs en rénovation. 4 des logements sont occupés lors des travaux. Notre inspecteur a fermé le chantier au complet pour les causes suivantes : matériaux susceptibles de contenir de l'amiante (MSCA) en état friable sur les lieux, poussières de béton partout (contenant fort probablement de la silice cristalline) et travaux en hauteur sans protection contre les chutes. Les travailleurs ont pris la fuite à l'arrivée de l'inspecteur.

Le bâtiment est situé au 6940 avenue d'Outremont, H3N 2L4. Il appartient à l'entreprise 9425-1964 Québec inc. (Groupe Hazout). Le numéro officiel de l'entreprise est le (514) 503-7171. Le président de l'entreprise est M. Kevin Moise Hazout. À ce stade, nous n'avons aucune collaboration de la part du propriétaire.

N'hésitez pas à me contacter si vous avez besoin de plus de détails ou si vous désirez un suivi de cette intervention.



Marc DUPONT

Chef d'équipe Inspecteurs construction

Direction régionale des opérations en prévention-inspection - Montréal et Rive nord

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

5, Complexe Desjardins, Basilaire

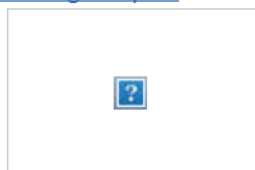
Montréal (Québec) H5B 1H1

514 906-3166

marc.dupont@cnesst.gouv.qc.ca

Fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022

cnesst.gouv.qc.ca



De : [Idir Boubchir](#)
A : services@ekerconstruction.ca
Objet : Suivi dossier 6940 Outremont
Date : 1 août 2022 16:39:00
Pièces jointes : [image001.png](#)
[image002.png](#)

Bonjour M. Carmont,

J'ai tenté à plusieurs reprises, mais sans succès, de rentrer en contact avec vous afin de vérifier quelques informations en lien avec vos travaux sur chantier du 6940 avenue d'Outremont.

Il est important de communiquer avec moi dans les meilleurs délais afin de faire le suivi de ce dossier.

Agréez, monsieur nos salutations les meilleures.



M. Idir BOUBCHIR

Inspecteur

Direction de la prévention-inspection - Montréal - Construction

Direction générale des opérations en prévention-inspection Montréal et Rive-Nord

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

5, Complexe Desjardins, Basilaire

Montréal (Québec) H5B 1H1

514 906-3514

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca



De : [Andréanne Chiasson](#)
A : sante.environnement.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca
Cc : [Idir Boubchir](#)
Objet : URGENT - signalement au 6940 Outremont
Date : 2 août 2022 16:59:41
Pièces jointes : [image001.png](#)
[image002.png](#)
[image003.png](#)

Bonjour,

J'aimerais parler avec un intervenant de votre équipe concernant le signalement que nous vous avons fait parvenir pour le 6940 Outremont. J'ai tenté de joindre Geneviève Hamelin, [REDACTED]
[REDACTED]

Vous pouvez me joindre demain sur teams ou par téléphone au 514-906-3261.

Merci



Andréanne CHIASSON Ing.

Directrice du service de la prévention-inspection - Montréal - Construction

Direction de la prévention-inspection - Montréal - Construction

Direction générale des opérations en prévention-inspection - Montréal et Rive-Nord

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

5, Complexe Desjardins, Basilaire

Montréal (Québec) H5B 1H1

514 906-3261

cnesst.gouv.qc.ca

La CNESST, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022



De : [Andréanne Chiasson](#)
A : sante.environnement.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca
Cc : [Idir Boubchir](#); [Andréanne Chiasson](#)
Objet : 6940 Outremont - à l'attention de Loïc Martin
Date : 2 août 2022 17:43:09
Pièces jointes : [image001.png](#)
[image002.png](#)
[image003.png](#)

Bonjour M. Martin,

Tel que discuté précédemment et pour faire suite au signalement que nous vous avons fait parvenir précédemment pour le 6940 Outremont :

- Un chantier de construction est en cours dans le bâtiment résidentiel situé au 6940 Outremont.
- Nous y avons arrêté les travaux considérant la présence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.
- Des logements de l'immeuble sont encore habités par des locataires.
- Les travaux de construction ont contaminé les lieux communs (constaté par notre inspecteur) et auraient contaminé les logements (information transmise par un locataire).

Nous avons des difficultés à identifier le maître d'œuvre du chantier de construction (donc la personne ayant la responsabilité de la sécurité du public) et ne sommes donc pas en mesure d'exiger un nettoyage/décontamination des lieux communs et logements (s'il y a lieu) à court terme. Dans ce contexte nous avons interpellé la ville de Montréal afin que celle-ci interpelle le propriétaire de l'immeuble afin d'assurer la sécurité des locataires. La ville a fait certaines demandes au propriétaire qui a pris certaines actions en retour. La ville nous pose la question suivante : « *Les mesures préventives déclarées par le propriétaire sont-elles suffisantes pour maintenir l'occupation du bâtiment en l'attente de leur rapport statuant sur la présence de contaminants ?* » ce à quoi nous ne pouvons pas répondre.

Nous vous interpellons donc afin d'échanger avec la ville sur ce sujet. L'inspecteur au dossier à la ville de Montréal est M. Khalil Sawan khalil.sawan@montreal.ca / [REDACTED]

Par ailleurs, tel que mentionné, nous avons informé par erreur l'équipe de santé au travail de la DSP et un intervenant, M. Armand Didier Foguieng, nous a interpellé à ce sujet. Je vous invite également à le contacter afin de clarifier la situation et voir si son implication est nécessaire.

N'hésitez pas à me contacter ou à contacter directement Idir Boubchir, inspecteur responsable du dossier de notre côté, si vous avez des questions.

Merci et bonne soirée!



Andréanne CHIASSON Ing.

Directrice du service de la prévention-inspection - Montréal - Construction

Direction de la prévention-inspection - Montréal - Construction

Direction générale des opérations en prévention-inspection - Montréal et Rive-Nord
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
5, Complexe Desjardins, Basilaire
Montréal (Québec) H5B 1H1
514 906-3261
cnesst.gouv.qc.ca

La CNESST, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022



De : [Idir Boubchir](#)
A : Info@tristargroupe.com
Cc : [Pedro Barcena](#)
Objet : Arrêt des travaux de construction sur le chantier du 6940 d'Outremont.
Date : 3 août 2022 09:46:00
Pièces jointes : [image001.png](#)
[image002.png](#)

Bonjour,

J'ai tenté à plusieurs reprises, mais sans succès de rentrer en contact avec le représentant de la compagnie Eker Construction afin de les informer de l'arrêt des travaux de construction que j'ai ordonné sur le chantier du 6940 d'Outremont ainsi que pour valider quelques questions concernant la maîtrise d'œuvre.

Par conséquent, je vous informe comme propriétaire des lieux, que j'ai ordonné l'arrêt complet des travaux de construction sur le chantier du 6940 avenue d'Outremont, H3N 2L4, Montréal., pour le motif suivant :

- Présence à tous les étages de poussières susceptibles de contenir de l'amiante et de la silice.

Veuillez noter la reprise des travaux ne peut se faire avant qu'un inspecteur de la CNESST ne l'ait autorisée en vertu de l'article 189 de la LSST. Les articles 187 et 188 de la LSST s'appliquent à une ordonnance rendue sous l'article 186 de la LSST.

Cette décision a été rendue le 26 juillet 2022, à 11h15.,

Agréez, monsieur nos salutations les meilleures.



M. Idir BOUBCHIR

Inspecteur

Direction de la prévention-inspection - Montréal - Construction

Direction générale des opérations en prévention-inspection Montréal et Rive-Nord

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

5, Complexe Desjardins, Basilaire

Montréal (Québec) H5B 1H1

514 906-3514

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca

-



De : [Idir Boubchir](#)
A : [Loïc Martin-Rouillard \(CCSMTL DRSP\)](#)
Cc : [Khalil SAWAN](#); [Pedro Barcena](#)
Objet : État de situation dossier 6940 d'Outremont
Date : 4 novembre 2022 15:32:00
Pièces jointes : [image001.png](#)
[image002.png](#)

Bonjour M. Martin-Rouillard,

Nous voudrions organiser une rencontre pour faire le point sur le dossier du 6940 avenue d'Outremont.

Nous avons des disponibilités pour les 7 ou le 8 novembre en avant-midi.

Merci de me confirmer vos disponibilités pour cette rencontre.

Bonne fin de journée.



M. Idir BOUBCHIR

Inspecteur

Direction de la prévention-inspection - Montréal - Construction

Direction générale des opérations en prévention-inspection Montréal et Rive-Nord

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

5, Complexe Desjardins, Basilaire

Montréal (Québec) H5B 1H1

514 906-3514

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca





De : Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca>

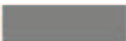
Envoyé : 19 septembre 2022 11:27

À : 

Cc : jordan assouline <jordan@tristargroupe.com>; AMYN MURJI <amyn@unoinvestments.com>

Objet : RE: [Externe] 6940 Avenue Outremont, Montréal

Critère de diffusion : Confidentiel

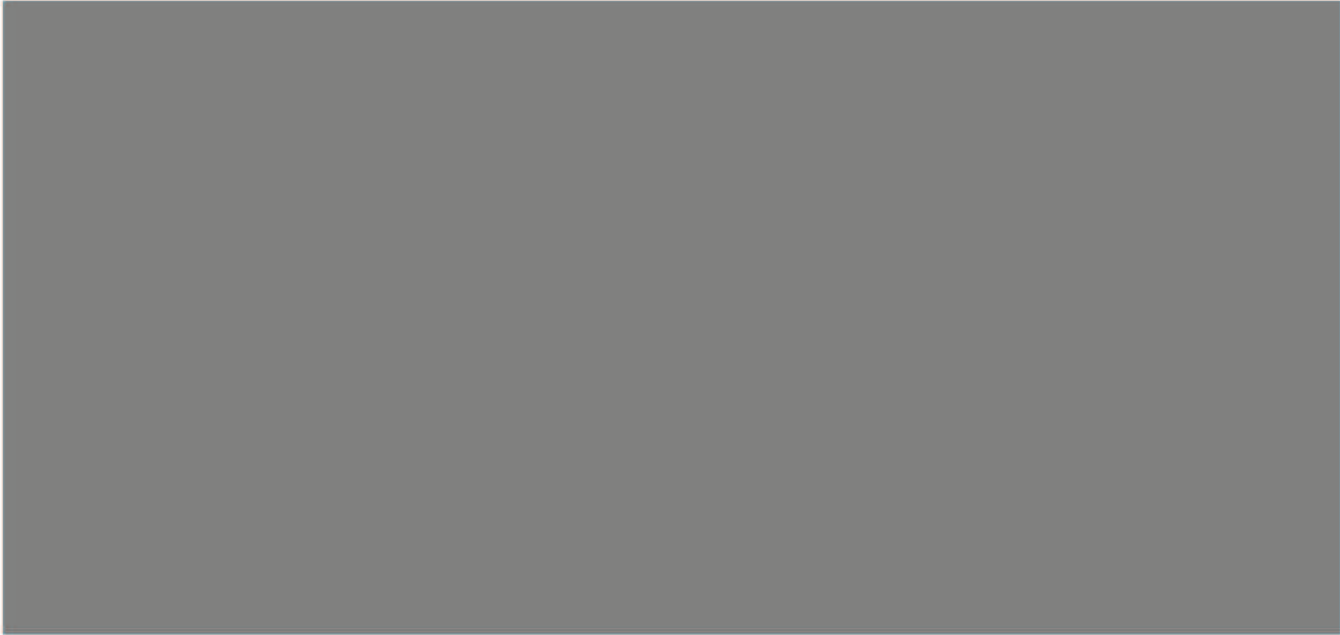
Bonjour Mme 

Je vous remercie du suivi concernant la discussion que j'ai eu avec M. Assouline au sujet des appartements qui ne seront pas rénovés.

Afin de s'assurer de la qualité de l'air dans ces unités, un test d'air est exigé aussi pour chacune d'elles à la fin des travaux de décontamination du bâtiment.

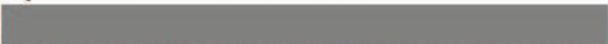
Je demeure disponible pour tout complément d'information et je vous prie d'agréer mes salutations respectueuses.





De : Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca>

Envoyé : 10 novembre 2022 11:09

À : 

Cc : jordan assouline <jordan@tristargroupe.com>; amyn@unoinvestments.com; Pedro Barcena <pedro.barcena@cnesst.gouv.qc.ca>

Objet : RE: [Externe] RE: [Externe] TR: [Externe] 6940 Avenue Outremont, Montréal

Bonjour,

En réponse à votre précédent courriel, nous nous permettons de vous rappeler qu'une visite du chantier situé au 6940, rue d'Outremont est prévue le vendredi 11 novembre à 10h00.

Nous vous remercions de prendre les dispositions nécessaires afin de nous permettre d'accéder au bâtiment.

Prenez note que la reprise des travaux a été autorisée au rapport d'intervention RAP1397549 et qu'une visite de suivi est nécessaire.

Nous précisons que cette décision n'est pas conditionnelle aux travaux de nettoyage dans les logements occupés.

Cordialement!





De : Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca>

Envoyé : 8 novembre 2022 12:20

À : 

Cc : jordan assouline <jordan@tristargroupe.com>; amyn@unoinvestments.com; Pedro Barcena <pedro.barcena@cnesst.gouv.qc.ca>

Objet : RE: [Externe] TR: [Externe] 6940 Avenue Outremont, Montréal

Bonjour Mme Ouaknine,

Afin de faire un suivi du dossier, nous voudrions retourner sur le chantier ce vendredi 11 novembre à 10h00.

Veuillez nous confirmer ce rendez-vous et s'assurer que l'accès au bâtiment est débarré.

Veuillez agréer nos salutations respectueuses.



On Nov 1, 2022, at 5:10 PM, Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca> wrote:

Bonjour Assouline,

Je n'ai pas eu de retour de votre part au sujet du nettoyage et des tests d'air qui restent à faire dans le bâtiment 6940 avenue d'Outremont.
Comme réexpliqué lors de notre conversation téléphonique du 27 octobre dernier et comme spécifié lors des précédents courriels, la reprise des travaux dans ce bâtiment ne peut se faire qu'avec une autorisation d'un inspecteur de la CNESST.

Salutations respectueuses.

De : Idir Boubchir

Envoyé : 28 octobre 2022 12:59

À : jordan assouline <jordan@tristargroupe.com>

Cc : jordan assouline <jordan@tristargroupe.com>; AMYN MURJI <amyn@unoinvestments.com>

Objet : RE: [Externe] 6940 Avenue Outremont, Montréal

Critère de diffusion : Confidentiel

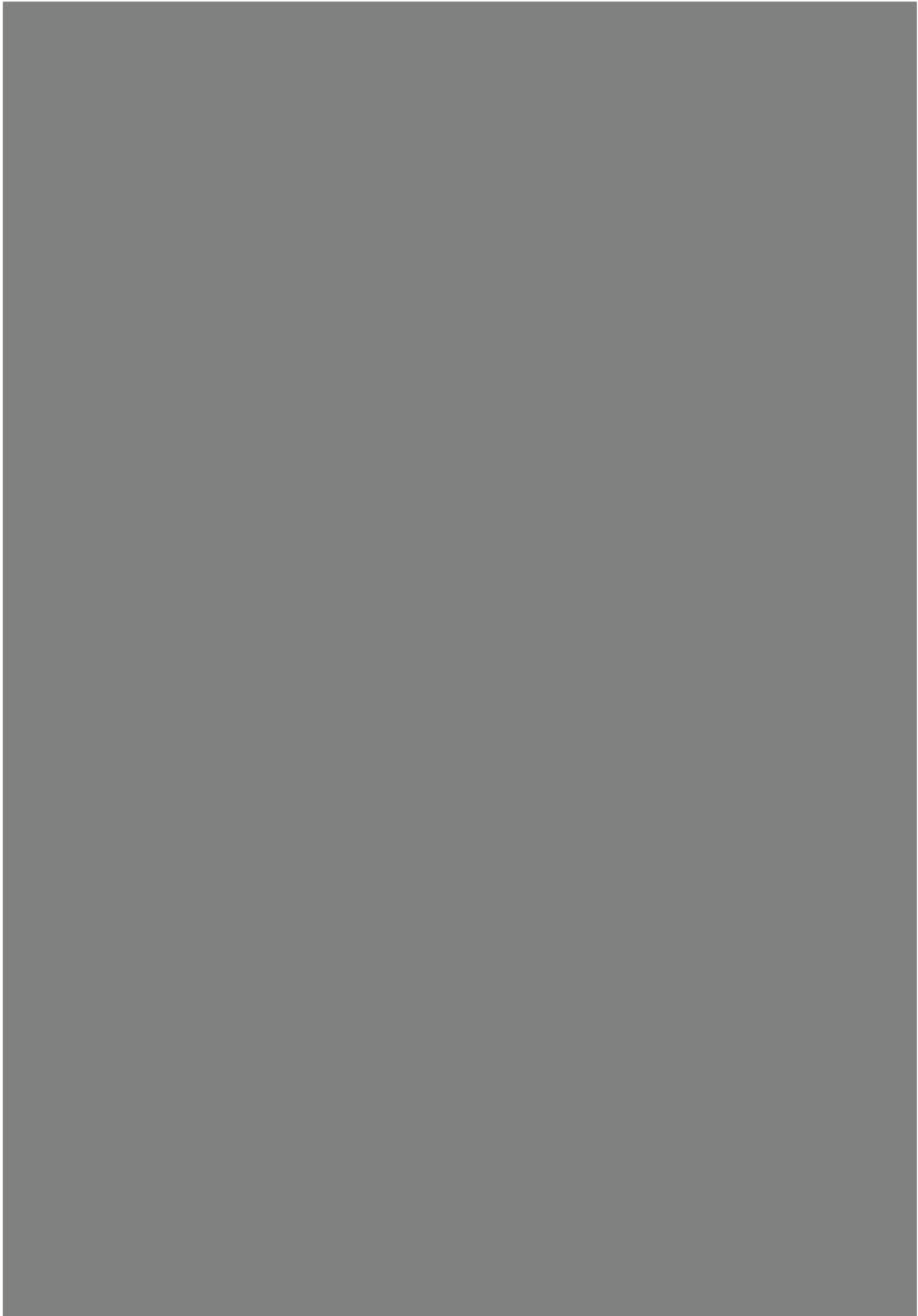
Bonjour M. Assouline,

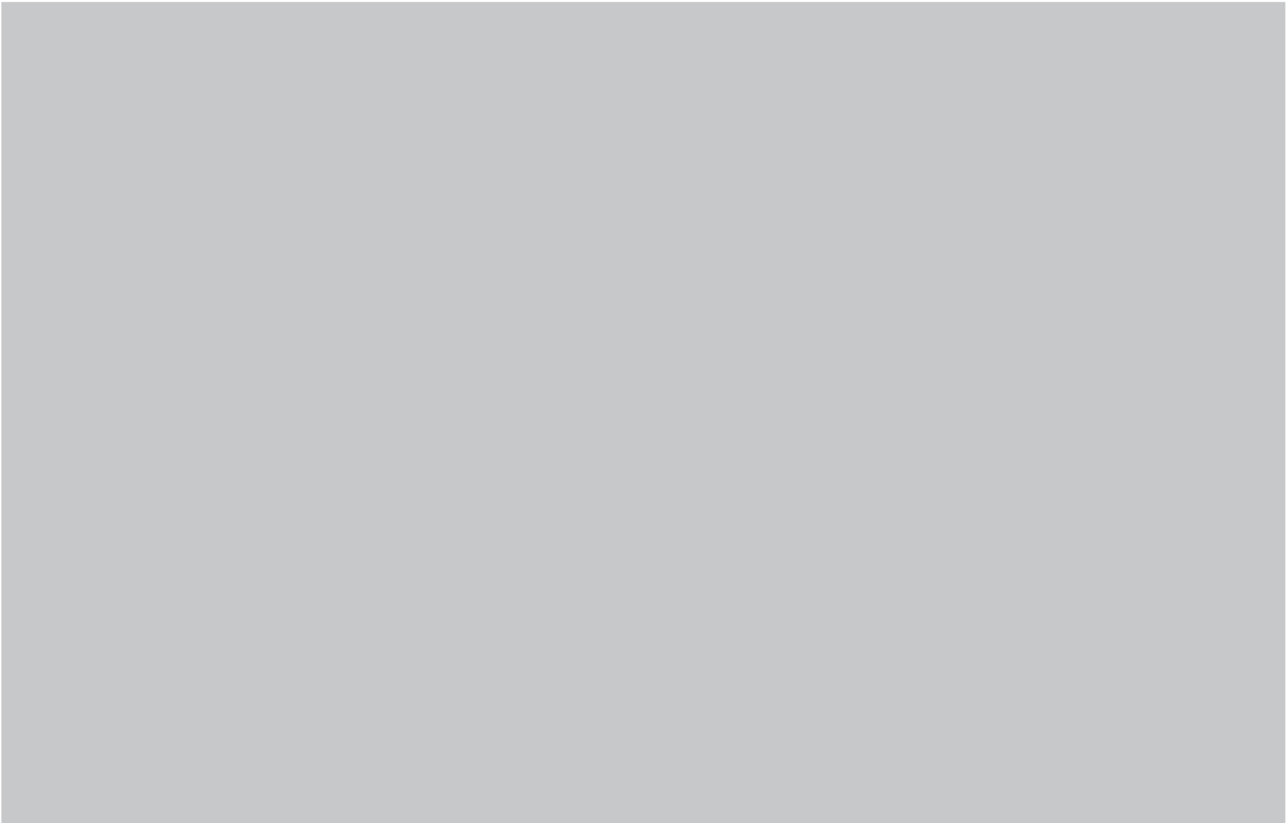
Comme discuté au téléphone hier matin, je voudrais vérifier auprès de vous si les appartements qui ne seront pas rénovés sont nettoyés et si des tests d'air y sont effectués.

Je vous rappelle que le nettoyage et les tests d'air dans ces espaces font partie des exigences émises par la CNESST pour la reprise des

travaux dans le bâtiment.

Dans l'attente de votre réponse, agréez, monsieur, mes salutations les meilleures.





De : Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca>

Envoyé : Tuesday, October 18, 2022 9:36 AM

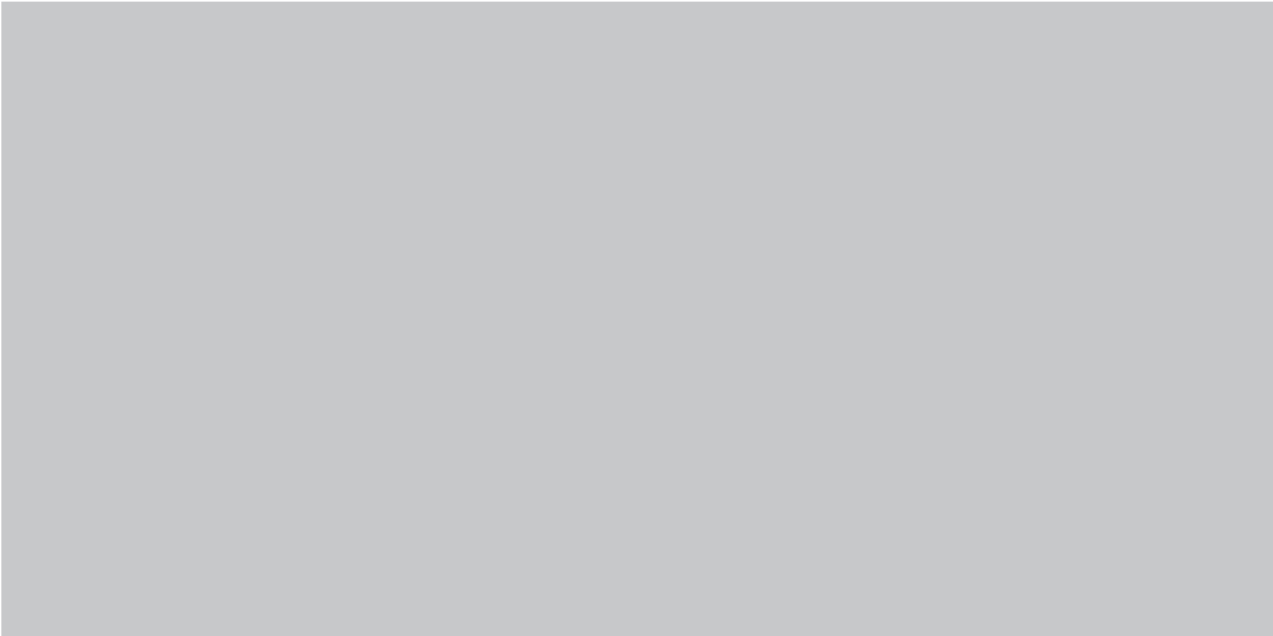
À : 

Objet : RE: [Externe] RE: [Externe] RE: [Externe] RE: Caractérisation des MSCA – 6940 avenue d'Outremont, Montréal (Québec) H3N 2L4

Bonjour M. A

Pourriez-vous me confirmer svp si les travaux de décontamination sont terminés?

Merci et bonne journée.



De : Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca>

Envoyé : Tuesday, August 23, 2022 1:50 PM

À : [REDACTED] khalil.sawan@montreal.ca; Pedro Barcena
<pedro.barcena@cnesst.gouv.qc.ca>; Andréanne Chiasson
<andreanne.chiasson@cnesst.gouv.qc.ca>

Cc : [REDACTED] jordan assouline <jordan@tristargroupe.com>;
amyn@unoinvestments.com; Georges Simundic <gsimundic@scpenvironnement.ca>;
info@gbgdemolition.com

Objet : RE: [Externe] RE: [Externe] RE: Caractérisation des MSCA – 6940 avenue d’Outremont,
Montréal (Québec) H3N 2L4

Bonjour M. A

J'ai bien reçu le devis pour les travaux de décontamination en risque élevé pour la propriété située au 6940 avenue d'Outremont à Montréal et je vous en remercie.

Cependant, avant d'autoriser les travaux, nous avons besoin qu'une procédure spécifique au chantier soit produite. La procédure doit détailler les étapes et séquences

à suivre pour réaliser les travaux de décontamination en tenant compte de l'article 3.23.7 du CSTC, elle doit inclure, mais sans s'y limiter les points suivants :

- Formation et information des travailleurs sur les risques liés à la poussière d'amiante;
- L'emplacement des enceintes de décontaminations des travailleurs;
- L'emplacement des enceintes de décontamination de déchets et équipements;
- L'emplacement de l'entreposage des conteneurs à déchets;
- Le nombre et l'emplacement des manomètres différentiels;
- Le nombre et l'emplacement des unités de ventilation par extraction;
- L'emplacement des murs de palissade;
- Les outils et équipements utilisés pour effectuer les travaux;
- Un plan des installations et de l'aménagement du matériel.

Par ailleurs, j'effectuerai une visite des lieux avant d'autoriser la reprise des travaux afin de m'assurer de la conformité des procédures et mesures mises en place au regard des exigences de la section 3.23 du CSTC.

Je demeure disponible pour tout complément d'information et vous prie d'agréer mes salutations les meilleures.



De : Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca>

Envoyé : Friday, August 19, 2022 6:01 PM

À : [REDACTED] <khalil.sawan@montreal.ca>; Pedro Barcena <pedro.barcena@cnesst.gouv.qc.ca>; Andréanne Chiasson <andreanne.chiasson@cnesst.gouv.qc.ca>

Cc : [REDACTED] jordan assouline <jordan@tristargroupe.com>; amyn@unoinvestments.com; Georges Simundic <gsimundic@scpenvironnement.ca>

Objet : RE: [Externe] RE: Caractérisation des MSCA – 6940 avenue d'Outremont, Montréal (Québec) H3N 2L4

Bonjour M. A [REDACTED]

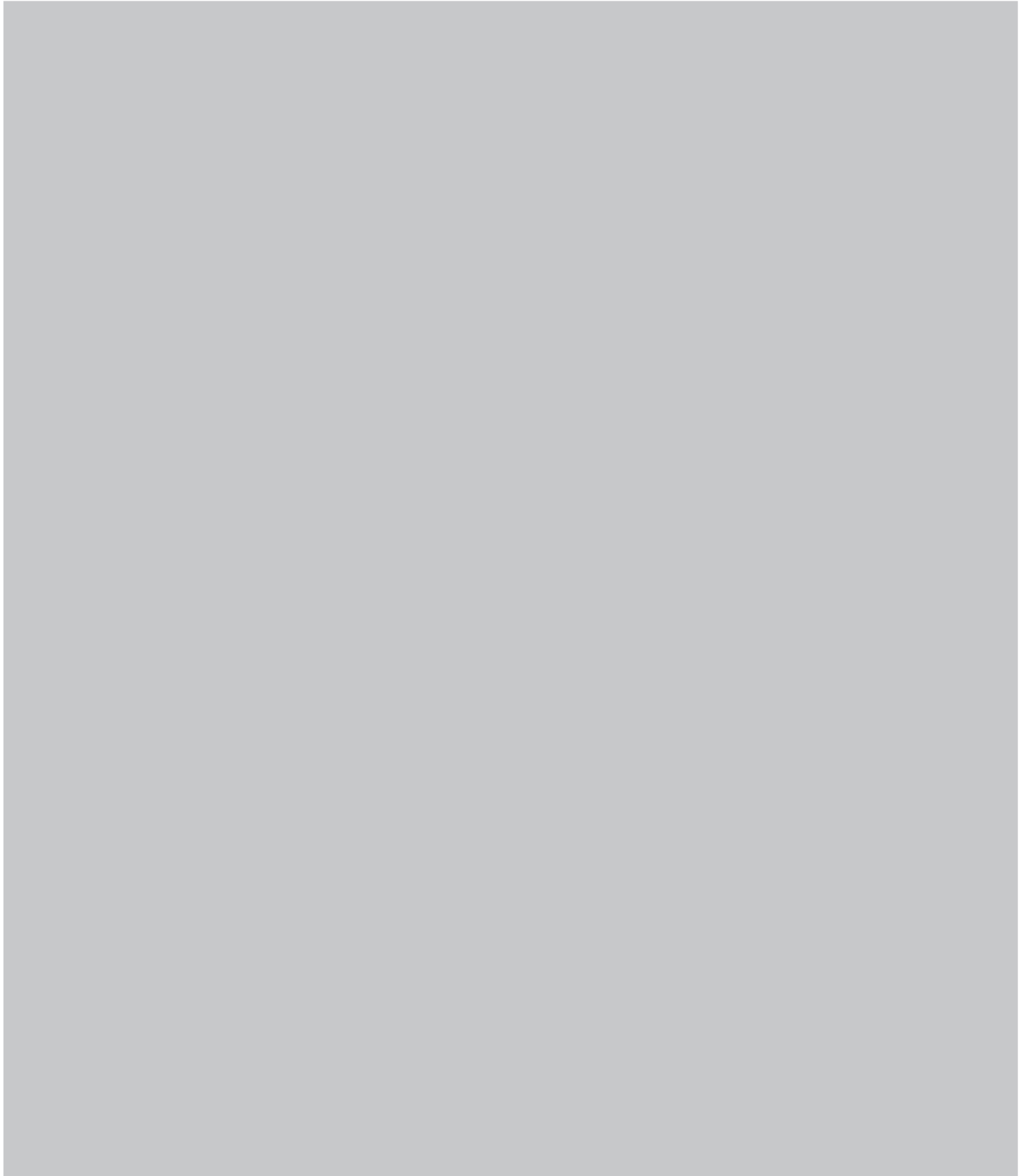
Comme discuté au téléphone, la reprise des travaux ne peut se faire avant qu'un inspecteur de la CNESST ne l'ait autorisée en vertu de l'article 189 de la LSST. Les articles 187 et 188 de la LSST s'appliquent à une ordonnance rendue sous l'article 186 de la LSST.

Par conséquent, il faudra nous soumettre pour approbation une méthode de décontamination documentée incluant entre autres, le cas échéant :
Un programme de prévention, formation des travailleurs, protocole d'enlèvement, plan de confinement, mise en place des zones de travaux, SAS, vestiaire & douches

pour travailleurs, EPI de la protection pour les travailleurs...etc.

Une réponse vous sera rendue après analyse de la méthode de décontamination envisagée.

Je demeure disponible pour tout complément d'information et vous prie d'agréer nos salutations respectueuses.



On Wed, Aug 3, 2022 at 9:46 AM Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca> wrote:

Bonjour,

J'ai tenté à plusieurs reprises, mais sans succès de rentrer en contact avec le représentant de la compagnie Eker Construction

afin de les informer de l'arrêt des travaux de construction que j'ai ordonné sur le chantier du 6940 d'Outremont ainsi que pour valider quelques

questions concernant la maîtrise d'œuvre.

Par conséquent, je vous informe comme propriétaire des lieux, que j'ai ordonné l'arrêt complet des travaux de construction sur

le chantier du 6940 avenue d'Outremont, H3N 2L4, Montréal., pour le motif suivant :

- Présence à tous les étages de poussières susceptibles de contenir de l'amiante et de la silice.

Veuillez noter la reprise des travaux ne peut se faire avant qu'un inspecteur de la CNESST ne l'ait autorisée en vertu de l'article 189 de la LSST.

Les articles 187 et 188 de la LSST s'appliquent à une ordonnance rendue sous

l'article 186 de la LSST.

Cette décision a été rendue le 26 juillet 2022, à 11h15.,

Agréez, monsieur nos salutations les meilleures.



M. Idir BOUBCHIR

Inspecteur

Direction de la prévention-inspection - Montréal - Construction

Direction générale des opérations en prévention-inspection Montréal et Rive-Nord

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

5, Complexe Desjardins, Basilaire

Montréal (Québec) H5B 1H1

514 906-3514

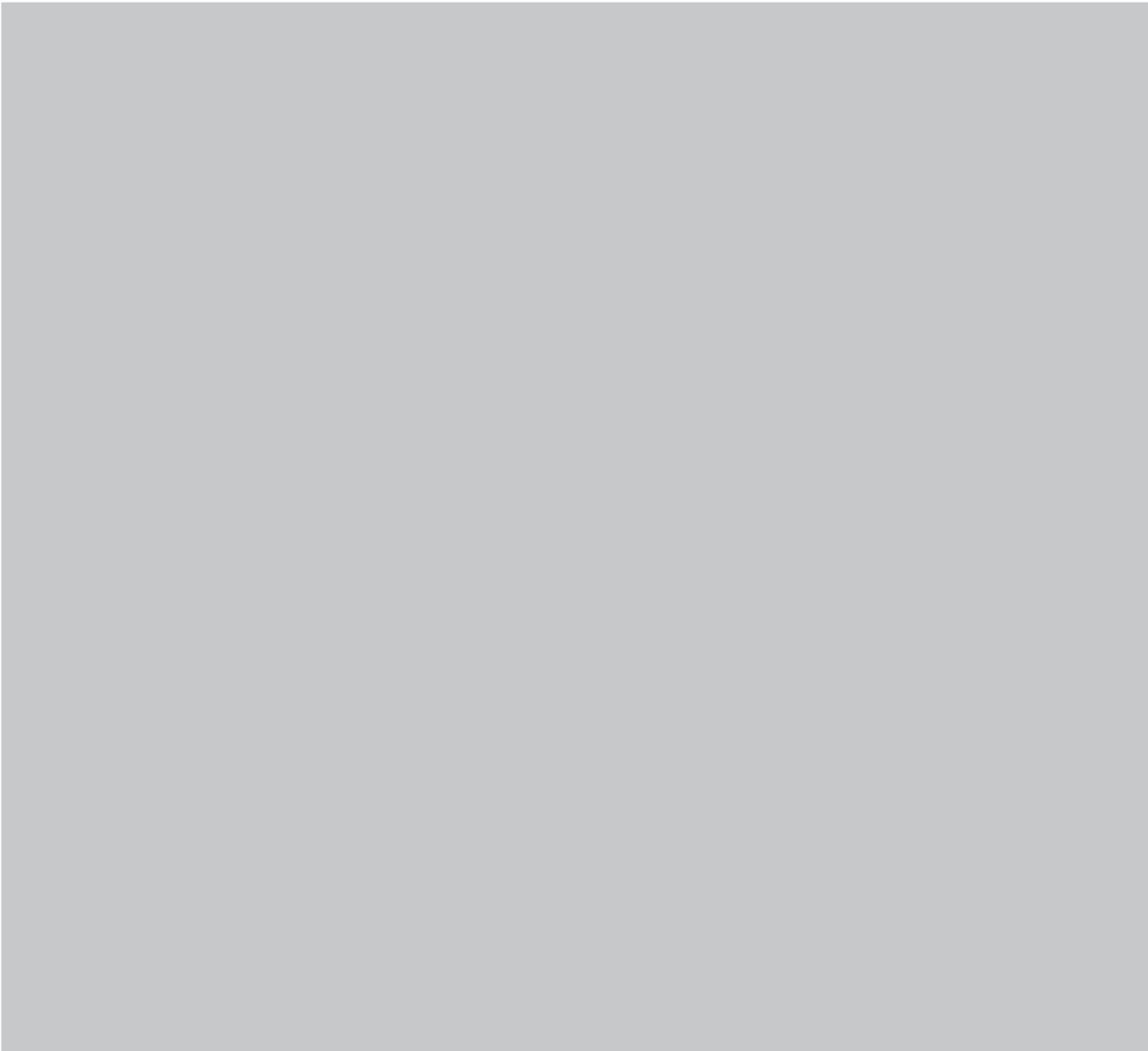
Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca



Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.



Le ven. 4 nov. 2022, à 17 h 13, Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca> a écrit :

Bonjour à tous,

Puisqu'il est vendredi et qu'on n'a pas la confirmation de tout le monde, on garde la date du 8 novembre

à 8h30 sauf si M. Sawan ne sera pas disponible pour cette date. On se recontacte lundi.

Bonne fin de semaine à tous.

De : Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca>
Envoyé : 4 novembre 2022 15:32
À : Loïc Martin-Rouillard (CCSMTL DRSP) <loic.martin-rouillard.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>
Cc : Khalil SAWAN <khalil.sawan@montreal.ca>; Pedro Barcena <pedro.barcena@cnesst.gouv.qc.ca>
Objet : État de situation dossier 6940 d'Outremont

Avertissement automatisé : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Bonjour M. Martin-Rouillard,

Nous voudrions organiser une rencontre pour faire le point sur le dossier du 6940 avenue d'Outremont.

Nous avons des disponibilités pour les 7 ou le 8 novembre en avant-midi.

Merci de me confirmer vos disponibilités pour cette rencontre.

Bonne fin de journée.



M. Idir BOUBCHIR

Inspecteur

Direction de la prévention-inspection - Montréal - Construction

Direction générale des opérations en prévention-inspection Montréal et Rive-Nord

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

5, Complexe Desjardins, Basilaire

Montréal (Québec) H5B 1H1

514 906-3514

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca



Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.



De : Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca>

Envoyé : 21 septembre 2022 16:22

À : 

Cc : AMYN MURJI <amyn@unoinvestments.com>; jordan assouline <jordan@tristargroupe.com>

Objet : RE: [Externe] RE: [Externe] 6940 Avenue Outremont, Montréal

Critère de diffusion : Confidentiel

Bonjour Mme 

Hier, j'ai effectué une visite du chantier et comme il n'y avait pas de travailleurs sur place, je voudrais confirmer avec vous si les fenêtres sur lesquelles il n'y a pas de sorties d'aire de ventilation sont scellées, car il n'a pas été possible de le vérifier sur place.

Je voudrais, aussi, savoir si vous avez la date de début des travaux de décontamination et de me la confirmer s'il vous plaît.

Merci et bonne fin de journée.





De : Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca>

Envoyé : 19 septembre 2022 11:27

À : 

Cc : jordan assouline <jordan@tristargroupe.com>; AMYN MURJI <amyn@unoinvestments.com>

Objet : RE: [Externe] 6940 Avenue Outremont, Montréal

Critère de diffusion : Confidentiel

Bonjour Mme 

Je vous remercie du suivi concernant la discussion que j'ai eu avec M. Assouline au sujet des appartements qui ne seront pas rénovés.

Afin de s'assurer de la qualité de l'air dans ces unités, un test d'air est exigé aussi pour chacune d'elles à la fin des travaux de décontamination du bâtiment.

Je demeure disponible pour tout complément d'information et je vous prie d'agréer mes salutations respectueuses.





De : Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca>

Envoyé : mercredi 27 juillet 2022 13:13

À : 

Objet : RE: [Externe] 6940 Av d'outremont H3N 2L4

Bonjour M. 

J'accuse réception des documents et vous en remercie.

Je communiquerai avec vous le cas échéant, redonnez-moi svp votre numéro de téléphone, car celui que j'ai n'est apparemment pas à vous, puisque c'est une autre personne qui répond.

Je voudrais savoir si vous avez un numéro de contact d'un concierge ou autre responsable de l'immeuble.

Merci et bonne journée.



On Nov 1, 2022, at 5:10 PM, Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca> wrote:

Bonjour Assouline,

Je n'ai pas eu de retour de votre part au sujet du nettoyage et des tests d'air qui restent à faire dans le bâtiment 6940 avenue d'Outremont.
Comme réexpliqué lors de notre conversation téléphonique du 27 octobre dernier et comme spécifié lors des précédents courriels, la reprise des travaux dans ce bâtiment ne peut se faire qu'avec une autorisation d'un inspecteur de la CNESST.

Salutations respectueuses.

De : Idir Boubchir

Envoyé : 28 octobre 2022 12:59

À : jordan assouline <jordan@tristargroupe.com>

Cc : jordan assouline <jordan@tristargroupe.com>; AMYN MURJI <amyn@unoinvestments.com>

Objet : RE: [Externe] 6940 Avenue Outremont, Montréal

Critère de diffusion : Confidentiel

Bonjour M. Assouline,

Comme discuté au téléphone hier matin, je voudrais vérifier auprès de vous si les appartements qui ne seront pas rénovés sont nettoyés et si des tests d'air y sont effectués.

Je vous rappelle que le nettoyage et les tests d'air dans ces espaces font partie des exigences émises par la CNESST pour la reprise des travaux dans le bâtiment.

Dans l'attente de votre réponse, agréez, monsieur, mes salutations les meilleures.





De : Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca>

Envoyé : 21 septembre 2022 16:22

À : 

Cc : AMYN MURJI <amyn@unoinvestments.com>; jordan assouline <jordan@tristargroupe.com>

Objet : RE: [Externe] RE: [Externe] 6940 Avenue Outremont, Montréal

Critère de diffusion : Confidentiel

Bonjour Mme 

Hier, j'ai effectué une visite du chantier et comme il n'y avait pas de travailleurs sur place, je voudrais confirmer avec vous si les fenêtres sur lesquelles il n'y a pas de sorties d'aire de ventilation sont scellées, car il n'a pas été possible de le vérifier sur place.

Je voudrais, aussi, savoir si vous avez la date de début des travaux de décontamination et de me la confirmer s'il vous plait.

Merci et bonne fin de journée.





De : Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca>

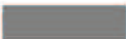
Envoyé : 19 septembre 2022 11:27

À : 

Cc : jordan assouline <jordan@tristargroupe.com>; AMYN MURJI <amyn@unoinvestments.com>

Objet : RE: [Externe] 6940 Avenue Outremont, Montréal

Critère de diffusion : Confidentiel

Bonjour Mme 

Je vous remercie du suivi concernant la discussion que j'ai eu avec M. Assouline au sujet des appartements qui ne seront pas rénovés.

Afin de s'assurer de la qualité de l'air dans ces unités, un test d'air est exigé aussi pour chacune d'elles à la fin des travaux de décontamination du bâtiment.

Je demeure disponible pour tout complément d'information et je vous prie d'agréer mes salutations respectueuses.



De : Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca>

Envoyé : 5 août 2022 16:37

À : Khalil SAWAN <khalil.sawan@montreal.ca>; mylene.gauthier@montreal.ca
<mylene.gauthier@montreal.ca>

Cc : patrice.benoit@montreal.ca <patrice.benoit@montreal.ca>; 06 CCSMTL Santé Environnement
<sante.environnement.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>; Jocelyn JOBIDON
<jocelyn.jobidon@montreal.ca>; Pedro Barcena <pedro.barcena@cnesst.gouv.qc.ca>; Andréanne
Chiasson <andreeanne.chiasson@cnesst.gouv.qc.ca>

Objet : RE: [Externe] Re: Situation amiante // 6940, Outremont

Avertissement automatisé : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation.
Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Bonjour M. Sawan,

Lors de notre visite d'aujourd'hui, nous avons constaté que des toiles de plastique sont utilisées en guise d'isolation entre les appartements en rénovation

et les parties communes du bâtiment (couloirs et escaliers).

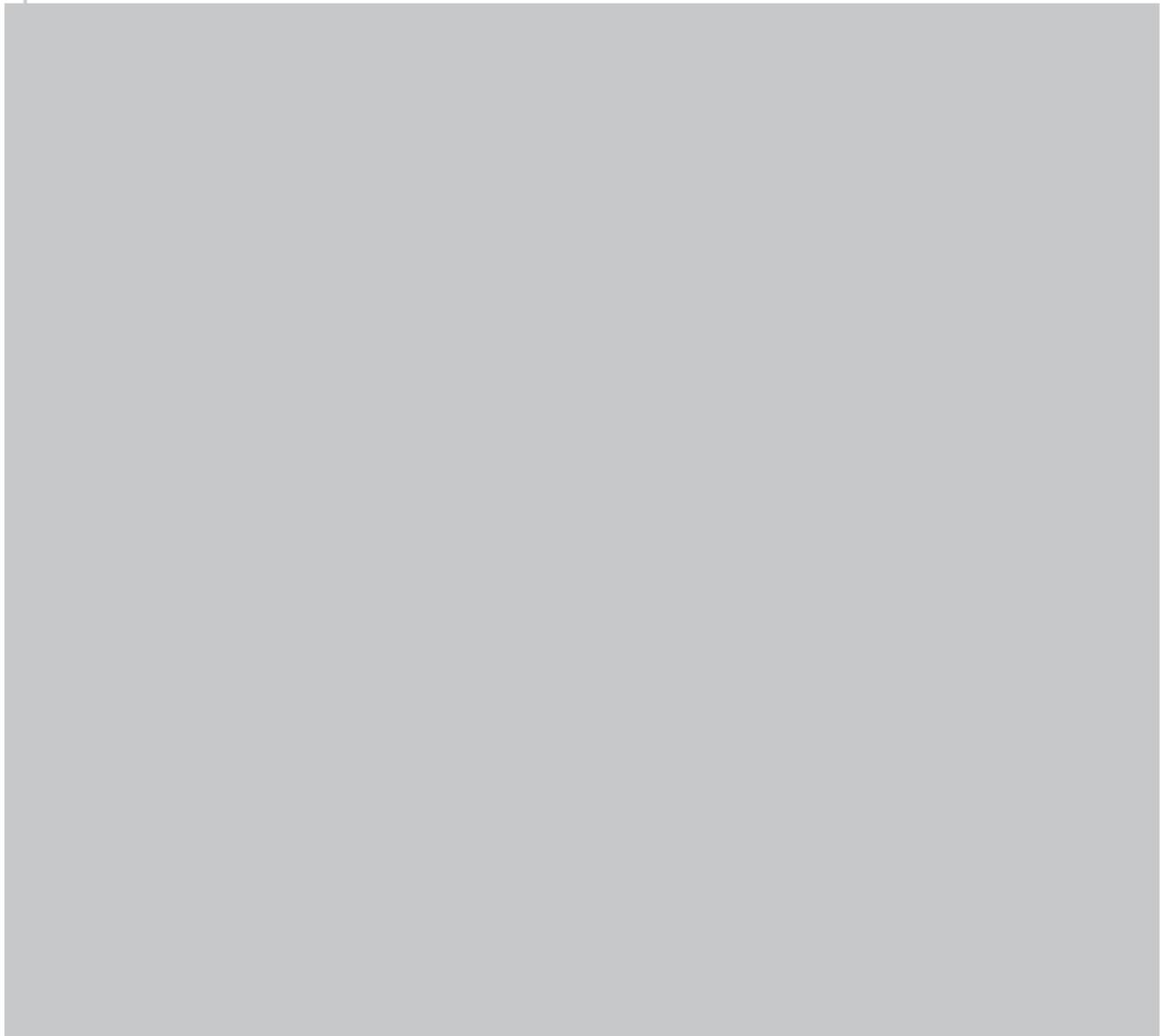
Les toiles sont collées par du ruban adhésif par endroits aux cadres des portes d'entrée des appartements en rénovation ce qui n'empêche pas

la circulation de la poussière d'un bord à l'autre de ces toiles.

Nous avons constaté également que de la poussière demeure encore présente dans les parties communes (couloirs et les escaliers) du bâtiment.

Par ailleurs, je précise que nous n'avons pas fait de recommandations quant à la nécessité de reloger ou non les locataires qui résident encore dans l'immeuble.

Je demeure disponible pour tout complément d'information et vous prie d'agréer nos salutations les meilleures.



Le mer. 3 août 2022, à 12 h 40, Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca> a écrit :

Bonjour M. Sawan,

Oui on est disposés à vous rencontrer, moi et mon collègue Pédro Barcena, sur les lieux du chantier.

On est disponible le vendredi 05 août avant-midi à 10h00.

Merci e me confirmer ce rendez-vous.

Bonne journée.

Le mer. 3 août 2022, à 09 h 22, Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca> a écrit :

Bonjour M. Sawan,

J'ai bien reçu les documents que vous m'avez transmis et je vous en remercie.

Cependant, nous ne sommes pas en mesure de vous donner un avis sur votre question concernant les mesures prises par le propriétaire.

Toutefois, la direction de la santé publique est informée et communiquera avec vous à ce sujet.

Merci et bonne journée.



On Oct 25, 2022, at 9:08 AM, Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca> wrote:

Bonjour M Assouline,

Je voudrais vérifier avec vous si les appartements non rénovés sont inclus dans les tests d'air finaux comme demandé dans mon précédent courriel.

Merci et bonne journée.





De : Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca>

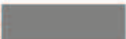
Envoyé : 19 septembre 2022 11:27

À : 

Cc : jordan assouline <jordan@tristargroupe.com>; AMYN MURJI <amyn@unoinvestments.com>

Objet : RE: [Externe] 6940 Avenue Outremont, Montréal

Critère de diffusion : Confidentiel

Bonjour Mme 

Je vous remercie du suivi concernant la discussion que j'ai eu avec M. Assouline au sujet des appartements qui ne seront pas rénovés.

Afin de s'assurer de la qualité de l'air dans ces unités, un test d'air est exigé aussi pour chacune d'elles à la fin des travaux de décontamination du bâtiment.

Je demeure disponible pour tout complément d'information et je vous prie d'agréer mes salutations respectueuses.



De : Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca>

Envoyé : Tuesday August 23 2022 1:50 PM

À : [REDACTED]; khalil.sawan@montreal.ca; Pedro Barcena <pedro.barcena@cnesst.gouv.qc.ca>; Andréanne Chiasson <andreanne.chiasson@cnesst.gouv.qc.ca>

Cc : [REDACTED] jordan assouline <jordan@tristargroupe.com>; amyn@unoinvestments.com; Georges Simundic <gsimundic@scpenvironnement.ca>; info@gbgdemolition.com

Objet : RE: [Externe] RE: [Externe] RE: Caractérisation des MSCA – 6940 avenue d'Outremont, Montréal (Québec) H3N 2L4

Bonjour M. [REDACTED]

J'ai bien reçu le devis pour les travaux de décontamination en risque élevé pour la propriété située au 6940 avenue d'Outremont à Montréal et je vous en remercie.

Cependant, avant d'autoriser les travaux, nous avons besoin qu'une procédure spécifique au chantier soit produite. La procédure doit détailler les étapes et séquences

à suivre pour réaliser les travaux de décontamination en tenant compte de l'article 3.23.7 du CSTC, elle doit inclure, mais sans s'y limiter les points suivants :

- Formation et information des travailleurs sur les risques liés à la poussière d'amiante;
- L'emplacement des enceintes de décontaminations des travailleurs;
- L'emplacement des enceintes de décontamination de déchets et équipements;
- L'emplacement de l'entreposage des conteneurs à déchets;
- Le nombre et l'emplacement des manomètres différentiels;
- Le nombre et l'emplacement des unités de ventilation par extraction;
- L'emplacement des murs de palissade;
- Les outils et équipements utilisés pour effectuer les travaux;
- Un plan des installations et de l'aménagement du matériel.

Par ailleurs, j'effectuerai une visite des lieux avant d'autoriser la reprise des travaux afin de m'assurer de la conformité des procédures et mesures mises en place au regard des exigences de la section 3.23 du CSTC.

Je demeure disponible pour tout complément d'information et vous prie d'agréer mes salutations les meilleures.



De : Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca>

Envoyé : Friday, August 19, 2022 6:01 PM

À : [REDACTED]; khalil.sawan@montreal.ca; Pedro Barcena <pedro.barcena@cnesst.gouv.qc.ca>; Andréanne Chiasson <andreanne.chiasson@cnesst.gouv.qc.ca>

Cc : [REDACTED] jordan assouline <jordan@tristargroupe.com>; amyn@unoinvestments.com; Georges Simundic <gsimundic@scpenvironnement.ca>

Objet : RE: [Externe] RE: Caractérisation des MSCA 6940 avenue d'Outremont, Montréal (Québec) H3N 2L4

Bonjour M. [REDACTED]

Comme discuté au téléphone, la reprise des travaux ne peut se faire avant qu'un inspecteur de la CNESST ne l'ait autorisée en vertu de l'article 189 de la LSST. Les articles 187 et 188 de la LSST s'appliquent à une ordonnance rendue sous l'article

186 de la LSST.

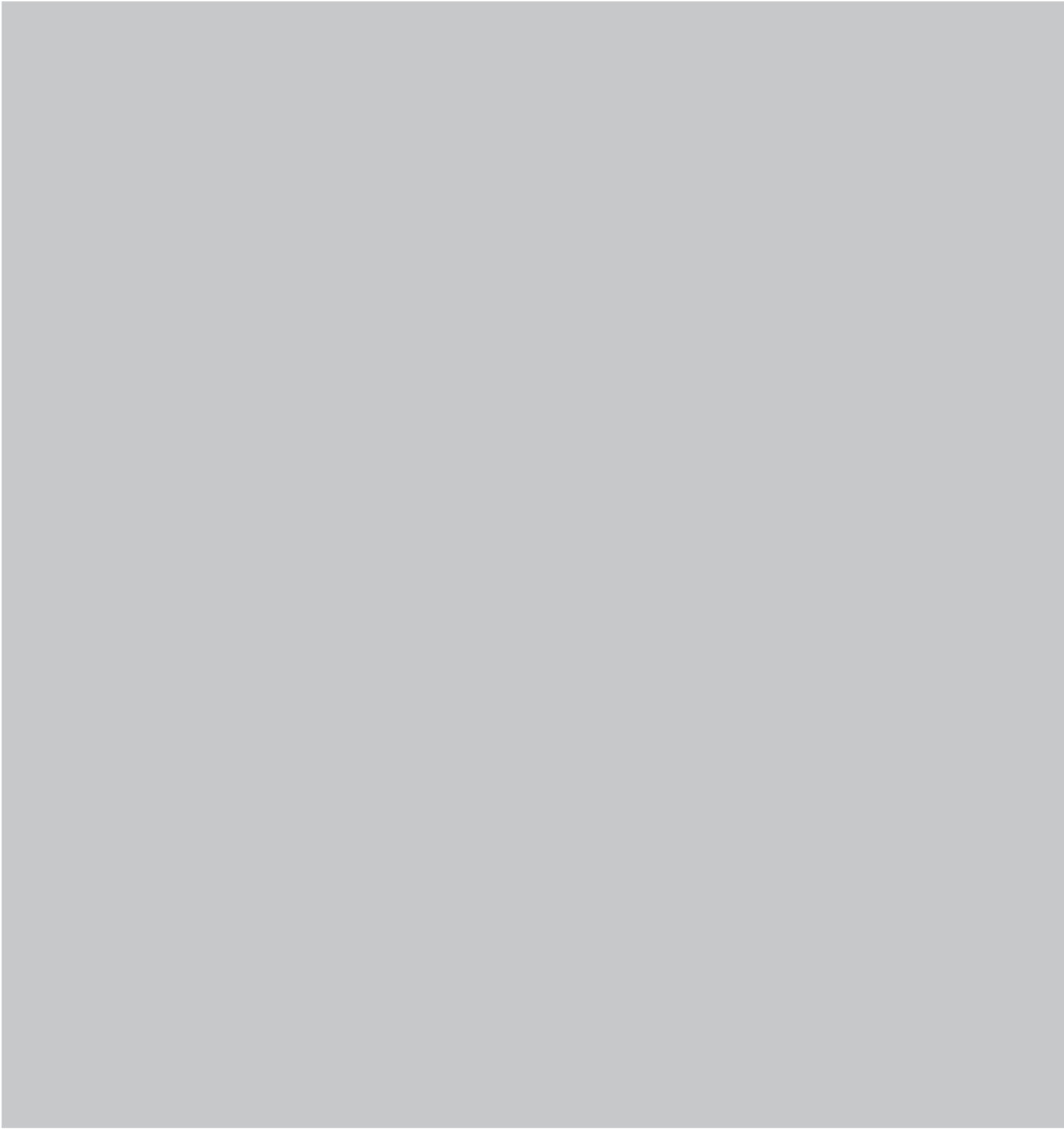
Par conséquent, il faudra nous soumettre pour approbation une méthode de décontamination documentée incluant entre autres, le cas échéant :

Un programme de prévention, formation des travailleurs, protocole d'enlèvement, plan de confinement, mise en place des zones de travaux, SAS, vestiaire & douches pour travailleurs, EPI de la protection pour les travailleurs...etc.

Une réponse vous sera rendue après analyse de la méthode de décontamination envisagée.

Je demeure disponible pour tout complément d'information et vous prie d'agréer nos salutations respectueuses.





De : Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca>

Envoyé : Tuesday, October 18, 2022 9:36 AM

À : 

Objet : RE: [Externe] RE: [Externe] RE: [Externe] RE: Caractérisation des MSCA – 6940 avenue d'Outremont, Montréal (Québec) H3N 2L4

Bonjour M. 

Pourriez-vous me confirmer svp si les travaux de décontamination sont terminés?

Merci et bonne journée.



De : Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca>

Envoyé : Tuesday, August 23, 2022 1:50 PM

À : [REDACTED] khalil.sawan@montreal.ca; Pedro Barcena <pedro.barcena@cnesst.gouv.qc.ca>; Andréanne Chiasson <andreanne.chiasson@cnesst.gouv.qc.ca>

Cc : [REDACTED] jordan assouline <jordan@tristargroupe.com>; amyn@unoinvestments.com; Georges Simundic <gsimundic@scpenvironnement.ca>; info@gbgdemolition.com

Objet : RE: [Externe] RE: [Externe] RE: Caractérisation des MSCA – 6940 avenue d'Outremont, Montréal (Québec) H3N 2L4

Bonjour M. A [REDACTED]

J'ai bien reçu le devis pour les travaux de décontamination en risque élevé pour la propriété située au 6940 avenue d'Outremont à Montréal et je vous en remercie.

Cependant, avant d'autoriser les travaux, nous avons besoin qu'une procédure spécifique au chantier soit produite. La procédure doit détailler les étapes et séquences

à suivre pour réaliser les travaux de décontamination en tenant compte de l'article 3.23.7 du CSTC, elle doit inclure, mais sans s'y limiter les points suivants :

- Formation et information des travailleurs sur les risques liés à la poussière d'amiante;
- L'emplacement des enceintes de décontaminations des travailleurs;
- L'emplacement des enceintes de décontamination de déchets et équipements;
- L'emplacement de l'entreposage des conteneurs à déchets;
- Le nombre et l'emplacement des manomètres différentiels;
- Le nombre et l'emplacement des unités de ventilation par extraction;
- L'emplacement des murs de palissade;
- Les outils et équipements utilisés pour effectuer les travaux;
- Un plan des installations et de l'aménagement du matériel.

Par ailleurs, j'effectuerai une visite des lieux avant d'autoriser la reprise des travaux afin de m'assurer de la conformité des procédures et mesures mises en place au regard des exigences de la section 3.23 du CSTC.

Je demeure disponible pour tout complément d'information et vous prie d'agréer mes salutations les meilleures.

De : Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca>

Envoyé : Friday, August 19, 2022 6:01 PM

À : [REDACTED] khalil.sawan@montreal.ca; Pedro Barcena
<pedro.barcena@cnesst.gouv.qc.ca>; Andréanne Chiasson
<andreanne.chiasson@cnesst.gouv.qc.ca>

Cc : [REDACTED] jordan assouline <jordan@tristargroupe.com>;
amyn@unoinvestments.com; Georges Simundic <gsimundic@scpenvironnement.ca>

Objet : RE: [Externe] RE: Caractérisation des MSCA – 6940 avenue d’Outremont, Montréal (Québec)
H3N 2L4

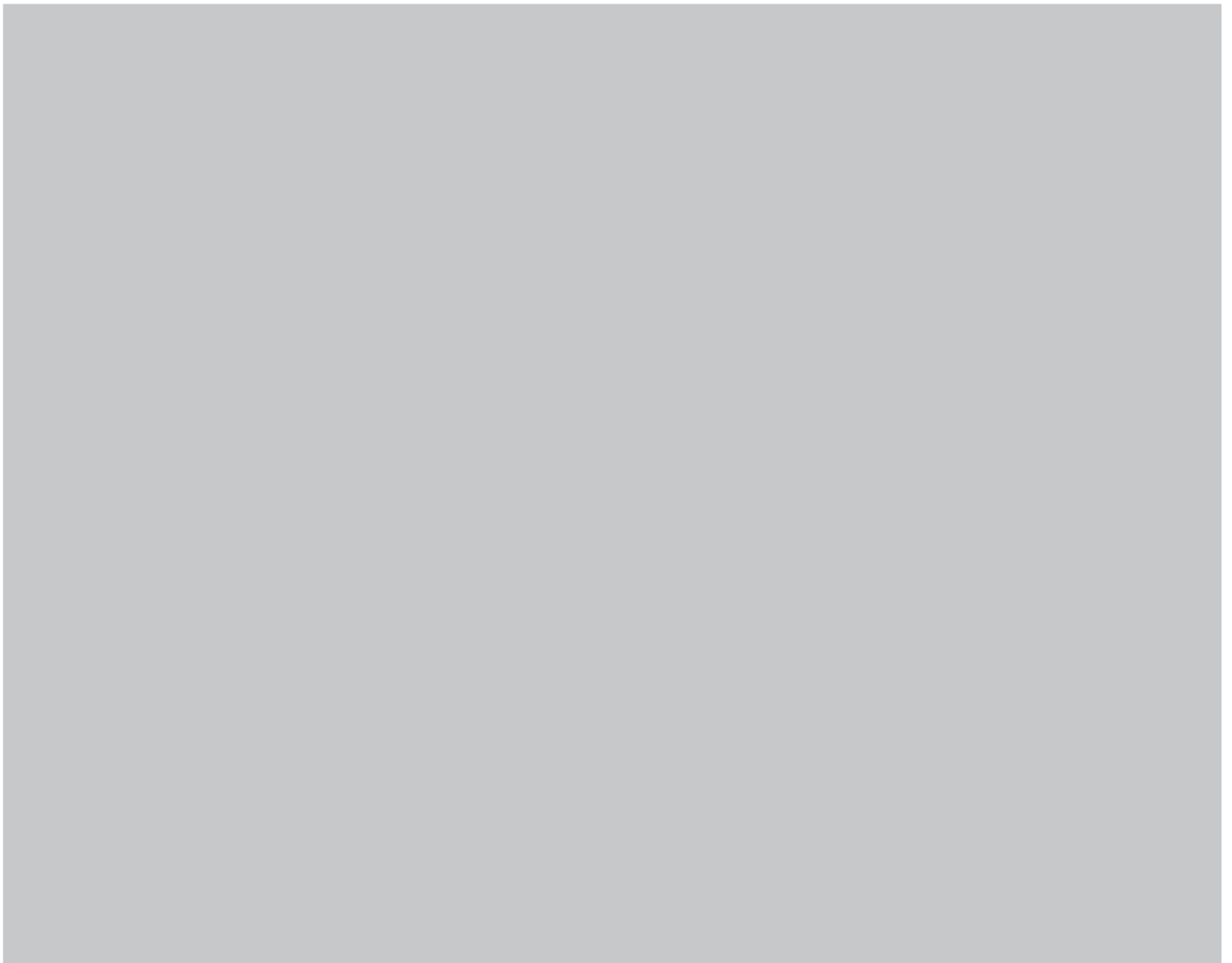
Bonjour M. A

Comme discuté au téléphone, la reprise des travaux ne peut se faire avant qu’un inspecteur de la CNESST ne l’ait autorisée en vertu de l’article 189 de la LSST. Les articles 187 et 188 de la LSST s’appliquent à une ordonnance rendue sous l’article 186 de la LSST.

Par conséquent, il faudra nous soumettre pour approbation une méthode de décontamination documentée incluant entre autres, le cas échéant :
Un programme de prévention, formation des travailleurs, protocole d’enlèvement, plan de confinement, mise en place des zones de travaux, SAS, vestiaire & douches pour travailleurs, EPI de la protection pour les travailleurs...etc.

Une réponse vous sera rendue après analyse de la méthode de décontamination envisagée.

Je demeure disponible pour tout complément d’information et vous prie d’agréer nos salutations respectueuses.



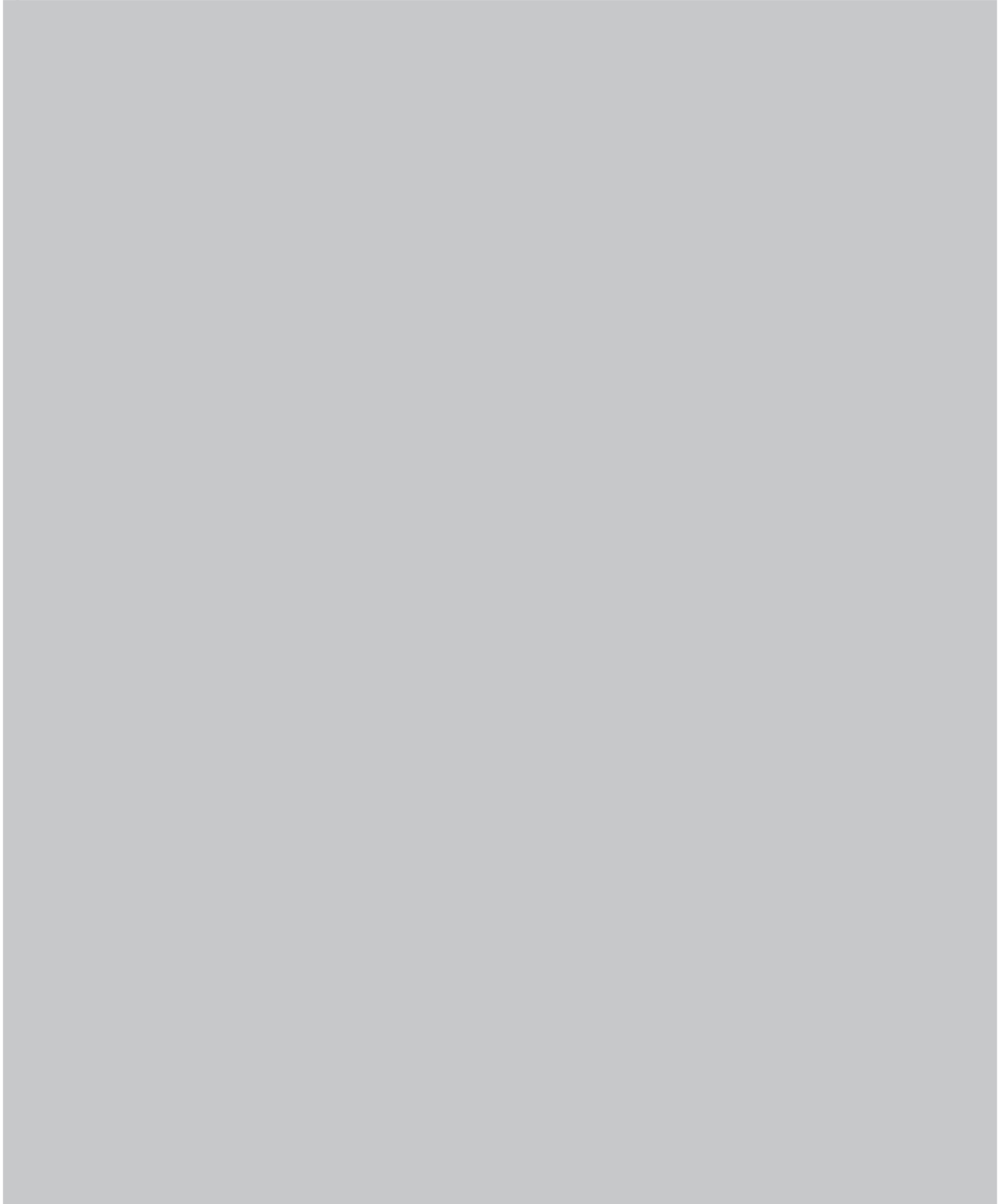
Le mar. 6 sept. 2022, à 17 h 06, Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca> a écrit :

Bonjour M. Sawan,

Pour faire le travail de décontamination du chantier, le propriétaire a engagé une compagnie de décontamination.

J'ai autorisé, aujourd'hui, les travaux de décontamination du chantier suite à la réception d'une méthode de décontamination adaptée au site.

Cordialement.



De : Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca>

Envoyé : Tuesday, August 23, 2022 1:50 PM

À : [REDACTED] khalil.sawan@montreal.ca; Pedro Barcena <pedro.barcena@cnesst.gouv.qc.ca>; Andréanne Chiasson <andreeanne.chiasson@cnesst.gouv.qc.ca>

Cc : [REDACTED] jordan assouline <jordan@tristargroupe.com>; amyn@unoinvestments.com; Georges Simundic <gsimundic@scpenvironnement.ca>; info@gbgdemolition.com

Objet : RE: [Externe] RE: [Externe] RE: Caractérisation des MSCA – 6940 avenue d'Outremont, Montréal (Québec) H3N 2L4

Bonjour M. A [REDACTED]

J'ai bien reçu le devis pour les travaux de décontamination en risque élevé pour la propriété située au 6940 avenue d'Outremont à Montréal et je vous en remercie.

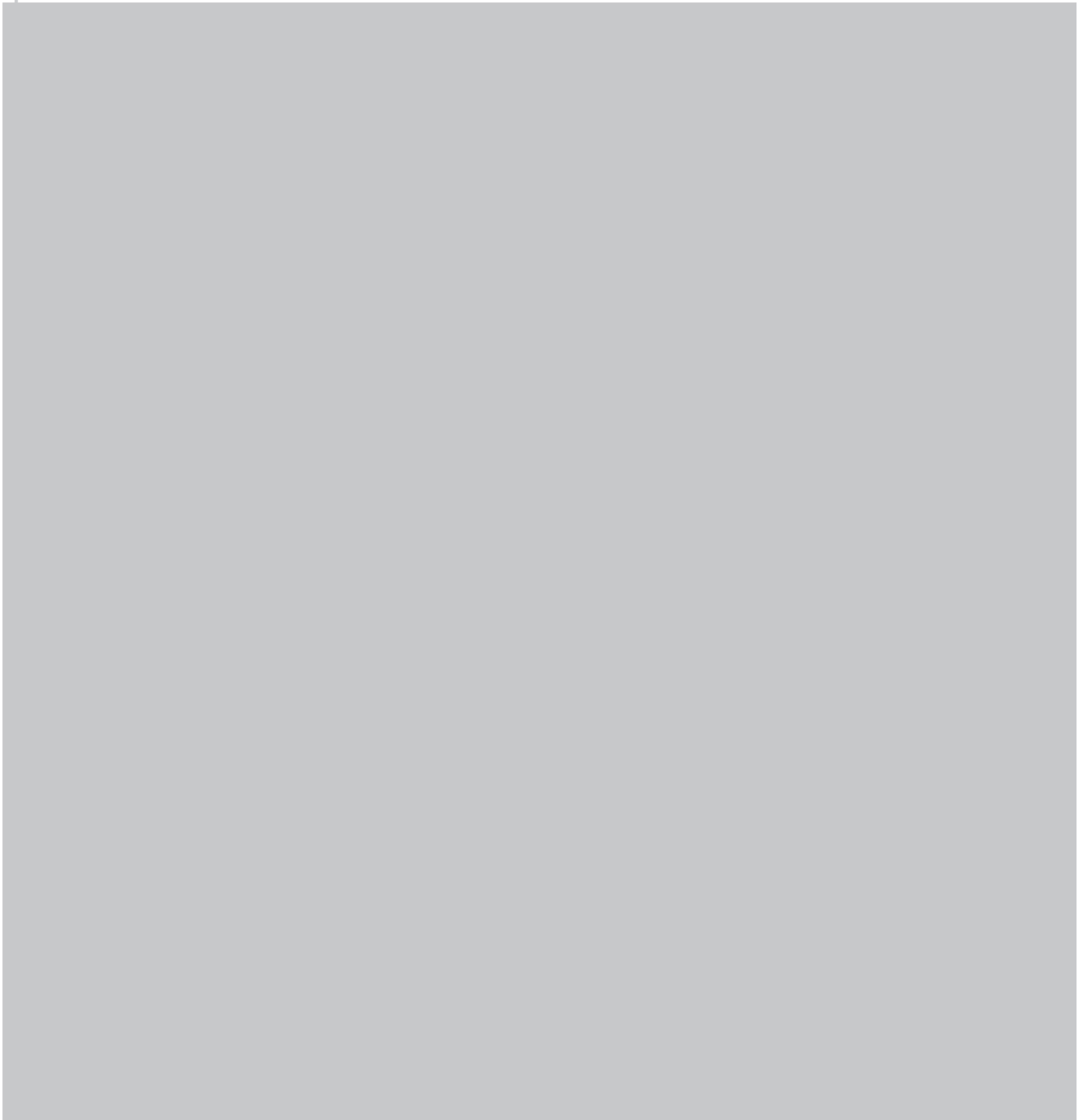
Cependant, avant d'autoriser les travaux, nous avons besoin qu'une procédure spécifique au chantier soit produite. La procédure doit détailler les étapes et séquences

à suivre pour réaliser les travaux de décontamination en tenant compte de l'article 3.23.7 du CSTC, elle doit inclure, mais sans s'y limiter les points suivants :

- Formation et information des travailleurs sur les risques liés à la poussière d'amiante;
- L'emplacement des enceintes de décontaminations des travailleurs;
- L'emplacement des enceintes de décontamination de déchets et équipements;
- L'emplacement de l'entreposage des conteneurs à déchets;
- Le nombre et l'emplacement des manomètres différentiels;
- Le nombre et l'emplacement des unités de ventilation par extraction;
- L'emplacement des murs de palissade;
- Les outils et équipements utilisés pour effectuer les travaux;
- Un plan des installations et de l'aménagement du matériel.

Par ailleurs, j'effectuerai une visite des lieux avant d'autoriser la reprise des travaux afin de m'assurer de la conformité des procédures et mesures mises en place au regard des exigences de la section 3.23 du CSTC.

Je demeure disponible pour tout complément d'information et vous prie d'agréer mes salutations les meilleures.



De : Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca>

Envoyé : Friday, August 19, 2022 6:01 PM

À : [REDACTED] khalil.sawan@montreal.ca; Pedro Barcena <pedro.barcena@cnesst.gouv.qc.ca>; Andréanne Chiasson <andreeanne.chiasson@cnesst.gouv.qc.ca>

Cc : [REDACTED] jordan assouline <jordan@tristargroupe.com>; amyn@unoinvestments.com; Georges Simundic <gsimundic@scpenvironnement.ca>

Objet : RE: [Externe] RE: Caractérisation des MSCA – 6940 avenue d’Outremont, Montréal (Québec) H3N 2L4

Bonjour M. A [REDACTED]

Comme discuté au téléphone, la reprise des travaux ne peut se faire avant qu'un inspecteur de la CNESST ne l'ait autorisée en vertu de l'article 189 de la LSST. Les articles 187 et 188 de la LSST s'appliquent à une ordonnance rendue sous l'article 186 de la LSST.

Par conséquent, il faudra nous soumettre pour approbation une méthode de décontamination documentée incluant entre autres, le cas échéant :

Un programme de prévention, formation des travailleurs, protocole d'enlèvement, plan de confinement, mise en place des zones de travaux, SAS, vestiaire & douches pour travailleurs, EPI de la protection pour les travailleurs...etc.

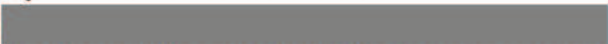
Une réponse vous sera rendue après analyse de la méthode de décontamination envisagée.

Je demeure disponible pour tout complément d'information et vous prie d'agréer nos salutations respectueuses.



De : Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca>

Envoyé : 10 novembre 2022 11:09

À : 

Cc : jordan assouline <jordan@tristargroupe.com>; amyn@unoinvestments.com; Pedro Barcena <pedro.barcena@cnesst.gouv.qc.ca>

Objet : RE: [Externe] RE: [Externe] TR: [Externe] 6940 Avenue Outremont, Montréal

Bonjour,

En réponse à votre précédent courriel, nous nous permettons de vous rappeler qu'une visite du chantier situé au 6940, rue d'Outremont est prévue le vendredi 11 novembre à 10h00.

Nous vous remercions de prendre les dispositions nécessaires afin de nous permettre d'accéder au bâtiment.

Prenez note que la reprise des travaux a été autorisée au rapport d'intervention RAP1397549 et qu'une visite de suivi est nécessaire.

Nous précisons que cette décision n'est pas conditionnelle aux travaux de nettoyage dans les logements occupés.

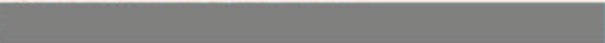
Cordialement!





De : Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca>

Envoyé : 8 novembre 2022 12:20

À : 

Cc : jordan assouline <jordan@tristargroupe.com>; amyn@unoinvestments.com; Pedro Barcena <pedro.barcena@cnesst.gouv.qc.ca>

Objet : RE: [Externe] TR: [Externe] 6940 Avenue Outremont, Montréal

Bonjour Mme Ouaknine,

Afin de faire un suivi du dossier, nous voudrions retourner sur le chantier ce vendredi 11 novembre à 10h00.

Veuillez nous confirmer ce rendez-vous et s'assurer que l'accès au bâtiment est débarré.

Veuillez agréer nos salutations respectueuses.



On Nov 1, 2022, at 5:10 PM, Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca> wrote:

Bonjour Assouline,

Je n'ai pas eu de retour de votre part au sujet du nettoyage et des tests d'air qui restent à faire dans le bâtiment 6940 avenue d'Outremont.

Comme réexpliqué lors de notre conversation téléphonique du 27 octobre dernier et comme spécifié lors des précédents courriels, la reprise des travaux dans ce bâtiment ne peut se faire qu'avec une autorisation d'un inspecteur de la CNESST.

Salutations respectueuses.

De : Idir Boubchir

Envoyé : 28 octobre 2022 12:59

À : jordan assouline <jordan@tristargroupe.com>

Cc : jordan assouline <jordan@tristargroupe.com>; AMYN MURJI <amyn@unoinvestments.com>

Objet : RE: [Externe] 6940 Avenue Outremont, Montréal

Critère de diffusion : Confidentiel

Bonjour M. Assouline,

Comme discuté au téléphone hier matin, je voudrais vérifier auprès de vous si les appartements qui ne seront pas rénovés sont nettoyés et si des tests d'air y sont effectués.

Je vous rappelle que le nettoyage et les tests d'air dans ces espaces font partie des exigences émises par la CNESST pour la reprise des

travaux dans le bâtiment.

Dans l'attente de votre réponse, agréez, monsieur, mes salutations les meilleures.





De : Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca>

Envoyé : 10 novembre 2022 11:09

À : 

Cc : jordan assouline <jordan@tristargroupe.com>; amyn@unoinvestments.com; Pedro Barcena <pedro.barcena@cnesst.gouv.qc.ca>

Objet : RE: [Externe] RE: [Externe] TR: [Externe] 6940 Avenue Outremont, Montréal

Bonjour,

En réponse à votre précédent courriel, nous nous permettons de vous rappeler qu'une visite du chantier situé au 6940, rue d'Outremont est prévue le vendredi 11 novembre à 10h00.

Nous vous remercions de prendre les dispositions nécessaires afin de nous permettre d'accéder au bâtiment.

Prenez note que la reprise des travaux a été autorisée au rapport d'intervention RAP1397549 et qu'une visite de suivi est nécessaire.

Nous précisons que cette décision n'est pas conditionnelle aux travaux de nettoyage dans les logements occupés.

Cordialement!





De : Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca>

Envoyé : 8 novembre 2022 12:20

À : 

Cc : jordan assouline <jordan@tristargroupe.com>; amyn@unoinvestments.com; Pedro Barcena <pedro.barcena@cnesst.gouv.qc.ca>

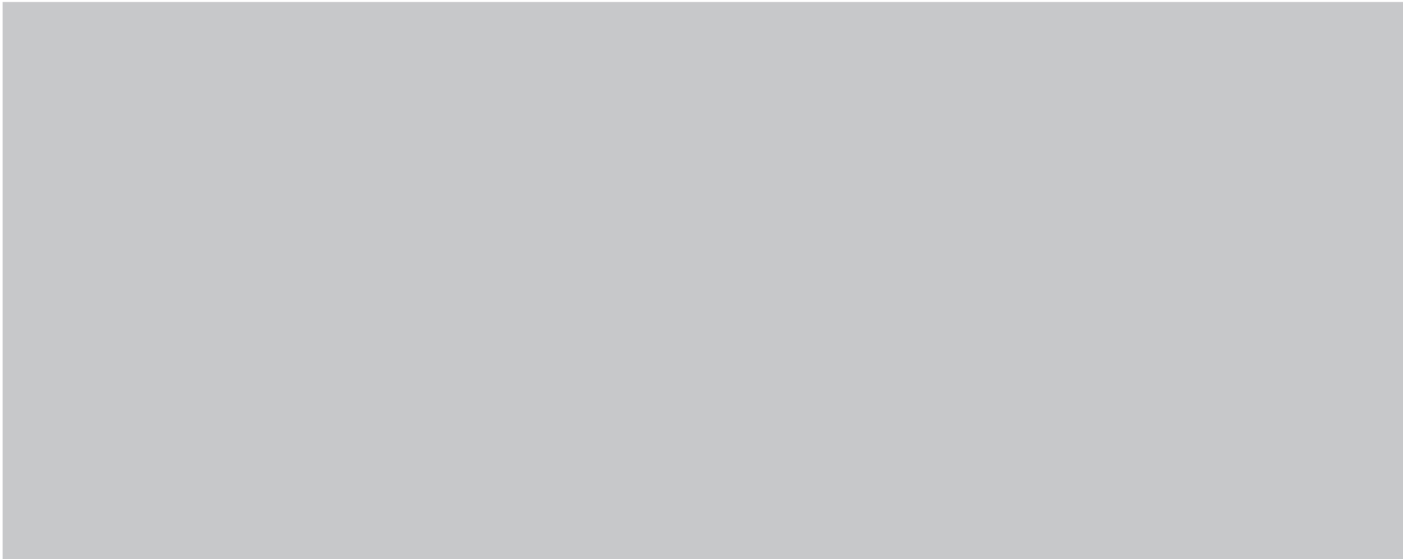
Objet : RE: [Externe] TR: [Externe] 6940 Avenue Outremont, Montréal

Bonjour Mme A

Afin de faire un suivi du dossier, nous voudrions retourner sur le chantier ce vendredi 11 novembre à 10h00.

Veuillez nous confirmer ce rendez-vous et s'assurer que l'accès au bâtiment est débarré.

Veuillez agréer nos salutations respectueuses.



On Nov 1, 2022, at 5:10 PM, Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca> wrote:

Bonjour Assouline,

Je n'ai pas eu de retour de votre part au sujet du nettoyage et des tests d'air qui restent à faire dans le bâtiment 6940 avenue d'Outremont.
Comme réexpliqué lors de notre conversation téléphonique du 27 octobre dernier et comme spécifié lors des précédents courriels, la reprise des travaux dans ce bâtiment ne peut se faire qu'avec une autorisation d'un inspecteur de la CNESST.

Salutations respectueuses.

De : Idir Boubchir

Envoyé : 28 octobre 2022 12:59

À : jordan assouline <jordan@tristargroupe.com>

Cc : jordan assouline <jordan@tristargroupe.com>; AMYN MURJI <amyn@unoinvestments.com>

Objet : RE: [Externe] 6940 Avenue Outremont, Montréal

Critère de diffusion : Confidentiel

Bonjour M. Assouline,

Comme discuté au téléphone hier matin, je voudrais vérifier auprès de vous si les appartements qui ne seront pas rénovés sont nettoyés et si des tests d'air y sont effectués.

Je vous rappelle que le nettoyage et les tests d'air dans ces espaces font partie des exigences émises par la CNESST pour la reprise des

travaux dans le bâtiment.

Dans l'attente de votre réponse, agréez, monsieur, mes salutations les meilleures.



De : Pedro Barcena <pedro.barcena@cnesst.gouv.qc.ca>

Envoyé : 10 novembre 2022 11:17

À : Khalil SAWAN <khalil.sawan@montreal.ca>; Loïc Martin-Rouillard (CCSMTL DRSP) <loic.martin-rouillard.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>

Cc : Patrick BOUFFARD <patrick.bouffard@montreal.ca>; Mylene GAUTHIER <mylene.gauthier@montreal.ca>; Anne Pelletier (CCSMTL) <anne.pelletier.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>; Yun Jen (MED) <yun.jen.med@ssss.gouv.qc.ca>; Jocelyn JOBIDON <jocelyn.jobidon@montreal.ca>; Patrice BENOIT <patrice.benoit@montreal.ca>; Andréanne Chiasson <andreanne.chiasson@cnesst.gouv.qc.ca>; Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca>

Objet : RE: [Externe] Re: Rencontre dossier 6940 d'Outremont

Avertissement automatisé : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation.
Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Bonjour M. Sawan,

Je tiens à préciser que la visite de vendredi (si visite il y aura) se veut une visite de conformité et non une visite de reprise des travaux. La reprise a été faite et communiquée au propriétaire lorsque les conditions de reprise ont été remplies. Je précise également que cette décision n'est pas conditionnelle aux travaux de nettoyage dans les logements occupés.

Comme discuté, il y a une forte possibilité que les logements occupés aient été contaminés avec de la poussière provenant du chantier. Cependant, veuillez noter que nous n'avons pas eu accès aux logements et par conséquent nous ne pouvons nous prononcer sur leur état.

Par ailleurs, il n'appartient pas à la CNESST de se prononcer sur l'occupation du bâtiment par le public.

Dans le cas où des travaux de décontamination (nettoyage) seraient nécessaires dans les appartements occupés, je serais en mesure de vérifier les procédures proposées afin d'assurer leur conformité avec la réglementation pour la sécurité des travailleurs effectuant ces travaux.

Salutations,

De : Idir Boubchir

Envoyé : 7 novembre 2022 09:09

À : Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca>; Pedro Barcena <pedro.barcena@cnesst.gouv.qc.ca>; Khalil SAWAN <khalil.sawan@montreal.ca>; Loïc Martin-Rouillard (CCSMTL DRSP) <loic.martin-rouillard.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>

Objet : Rencontre dossier 6940 d'Outremont

Quand : 8 novembre 2022 08:30-09:30.

Où : Réunion Microsoft Teams

Avertissement automatisé : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation.
Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Bonjour tout le monde,

Voici l'invitation à rencontre de demain à 8h30.

Merci et bonne journée.

Réunion Microsoft Teams

Rejoindre sur votre ordinateur ou application mobile

[Cliquez ici pour participer à la réunion](#)

ID de réunion : 255 713 486 309

Code secret : sxSXCE

[Télécharger Teams](#) | [Rejoindre sur le web](#)

[Pour en savoir plus](#) | [Options de réunion](#)

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.



De : Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca>

Envoyé : 8 novembre 2022 12:20

À : 

Cc : jordan assouline <jordan@tristargroupe.com>; amyn@unoinvestments.com; Pedro Barcena <pedro.barcena@cnesst.gouv.qc.ca>

Objet : RE: [Externe] TR: [Externe] 6940 Avenue Outremont, Montréal

Bonjour Mme Ouaknine,

Afin de faire un suivi du dossier, nous voudrions retourner sur le chantier ce vendredi 11 novembre à 10h00.

Veuillez nous confirmer ce rendez-vous et s'assurer que l'accès au bâtiment est débarré.

Veuillez agréer nos salutations respectueuses.



On Nov 1, 2022, at 5:10 PM, Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca> wrote:

Bonjour Assouline,

Je n'ai pas eu de retour de votre part au sujet du nettoyage et des tests d'air qui restent à faire dans le bâtiment 6940 avenue d'Outremont.
Comme réexpliqué lors de notre conversation téléphonique du 27 octobre dernier et comme spécifié lors des précédents courriels, la reprise des travaux dans ce bâtiment ne peut se faire qu'avec une autorisation d'un inspecteur de la CNESST.

Salutations respectueuses.

De : Idir Boubchir

Envoyé : 28 octobre 2022 12:59

À : jordan assouline <jordan@tristargroupe.com>

Cc : jordan assouline <jordan@tristargroupe.com>; AMYN MURJI <amyn@unoinvestments.com>

Objet : RE: [Externe] 6940 Avenue Outremont, Montréal

Critère de diffusion : Confidentiel

Bonjour M. Assouline,

Comme discuté au téléphone hier matin, je voudrais vérifier auprès de vous si les appartements qui ne seront pas rénovés sont nettoyés et si des tests d'air y sont effectués.

Je vous rappelle que le nettoyage et les tests d'air dans ces espaces font partie des exigences émises par la CNESST pour la reprise des travaux dans le bâtiment.

Dans l'attente de votre réponse, agréez, monsieur, mes salutations les meilleures.



De : [Marc Dupont](#)
A : [MADO SAT \(MADO.SAT@santepub-mtl.qc.ca\)](#); [jean-francois.meloche@montreal.ca](#)
Cc : [Andréanne Chiasson](#)
Objet : Intervention d'un de nos inspecteurs - amiante
Date : 26 juillet 2022 13:06:00
Pièces jointes : [image001.png](#)
[image002.png](#)
[image003.png](#)

Bonjour,

Ce courriel est simplement pour vous aviser qu'un de nos inspecteurs est intervenu sur un bâtiment de 12 logements locatifs en rénovation. 4 des logements sont occupés lors des travaux. Notre inspecteur a fermé le chantier au complet pour les causes suivantes : matériaux susceptibles de contenir de l'amiante (MSCA) en état friable sur les lieux, poussières de béton partout (contenant fort probablement de la silice cristalline) et travaux en hauteur sans protection contre les chutes. Les travailleurs ont pris la fuite à l'arrivée de l'inspecteur.

Le bâtiment est situé au 6940 avenue d'Outremont, H3N 2L4. Il appartient à l'entreprise 9425-1964 Québec inc. (Groupe Hazout). Le numéro officiel de l'entreprise est le (514) 503-7171. Le président de l'entreprise est M. Kevin Moise Hazout. À ce stade, nous n'avons aucune collaboration de la part du propriétaire.

N'hésitez pas à me contacter si vous avez besoin de plus de détails ou si vous désirez un suivi de cette intervention.



Marc DUPONT

Chef d'équipe Inspecteurs construction

Direction régionale des opérations en prévention-inspection - Montréal et Rive nord
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
5, Complexe Desjardins, Basilaire
Montréal (Québec) H5B 1H1
514 906-3166
marc.dupont@cnesst.gouv.qc.ca

Fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022

cnesst.gouv.qc.ca



De : [Idir Boubchir](#)
A : [tristar groupe](#)
Cc : [Pedro Barcena](#)
Objet : RE: [Externe] Re: Arrêt des travaux de construction sur le chantier du 6940 d'Outremont.
Date : 16 août 2022 08:36:00
Pièces jointes : [image001.png](#)
[image002.png](#)

Bonjour,

Comme discuté hier avec M. Assouline et comme indiqué dans nos précédentes communications téléphoniques, veuillez m'envoyer

Le rapport de caractérisation des matériaux effectué sur le chantier du 6940 avenue d'Outremont.

J'attends aussi votre réponse à mon courriel (voir ci-dessous) concernant les questions en lien avec contrat que vous avez octroyé à la compagnie Eker Construction.

Agréez mes salutations respectueuses.

De : Idir Boubchir
Envoyé : 12 août 2022 09:27
À : [tristar groupe <info@tristargroupe.com>](mailto:info@tristargroupe.com)
Objet : RE: [Externe] Re: Arrêt des travaux de construction sur le chantier du 6940 d'Outremont.

Bonjour,

Nous n'avons toujours pas reçu de retour d'appel de la part de Eker Construction malgré mes nombreux messages.

Étant donné que nous devons confirmer la maîtrise d'œuvre en lien avec les travaux sur le chantier du 6940 avenue d'Outremont,

nous avons besoin que vous nous confirmiez les informations suivantes :

- Le contrat des travaux en cours dans le bâtiment du 6940 avenue d'Outremont est-il octroyé à Eker Construction?
- Quelle est la finalité des travaux (leur nature et leur but final) que vous avez octroyés à l'entreprise Eker construction?
- Pour quelle durée?
- Eker Construction est-elle responsable de la coordination de l'ensemble des travaux à réaliser en lien avec la finalité de l'œuvre?
- Qui signe et octroie tous les contrats pour les entreprises sous-traitantes (exemple : électricité, plomberie, systèmes intérieurs... etc.)?

Agréez mes salutations respectueuses.

On Wed, Aug 3, 2022 at 9:46 AM Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca> wrote:

Bonjour,

J'ai tenté à plusieurs reprises, mais sans succès de rentrer en contact avec le représentant de la compagnie Eker Construction afin de les informer de l'arrêt des travaux de construction que j'ai ordonné sur le chantier du 6940 d'Outremont ainsi que pour valider quelques questions concernant la maîtrise d'œuvre.

Par conséquent, je vous informe comme propriétaire des lieux, que j'ai ordonné l'arrêt complet des travaux de construction sur le chantier du 6940 avenue d'Outremont, H3N 2L4, Montréal., pour le motif suivant :

- Présence à tous les étages de poussières susceptibles de contenir de l'amiante et de la silice.

Veuillez noter la reprise des travaux ne peut se faire avant qu'un inspecteur de la CNESST ne l'ait autorisée en vertu de l'article 189 de la LSST.

Les articles 187 et 188 de la LSST s'appliquent à une ordonnance rendue sous l'article 186 de la LSST.

Cette décision a été rendue le 26 juillet 2022, à 11h15.,

Agréez, monsieur nos salutations les meilleures.



M. Idir BOUBCHIR

Inspecteur

Direction de la prévention-inspection - Montréal - Construction

Direction générale des opérations en prévention-inspection Montréal et Rive-Nord

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

5, Complexe Desjardins, Basilaire

Montréal (Québec) H5B 1H1

514 906-3514

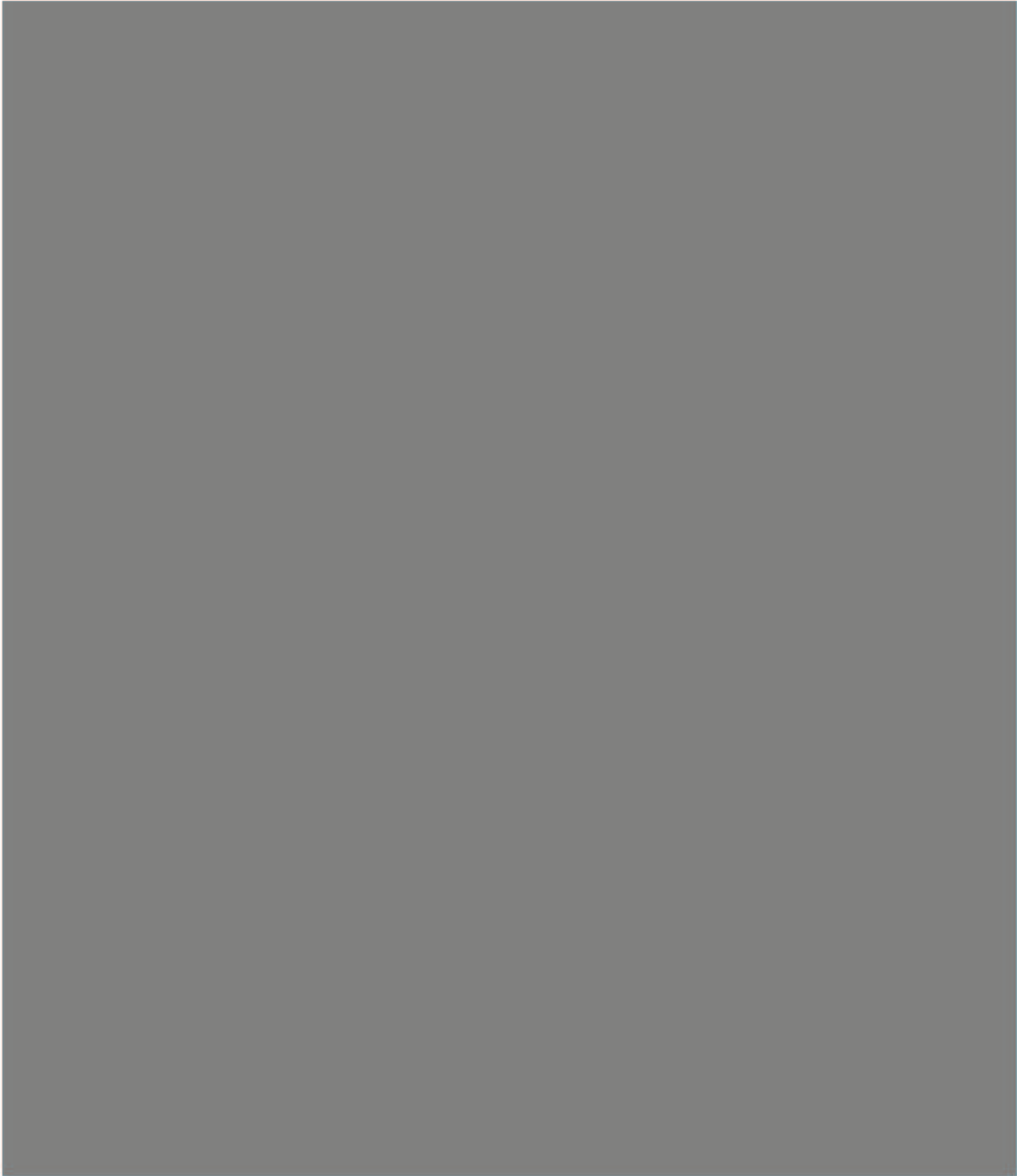
Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca



Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.



De : Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca>

Envoyé : 5 août 2022 16:37

À : Khalil SAWAN <khalil.sawan@montreal.ca>; mylene.gauthier@montreal.ca
<mylene.gauthier@montreal.ca>

Cc : patrice.benoit@montreal.ca <patrice.benoit@montreal.ca>; 06 CCSMTL Santé Environnement
<sante.environnement.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>; Jocelyn JOBIDON <jocelyn.jobidon@montreal.ca>;
Pedro Barcena <pedro.barcena@cnesst.gouv.qc.ca>; Andréanne Chiasson
<andreeanne.chiasson@cnesst.gouv.qc.ca>

Objet : RE: [Externe] Re: Situation amiante // 6940, Outremont

Avertissement automatisé : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Bonjour M. Sawan,

Lors de notre visite d'aujourd'hui, nous avons constaté que des toiles de plastique sont utilisées en guise d'isolation entre les appartements en rénovation et les parties communes du bâtiment (couloirs et escaliers).

Les toiles sont collées par du ruban adhésif par endroits aux cadres des portes d'entrée des appartements en rénovation ce qui n'empêche pas la circulation de la poussière d'un bord à l'autre de ces toiles.

Nous avons constaté également que de la poussière demeure encore présente dans les parties communes (couloirs et les escaliers) du bâtiment.

Par ailleurs, je précise que nous n'avons pas fait de recommandations quant à la nécessité de reloger ou non les locataires qui résident encore dans l'immeuble.

Je demeure disponible pour tout complément d'information et vous prie d'agréer nos salutations les meilleures.



De : [Stéphane Angers](#)
A : [Idir Boubchir](#)
Objet : RE: Bonjour Stéphane,
Date : 12 août 2022 09:24:55
Pièces jointes : [image001.png](#)
[image002.png](#)
[Vos documents numérisés.pdf](#)
[Capture.PNG](#)
[Vos documents numérisés.pdf](#)

Bonjour Idir,

Voici le numéro de suivi : **3577 5627 2393 2269**

L'enveloppe peut être ramassée au bureau de poste BP ROY.

Bonne journée!

De : Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca>
Envoyé : 11 août 2022 16:35
À : Stéphane Angers <stephane.angers@cnesst.gouv.qc.ca>
Objet : Bonjour Stéphane,

Bonjour Stéphane,

Juste pour savoir si la lettre à envoyer à la compagnie Eker Constrction que je t'ai remise lundi passé est envoyée et s'il y a un moyen de vérifier si elle est reçue.

Merci et bonne fin de journée.



M. Idir BOUBCHIR

Inspecteur

Direction de la prévention-inspection - Montréal - Construction

Direction générale des opérations en prévention-inspection Montréal et Rive-Nord

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

5, Complexe Desjardins, Basilaire

Montréal (Québec) H5B 1H1

514 906-3514

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca



Numéro de repérage

3577562723932269

Disponible pour ramassage jusqu'à : Vendredi 26 août

Service de livraison : Xpresspost

Norme de livraison : 11 août

Progression

Date	Heure	Emplacement	État	Bureau de poste
10 août	20 h 22	MONTREAL, QC	Article peut être ramassé au bureau de poste	BP ROY
10 août	15 h 17	MONTREAL, QC	Article en transit au bureau de poste	
10 août	13 h 37	MONTREAL, QC	Un avis a été laissé pour indiquer où et quand l'article peut être ramassé	
10 août	9 h 36	MONTREAL, QC	Article traité	
10 août	7 h 27	MONTREAL, QC	Article traité	
9 août	10 h 16	HALIFAX, NS	Article en transit	
9 août	7 h 16	HALIFAX, NS	Article traité	
8 août	18 h 42	MONTREAL, QC	Envoi reçu à l'installation postale d'origine	
8 août			Les renseignements électroniques ont été soumis par l'expéditeur	

Caractéristiques et options

Names, Other Names and Versions / Nom, autre nom et versions

Business Name	Name Status	Name Type	Registration Date	Withdrawal Date
9355-1299 Québec inc.	In Effect / En vigueur	Company Name / Dénomination sociale	2017-02-13	
CONSTRUCTION EKER EKER CONSTRUCTION	In Effect / En vigueur	Other Name / Autre nom	2018-10-22	



Xpresspost^{TM/MC}

Tracking Number

3577 5627 2393 2269

Numéro de repérage

To: 9355-1299 QUÉBEC INC.
A:

A barcode should be printed on the label because Delivery Confirmation is selected. If no bar code is visible, please contact the help desk at 1-877-376-1212 for assistance.
Un code à barres devrait être imprimé sur l'étiquette lorsque la confirmation de livraison est choisie. Si le code à barres n'apparaît pas, veuillez communiquer avec le service d'assistance au 1-877-376-1212.

De : [Idir Boubchir](#)
A : [tristar groupe](#)
Objet : RE: [Externe] Re: Arrêt des travaux de construction sur le chantier du 6940 d'Outremont.
Date : 18 août 2022 12:15:00
Pièces jointes : [image001.png](#)
[image002.png](#)

Bonjour,

Comme discuté lundi dernier et comme indiqué dans mon courriel du 12 août 2022, je n'ai toujours pas de réponse concernant les informations demandées en lien avec le contrat octroyé à la compagnie Eker Construction pour le chantier du 6940 avenue d'Outremont.

Dans l'attente de votre réponse, agréez mes salutations respectueuses.

De : Idir Boubchir
Envoyé : 12 août 2022 09:27
À : [tristar groupe <info@tristargroupe.com>](mailto:info@tristargroupe.com)
Objet : RE: [Externe] Re: Arrêt des travaux de construction sur le chantier du 6940 d'Outremont.

Bonjour,

Nous n'avons toujours pas reçu de retour d'appel de la part de Eker Construction malgré mes nombreux messages.

Étant donné que nous devons confirmer la maîtrise d'œuvre en lien avec les travaux sur le chantier du 6940 avenue d'Outremont,

nous avons besoin que vous nous confirmiez les informations suivantes :

- Le contrat des travaux en cours dans le bâtiment du 6940 avenue d'Outremont est-il octroyé à Eker Construction?
- Quelle est la finalité des travaux (leur nature et leur but final) que vous avez octroyés à l'entreprise Eker construction?
- Pour quelle durée?
- Eker Construction est-elle responsable de la coordination de l'ensemble des travaux à réaliser en lien avec la finalité de l'œuvre?
- Qui signe et octroie tous les contrats pour les entreprises sous-traitantes (exemple : électricité, plomberie, systèmes intérieurs... etc.)?

Agréez mes salutations respectueuses.



On Wed, Aug 3, 2022 at 9:46 AM Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca> wrote:

Bonjour,

J'ai tenté à plusieurs reprises, mais sans succès de rentrer en contact avec le représentant de la compagnie Eker Construction afin de les informer de l'arrêt des travaux de construction que j'ai ordonné sur le chantier du 6940 d'Outremont ainsi que pour valider quelques questions concernant la maîtrise d'œuvre.

Par conséquent, je vous informe comme propriétaire des lieux, que j'ai ordonné l'arrêt complet des travaux de construction sur le chantier du 6940 avenue d'Outremont, H3N 2L4, Montréal., pour le motif suivant :

- Présence à tous les étages de poussières susceptibles de contenir de l'amiante et de la silice.

Veuillez noter la reprise des travaux ne peut se faire avant qu'un inspecteur de la CNESST ne l'ait autorisée en vertu de l'article 189 de la LSST.

Les articles 187 et 188 de la LSST s'appliquent à une ordonnance rendue sous l'article 186 de la LSST.

Cette décision a été rendue le 26 juillet 2022, à 11h15.,

Agréez, monsieur nos salutations les meilleures.



M. Idir BOUBCHIR

Inspecteur

Direction de la prévention-inspection - Montréal - Construction

Direction générale des opérations en prévention-inspection Montréal et Rive-Nord

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

5, Complexe Desjardins, Basilaire

Montréal (Québec) H5B 1H1

514 906-3514

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca



Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire.

Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

De : [Idir Boubchir](#)
A : [REDACTED]
Cc : [jordan.assouline](#); [AMYN MURJI](#)
Objet : RE: [Externe] 6940 Avenue Outremont, Montréal
Date : 19 septembre 2022 11:27:00
Sensibilité : Confidentiel

Bonjour Mme [REDACTED]

Je vous remercie du suivi concernant la discussion que j'ai eu avec M. Assouline au sujet des appartements qui ne seront pas rénovés.

Afin de s'assurer de la qualité de l'air dans ces unités, un test d'air est exigé aussi pour chacune d'elles à la fin des travaux de décontamination du bâtiment.

Je demeure disponible pour tout complément d'information et je vous prie d'agréer mes salutations respectueuses.



De : [Idir Boubchir](#)
A : info@gbgdemolition.com
Cc : [Pedro Barcena](#); [jordan assouline](#); amyn@unoinvestments.com; [Georges Simundic](#)
Objet : RE: [Externe] méthode de travail et carte
Date : 2 septembre 2022 09:37:00

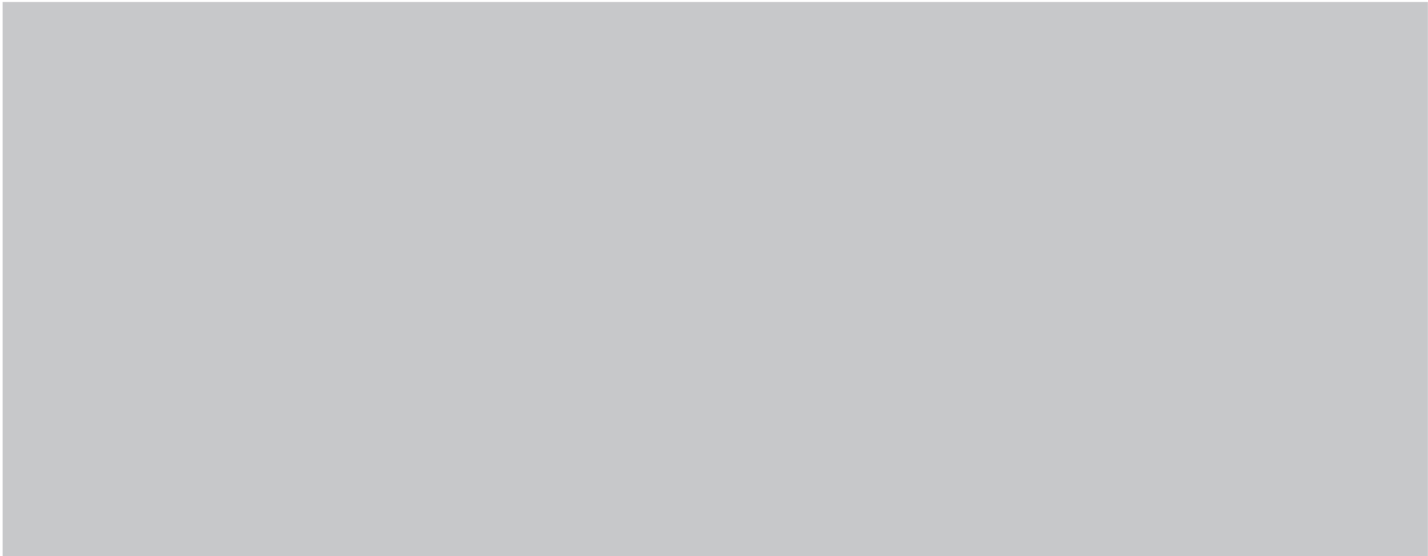
Bonjour M. **A**

J'ai bien reçu le complément d'information concernant la méthode de décontamination et vous en remercie.

Il me manque les informations suivantes avant d'autoriser les travaux :

- Je ne vois pas la carte de M. **B**
- Qui a émis la carte de M. **C** (où est-ce qu'il a reçu sa formation?)
- Il manque aussi les essais d'ajustement (Fit test) pour les masques.

Merci et bonne journée.



De : [Idir Boubchir](#)
A : [jordan assouline](#)
Cc : [Pedro Barcena](#)
Objet : RE: [Externe] Ouvrir le chantier
Date : 12 septembre 2022 08:29:00

Bonjour M. Assouline.

Comme discuté au téléphone ce matin, j'ai autorisé les travaux de décontamination par la compagnie GBG Démolition (voir le rapport RAP1397549).

Comme je vous l'ai expliqué au téléphone, il n'y a que les travailleurs de cette compagnie (9193-7276 Québec inc. (GBG Démolition)) qui sont autorisés à effectuer des travaux sur le chantier.

Un suivi sera fait au fur et à mesure que les travaux avancent sur le chantier.

Merci et bonne journée.



De : [Idir Boubchir](#)
A : [Khalil SAWAN](#)
Cc : [Mylene GAUTHIER](#); [Patrice BENOIT](#); [Jocelyn JOBIDON](#); [Pedro Barcena](#)
Objet : RE: [Externe] Re: [Externe] Re: [Externe] RE: [Externe] RE: Caractérisation des MSCA – 6940 avenue d'Outremont, Montréal (Québec) H3N 2L4
Date : 7 septembre 2022 16:20:00
Pièces jointes : [image001.jpg](#)
[image002.png](#)
[image003.jpg](#)
[image004.png](#)

Bonjour M. Sawan,

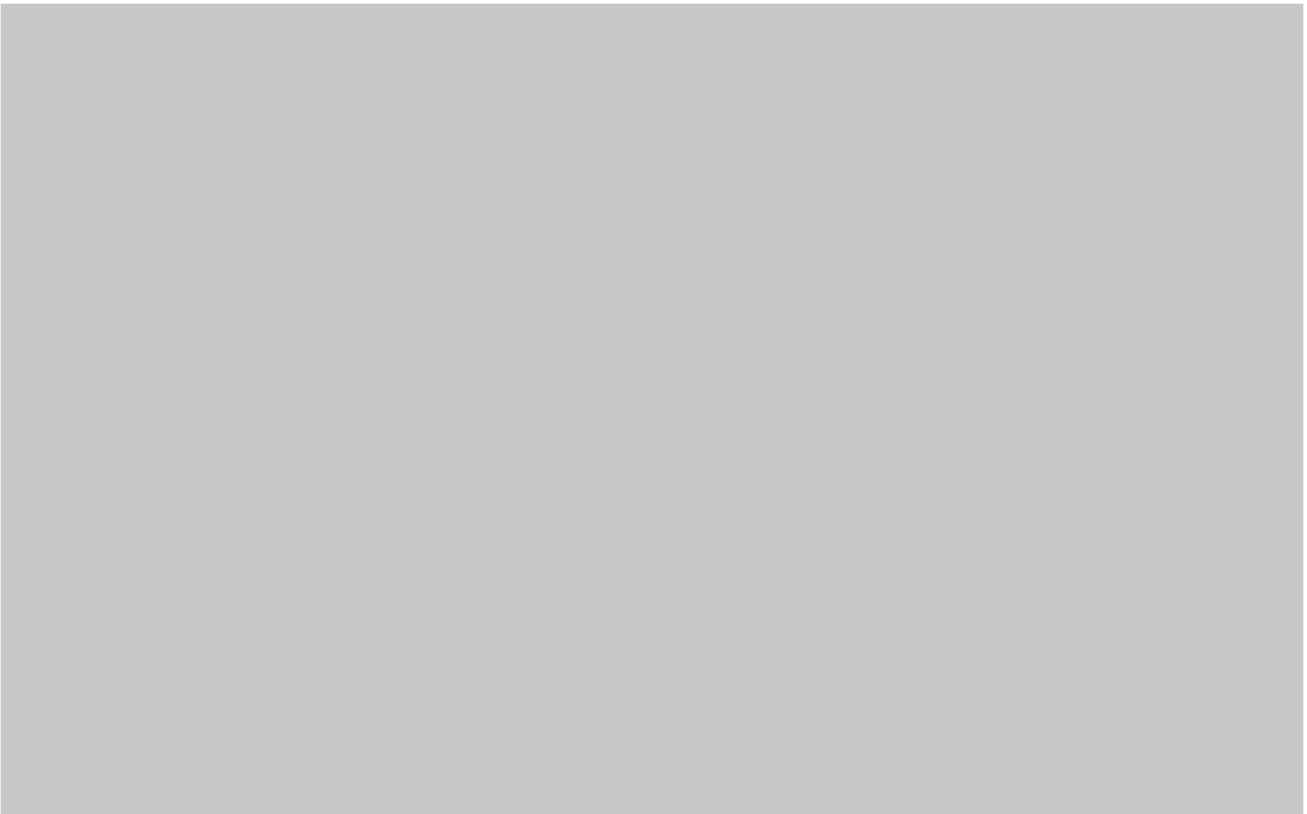
Un suivi de près est prévu pour les travaux de décontamination du chantier et des visites sont programmées pour s'assurer que ces travaux soient faits conformément à la réglementation en vigueur

À la fin des travaux de décontamination, des tests d'air concluants sont exigés avant d'autoriser l'occupation normale des lieux.

Généralement, la phase de décontamination peut prendre entre deux à trois semaines, mais cela dépend de l'organisation et de l'efficacité du maître d'œuvre.

Comme demandé, je vous tiendrai au courant une fois que la phase de décontamination est terminée.

Cordialement.





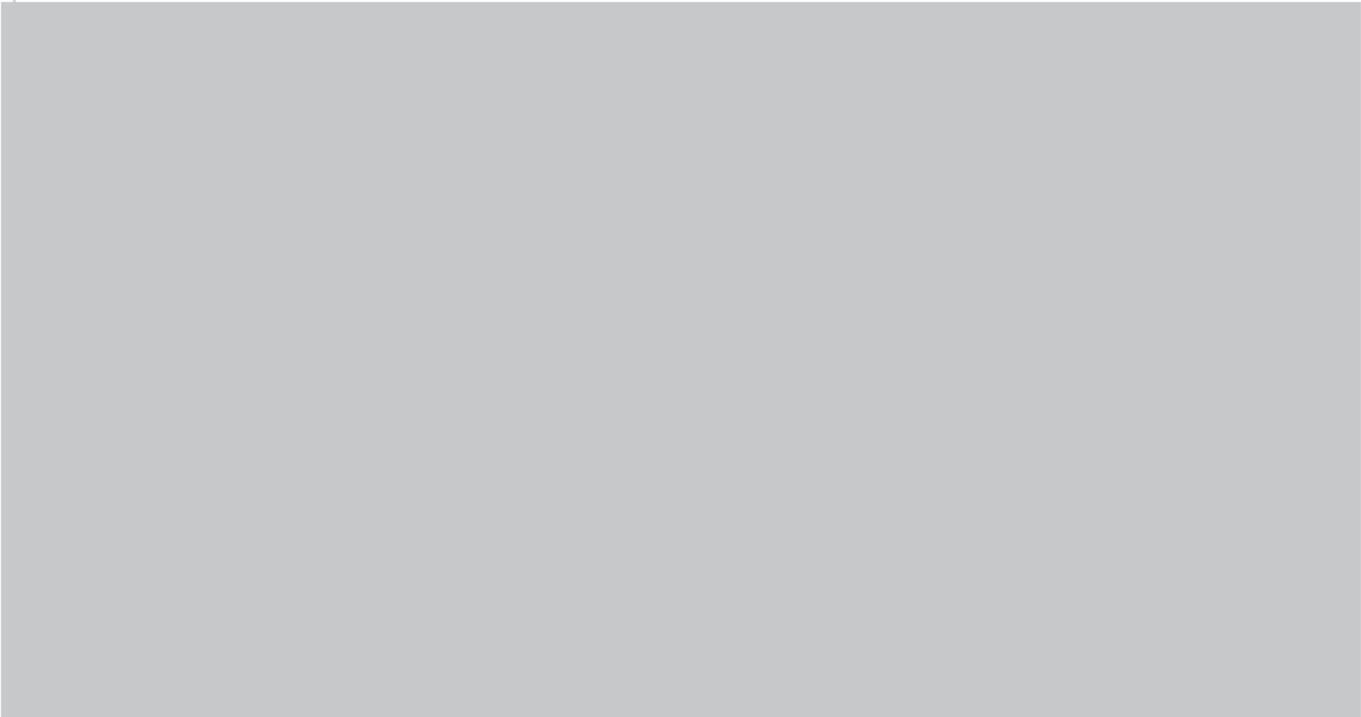
Le mar. 6 sept. 2022, à 17 h 06, Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca> a écrit :

Bonjour M. Sawan,

Pour faire le travail de décontamination du chantier, le propriétaire a engagé une compagnie de décontamination.

J'ai autorisé, aujourd'hui, les travaux de décontamination du chantier suite à la réception d'une méthode de décontamination adaptée au site.

Cordialement.



De : Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca>

Envoyé : Tuesday, August 23, 2022 1:50 PM

À : [REDACTED] khalil.sawan@montreal.ca; Pedro Barcena <pedro.barcena@cnesst.gouv.qc.ca>; Andréanne Chiasson <andreeanne.chiasson@cnesst.gouv.qc.ca>

Cc : [REDACTED] jordan assouline <jordan@tristargroupe.com>; amyn@unoinvestments.com; Georges Simundic <gsimundic@scpenvironnement.ca>; info@gbgdemolition.com

Objet : RE: [Externe] RE: [Externe] RE: Caractérisation des MSCA – 6940 avenue d'Outremont, Montréal (Québec) H3N 2L4

Bonjour M. A [REDACTED]

J'ai bien reçu le devis pour les travaux de décontamination en risque élevé pour la propriété située au 6940 avenue d'Outremont à Montréal et je vous en remercie.

Cependant, avant d'autoriser les travaux, nous avons besoin qu'une procédure spécifique au chantier soit produite. La procédure doit détailler les étapes et

séquences

à suivre pour réaliser les travaux de décontamination en tenant compte de l'article 3.23.7 du CSTC, elle doit inclure, mais sans s'y limiter les points suivants :

- Formation et information des travailleurs sur les risques liés à la poussière d'amiante;
- L'emplacement des enceintes de décontaminations des travailleurs;
- L'emplacement des enceintes de décontamination de déchets et équipements;
- L'emplacement de l'entreposage des conteneurs à déchets;
- Le nombre et l'emplacement des manomètres différentiels;
- Le nombre et l'emplacement des unités de ventilation par extraction;
- L'emplacement des murs de palissade;
- Les outils et équipements utilisés pour effectuer les travaux;
- Un plan des installations et de l'aménagement du matériel.

Par ailleurs, j'effectuerai une visite des lieux avant d'autoriser la reprise des travaux afin de m'assurer de la conformité des procédures et mesures mises en place au regard des exigences de la section 3.23 du CSTC.

Je demeure disponible pour tout complément d'information et vous prie d'agréer mes salutations les meilleures.

De : Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca>

Envoyé : Friday, August 19, 2022 6:01 PM

À : [REDACTED] khalil.sawan@montreal.ca; Pedro Barcena <pedro.barcena@cnesst.gouv.qc.ca>; Andréanne Chiasson <andreeanne.chiasson@cnesst.gouv.qc.ca>

Cc : [REDACTED] jordan assouline <jordan@tristargroupe.com>; amyn@unoinvestments.com; Georges Simundic <gsimundic@scpenvironnement.ca>

Objet : RE: [Externe] RE: Caractérisation des MSCA – 6940 avenue d'Outremont, Montréal (Québec) H3N 2L4

Bonjour M. A [REDACTED]

Comme discuté au téléphone, la reprise des travaux ne peut se faire avant qu'un inspecteur de la CNESST ne l'ait autorisée en vertu de l'article 189 de la LSST. Les articles 187 et 188 de la LSST s'appliquent à une ordonnance rendue sous l'article 186 de la LSST.

Par conséquent, il faudra nous soumettre pour approbation une méthode de décontamination documentée incluant entre autres, le cas échéant :
Un programme de prévention, formation des travailleurs, protocole d'enlèvement, plan de confinement, mise en place des zones de travaux, SAS, vestiaire & douches pour travailleurs, EPI de la protection pour les travailleurs...etc.

Une réponse vous sera rendue après analyse de la méthode de

décontamination envisagée.

Je demeure disponible pour tout complément d'information et vous prie d'agréer nos salutations respectueuses.



De : [Idir Boubchir](#)
A : [jordan assouline](#)
Objet : RE: [Externe] Re: 6940 d"Outremont - Reprise des travaux de décontamination
Date : 18 octobre 2022 09:21:00

Bonjour M. Assouline,

Merci de me confirmer si les travaux de décontamination sont terminés?

Bonne journée.

De : [Idir Boubchir](#)
A : [jordan assouline](#)
Cc : [AMYN MURJI](#); [jordan assouline](#); [REDACTED] [Pedro Barcena](#)
Objet : RE: [Externe] RE: [Externe] 6940 Avenue Outremont, Montréal
Date : 25 octobre 2022 09:07:54
Sensibilité : Confidentiel

Bonjour M Assouline,

Je voudrais vérifier avec vous si les appartements non rénovés sont inclus dans les tests d'air finaux comme demandé dans mon précédent courriel.

Merci et bonne journée.

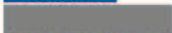
De : Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca>
Envoyé : 19 septembre 2022 11:27
À : [REDACTED]
Cc : jordan assouline <jordan@tristargroupe.com>; AMYN MURJI <amyn@unoinvestments.com>
Objet : RE: [Externe] 6940 Avenue Outremont, Montréal
Critère de diffusion : Confidentiel

Bonjour Mme [REDACTED]

Je vous remercie du suivi concernant la discussion que j'ai eu avec M. Assouline au sujet des appartements qui ne seront pas rénovés.
Afin de s'assurer de la qualité de l'air dans ces unités, un test d'air est exigé aussi pour chacune d'elles à la fin des travaux de décontamination du bâtiment.

Je demeure disponible pour tout complément d'information et je vous prie d'agréer mes salutations respectueuses.



De : [Idir Boubchir](#)
A : 
Cc : [jordan.assouline](#); amyn@unoinvestments.com; [Pedro Barcena](#)
Objet : RE: [Externe] RE: [Externe] TR: [Externe] 6940 Avenue Outremont, Montréal
Date : 10 novembre 2022 11:09:00

Bonjour,

En réponse à votre précédent courriel, nous nous permettons de vous rappeler qu'une visite du chantier situé au 6940, rue d'Outremont est prévue le vendredi 11 novembre à 10h00.

Nous vous remercions de prendre les dispositions nécessaires afin de nous permettre d'accéder au bâtiment.

Prenez note que la reprise des travaux a été autorisée au rapport d'intervention RAP1397549 et qu'une visite de suivi est nécessaire.

Nous précisons que cette décision n'est pas conditionnelle aux travaux de nettoyage dans les logements occupés.

Cordialement!



De : Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca>

Envoyé : 8 novembre 2022 12:20

À : [REDACTED]

Cc : jordan assouline <jordan@tristargroupe.com>; amvn@unoinvestments.com; Pedro Barcena <pedro.barcena@cnesst.gouv.qc.ca>

Objet : RE: [Externe] TR: [Externe] 6940 Avenue Outremont, Montréal

Bonjour Mme [REDACTED]

Afin de faire un suivi du dossier, nous voudrions retourner sur le chantier ce vendredi 11 novembre à 10h00.

Veuillez nous confirmer ce rendez-vous et s'assurer que l'accès au bâtiment est débarré.

Veuillez agréer nos salutations respectueuses.



On Nov 1, 2022, at 5:10 PM, Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca> wrote:

Bonjour Assouline,

Je n'ai pas eu de retour de votre part au sujet du nettoyage et des tests d'air qui restent à faire dans le bâtiment 6940 avenue d'Outremont.

Comme réexpliqué lors de notre conversation téléphonique du 27 octobre dernier et comme spécifié lors des précédents courriels, la reprise des travaux dans ce bâtiment ne peut se faire qu'avec une autorisation d'un inspecteur de la CNESST.

Salutations respectueuses.

De : Idir Boubchir

Envoyé : 28 octobre 2022 12:59

À : jordan assouline <jordan@tristargroupe.com>

Cc : jordan assouline <jordan@tristargroupe.com>; AMYN MURJI <amyn@unoinvestments.com>

Objet : RE: [Externe] 6940 Avenue Outremont, Montréal

Critère de diffusion : Confidentiel

Bonjour M. Assouline,

Comme discuté au téléphone hier matin, je voudrais vérifier auprès de vous si les appartements qui ne seront pas rénovés sont nettoyés et si des tests d'air y sont effectués.

Je vous rappelle que le nettoyage et les tests d'air dans ces espaces font partie des exigences émises par la CNESST pour la reprise des travaux dans le bâtiment.

Dans l'attente de votre réponse, agréez, monsieur, mes salutations les meilleures.



De : [Idir Boubchir](#)
A : [Khalil SAWAN](#); mylene.gauthier@montreal.ca
Cc : patrice.benoit@montreal.ca; [06 CCSMTL Santé Environnement](#); [Jocelyn JOBIDON](#); [Pedro Barcena](#); [Andréanne Chiasson](#)
Objet : RE: [Externe] Re: Situation amiante // 6940, Outremont
Date : 5 août 2022 16:37:00

Bonjour M. Sawan,

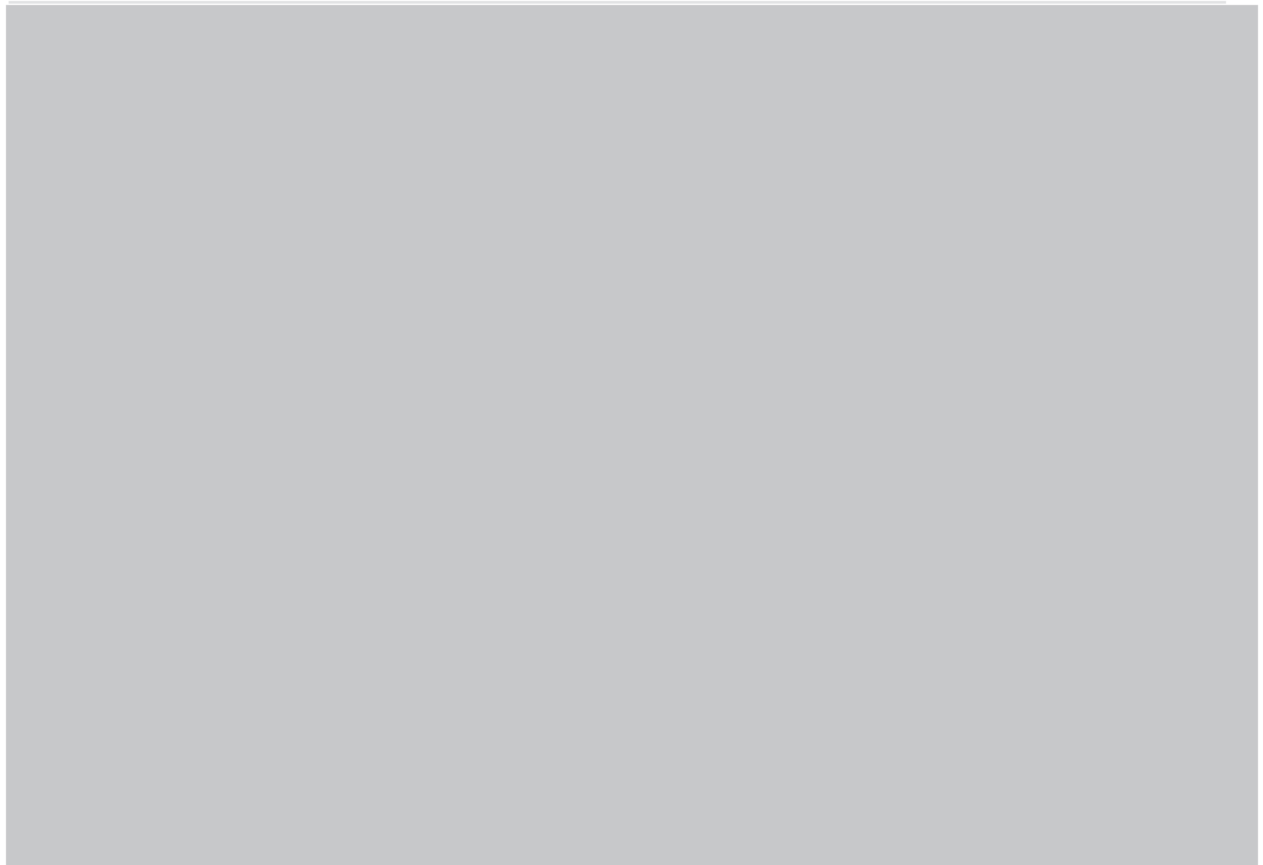
Lors de notre visite d'aujourd'hui, nous avons constaté que des toiles de plastique sont utilisées en guise d'isolation entre les appartements en rénovation et les parties communes du bâtiment (couloirs et escaliers).

Les toiles sont collées par du ruban adhésif par endroits aux cadres des portes d'entrée des appartements en rénovation ce qui n'empêche pas la circulation de la poussière d'un bord à l'autre de ces toiles.

Nous avons constaté également que de la poussière demeure encore présente dans les parties communes (couloirs et les escaliers) du bâtiment.

Par ailleurs, je précise que nous n'avons pas fait de recommandations quant à la nécessité de reloger ou non les locataires qui résident encore dans l'immeuble.

Je demeure disponible pour tout complément d'information et vous prie d'agréer nos salutations les meilleures.



De : [Andréanne Chiasson](#)
A : [Jocelyn JOBIDON](#); [Khalil SAWAN](#)
Cc : [mylene.gauthier@montreal.ca](#); [patrice.benoit@montreal.ca](#); 06 CCSMTL Santé Environnement; [Idir Boubchir](#); [Pedro Barcena](#)
Objet : RE: [Externe] Re: Situation amiante // 6940, Outremont
Date : 5 août 2022 16:17:21
Pièces jointes : [image001.png](#)
[image002.png](#)
[image003.png](#)
[image004.jpg](#)

Bonjour messieurs Jobidon et Sawan,

Je crois important de rectifier une information. Il n'appartient pas à la CNESST de se prononcer sur l'occupation du bâtiment par le public.

Notre travail vise avant tout la sécurité des travailleurs et nous avons une réglementation bien claire lorsque des travailleurs sont exposés à l'amiante ou des matériaux susceptibles d'en contenir. D'où la décision d'arrêt des travaux émise par M. Boubchir.

Sur un chantier de construction, notre réglementation prévoit toutefois que le maître d'œuvre doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public, ce qui nous permet d'exiger certaines choses du maître d'œuvre (ex. nettoyage des lieux contaminés à l'extérieur du chantier). Mais nous ne sommes en mesure d'émettre un avis ou des recommandations sur l'occupation du bâtiment par le public. À ce sujet, je vous réfère à la direction de la santé publique que nous informons systématiquement dans ce genre de dossier.

N'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions.

Bonne journée!



Andréanne CHIASSON Ing.

Directrice du service de la prévention-inspection - Montréal - Construction

Direction de la prévention-inspection - Montréal - Construction

Direction générale des opérations en prévention-inspection - Montréal et Rive-Nord

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

5, Complexe Desjardins, Basilaire

Montréal (Québec) H5B 1H1

514 906-3261

cnesst.gouv.qc.ca

La CNESST, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022



De : [Idir Boubchir](#)
A : [REDACTED]
Cc : [jordan.assouline](#); [amyn@unoinvestments.com](#); [Pedro Barcena](#)
Objet : RE: [Externe] TR: [Externe] 6940 Avenue Outremont, Montréal
Date : 8 novembre 2022 12:20:00

Bonjour Mme [REDACTED]

Afin de faire un suivi du dossier, nous voudrions retourner sur le chantier ce vendredi 11 novembre à 10h00.

Veuillez nous confirmer ce rendez-vous et s'assurer que l'accès au bâtiment est débarré.

Veuillez agréer nos salutations respectueuses.

On Nov 1, 2022, at 5:10 PM, Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca> wrote:

Bonjour Assouline,

Je n'ai pas eu de retour de votre part au sujet du nettoyage et des tests d'air qui

restent à faire dans le bâtiment 6940 avenue d'Outremont.
Comme réexpliqué lors de notre conversation téléphonique du 27 octobre dernier et comme spécifié lors des précédents courriels, la reprise des travaux dans ce bâtiment ne peut se faire qu'avec une autorisation d'un inspecteur de la CNESST.

Salutations respectueuses.

De : Idir Boubchir

Envoyé : 28 octobre 2022 12:59

À : jordan assouline <jordan@tristargroupe.com>

Cc : jordan assouline <jordan@tristargroupe.com>; AMYN MURJI <amyn@unoinvestments.com>

Objet : RE: [Externe] 6940 Avenue Outremont, Montréal

Critère de diffusion : Confidentiel

Bonjour M. Assouline,

Comme discuté au téléphone hier matin, je voudrais vérifier auprès de vous si les appartements qui ne seront pas rénovés sont nettoyés et si des tests d'air y sont effectués.

Je vous rappelle que le nettoyage et les tests d'air dans ces espaces font partie des exigences émises par la CNESST pour la reprise des travaux dans le bâtiment.

Dans l'attente de votre réponse, agréez, monsieur, mes salutations les meilleures.



De : Idir Boubchir

Envoyé : 7 novembre 2022 09:09

À : Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca>; Pedro Barcena <pedro.barcena@cnesst.gouv.qc.ca>; Khalil SAWAN <khalil.sawan@montreal.ca>; Loïc Martin-Rouillard (CCSMTL DRSP) <loic.martin-rouillard.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>

Objet : Rencontre dossier 6940 d'Outremont

Quand : 8 novembre 2022 08:30-09:30.

Où : Réunion Microsoft Teams

Avertissement automatisé : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Bonjour tout le monde,

Voici l'invitation à rencontre de demain à 8h30.

Merci et bonne journée.

Réunion Microsoft Teams

Rejoindre sur votre ordinateur ou application mobile

[Cliquez ici pour participer à la réunion](#)

ID de réunion : 255 713 486 309

Code secret : sxSXCE

[Télécharger Teams](#) | [Rejoindre sur le web](#)

[Pour en savoir plus](#) | [Options de réunion](#)

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

De : [Idir Boubchir](#)
A : [Andréanne Chiasson](#)
Objet : RE: [Externe] 6940, avenue d'Outremont
Date : 2 août 2022 16:25:00

Bonjour M. Sawan,

En réponse à votre question concernant les mesures préventives mises en place par le propriétaire si elles sont suffisantes ou non pour assurer la sécurité des occupants du bâtiment. Je vous informe que d'après les informations obtenues auprès d'un locataire, de la poussière provenant des travaux de démolition se trouverait dans son appartement, à noter également que j'ai constaté que cette poussière s'est répandue dans les aires communes du bâtiment (escaliers et couloirs).

Ces poussières susceptibles de contenir de l'amiante et de la silice pourraient se retrouver en suspension dans l'air à cause de toute activité dans le bâtiment ce qui augmenterait le risque de contamination.

En l'absence des informations concernant la nature des poussières en présence ainsi que des informations concernant la façon dont les parties encore habitées du bâtiment sont isolées du reste du chantier, il nous est difficile de nous prononcer sur la sécurité des mesures prises par le propriétaire.

Pour plus d'informations sur la question, veuillez communiquer avec le service de la santé publique

Armand Didier Foguieng

armand.didier.foguieng.saha.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

Merci et bonne journée.



De : [Idir Boubchir](#)
A : [Loïc Martin-Rouillard \(CCSMTL DRSP\)](#)
Cc : [Pedro Barcena](#); [Andréanne Chiasson](#)
Objet : RE: [Externe] Re: Rencontre dossier 6940 d'Outremont
Date : 11 novembre 2022 13:23:00

Salut Loïc,

La compagnie SCP, le consultant engagé par le propriétaire, nous a confirmé que des tests d'air ont été effectués. Mais pour le nettoyage, il dit que c'est le propriétaire qui l'a informé que les appartements sont nettoyés.

Lors de la visite de ce matin, nous n'avons pas accédé aux logements en question et le représentant du propriétaire nous a déclaré que les logements sont nettoyés, mais sans donner de précision par qui.

Merci et bonne journée.



De : Pedro Barcena <pedro.barcena@cnesst.gouv.qc.ca>

Envoyé : 10 novembre 2022 11:17

À : Khalil SAWAN <khalil.sawan@montreal.ca>; Loïc Martin-Rouillard (CCSMTL DRSP) <loic.martin-rouillard.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>

Cc : Patrick BOUFFARD <patrick.bouffard@montreal.ca>; Mylene GAUTHIER <mylene.gauthier@montreal.ca>; Anne Pelletier (CCSMTL) <anne.pelletier.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>; Yun Jen (MED) <yun.jen.med@ssss.gouv.qc.ca>; Jocelyn JOBIDON <jocelyn.jobidon@montreal.ca>; Patrice BENOIT <patrice.benoit@montreal.ca>; Andréanne Chiasson <andreanne.chiasson@cnesst.gouv.qc.ca>; Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca>

Objet : RE: [Externe] Re: Rencontre dossier 6940 d'Outremont

Avertissement automatisé : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Bonjour M. Sawan,

Je tiens à préciser que la visite de vendredi (si visite il y aura) se veut une visite de conformité et non une visite de reprise des travaux. La reprise a été faite et communiquée au propriétaire lorsque les conditions de reprise ont été remplies. Je précise également que cette décision n'est pas conditionnelle aux travaux de nettoyage dans les logements occupés.

Comme discuté, il y a une forte possibilité que les logements occupés aient été contaminés avec de la poussière provenant du chantier. Cependant, veuillez noter que nous n'avons pas eu accès aux logements et par conséquent nous ne pouvons nous prononcer sur leur état.

Par ailleurs, il n'appartient pas à la CNESST de se prononcer sur l'occupation du bâtiment par le public.

Dans le cas où des travaux de décontamination (nettoyage) seraient nécessaires dans les appartements occupés, je serais en mesure de vérifier les procédures proposées afin d'assurer leur conformité avec la réglementation pour la sécurité des travailleurs effectuant ces travaux.

Salutations,



De : Idir Boubchir

Envoyé : 7 novembre 2022 09:09

À : Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca>; Pedro Barcena <pedro.barcena@cnesst.gouv.qc.ca>; Khalil SAWAN <khalil.sawan@montreal.ca>; Loïc Martin-Rouillard (CCSMTL DRSP) <loic.martin-rouillard.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>

Objet : Rencontre dossier 6940 d'Outremont

Quand : 8 novembre 2022 08:30-09:30.

Où : Réunion Microsoft Teams

Avertissement automatisé : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Bonjour tout le monde,

Voici l'invitation à rencontre de demain à 8h30.

Merci et bonne journée.

Réunion Microsoft Teams

Rejoindre sur votre ordinateur ou application mobile

[Cliquez ici pour participer à la réunion](#)

ID de réunion : 255 713 486 309

Code secret : sxSXCE

[Télécharger Teams](#) | [Rejoindre sur le web](#)

[Pour en savoir plus](#) | [Options de réunion](#)

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.



De : Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca>

Envoyé : 11 novembre 2022 13:23

À : Loïc Martin-Rouillard (CCSMTL DRSP) <loic.martin-rouillard.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>

Cc : Pedro Barcena <pedro.barcena@cnesst.gouv.qc.ca>; Andréanne Chiasson
<andreanne.chiasson@cnesst.gouv.qc.ca>

Objet : RE: [Externe] Re: Rencontre dossier 6940 d'Outremont

Avertissement automatisé : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Salut Loïc,

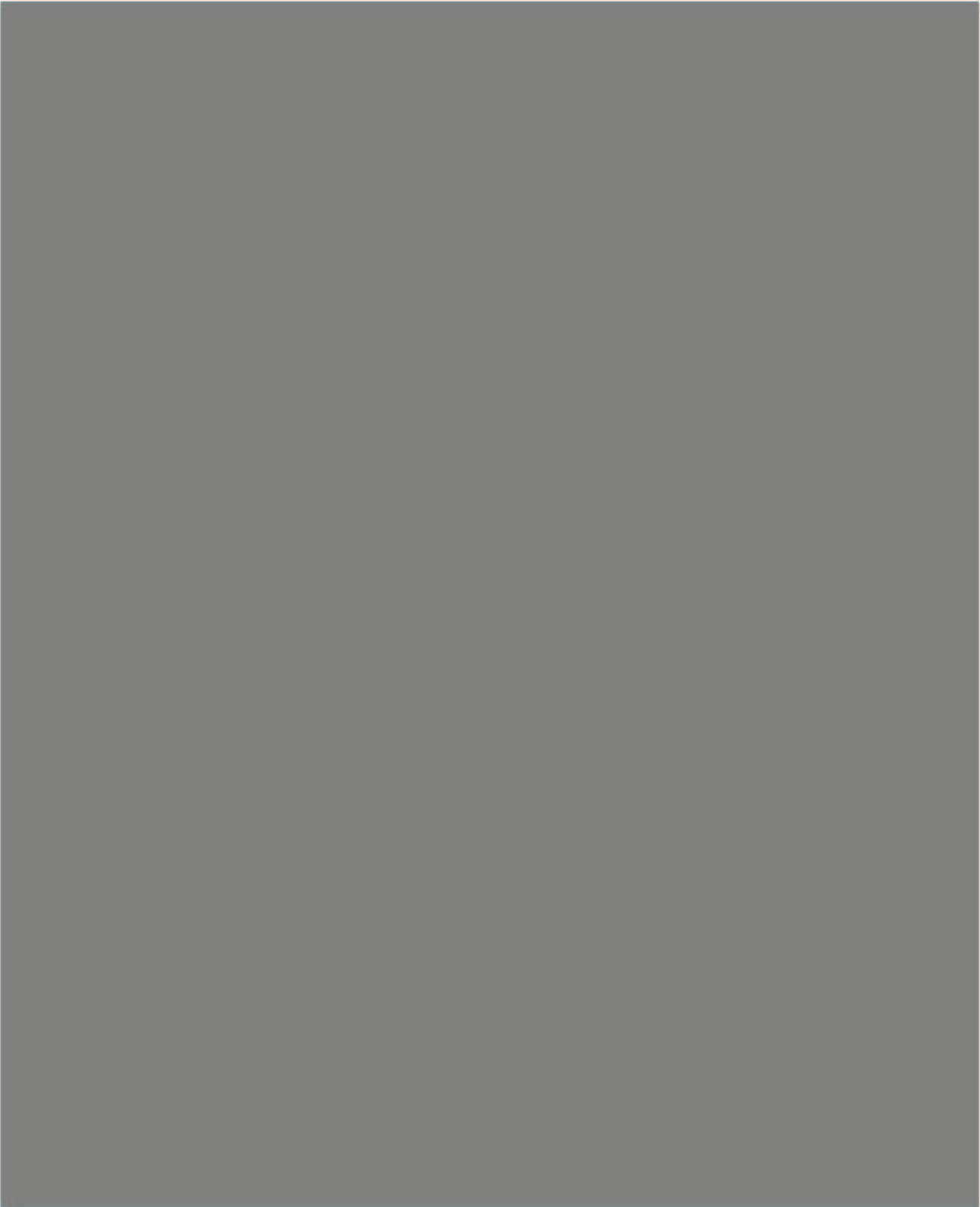
La compagnie SCP, le consultant engagé par le propriétaire, nous a confirmé que des tests d'air ont été effectués. Mais pour le nettoyage, il dit que c'est le propriétaire qui l'a informé que les appartements sont nettoyés.

Lors de la visite de ce matin, nous n'avons pas accédé aux logements en question et le représentant

du propriétaire nous a déclaré que les logements sont nettoyés, mais sans donner de précision par qui.

Merci et bonne journée.





De : Pedro Barcena <pedro.barcena@cnesst.gouv.qc.ca>

Envoyé : 10 novembre 2022 11:17

À : Khalil SAWAN <khalil.sawan@montreal.ca>; Loïc Martin-Rouillard (CCSMTL DRSP) <loic.martin-rouillard.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>

Cc : Patrick BOUFFARD <patrick.bouffard@montreal.ca>; Mylene GAUTHIER

<mylene.gauthier@montreal.ca>; Anne Pelletier (CCSMTL)
<anne.pelletier.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>; Yun Jen (MED) <yun.jen.med@ssss.gouv.qc.ca>; Jocelyn
JOBIDON <jocelyn.jobidon@montreal.ca>; Patrice BENOIT <patrice.benoit@montreal.ca>;
Andréanne Chiasson <andreanne.chiasson@cnesst.gouv.qc.ca>; Idir Boubchir
<Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca>

Objet : RE: [Externe] Re: Rencontre dossier 6940 d'Outremont

Avertissement automatisé : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Bonjour M. Sawan,

Je tiens à préciser que la visite de vendredi (si visite il y aura) se veut une visite de conformité et non une visite de reprise des travaux. La reprise a été faite et communiquée au propriétaire lorsque les conditions de reprise ont été remplies. Je précise également que cette décision n'est pas conditionnelle aux travaux de nettoyage dans les logements occupés.

Comme discuté, il y a une forte possibilité que les logements occupés aient été contaminés avec de la poussière provenant du chantier. Cependant, veuillez noter que nous n'avons pas eu accès aux logements et par conséquent nous ne pouvons nous prononcer sur leur état.

Par ailleurs, il n'appartient pas à la CNESST de se prononcer sur l'occupation du bâtiment par le public.

Dans le cas où des travaux de décontamination (nettoyage) seraient nécessaires dans les appartements occupés, je serais en mesure de vérifier les procédures proposées afin d'assurer leur conformité avec la réglementation pour la sécurité des travailleurs effectuant ces travaux.

Salutations,

De : Idir Boubchir

Envoyé : 7 novembre 2022 09:09

À : Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca>; Pedro Barcena <pedro.barcena@cnesst.gouv.qc.ca>; Khalil SAWAN <khalil.sawan@montreal.ca>; Loïc Martin-Rouillard (CCSMTL DRSP) <loic.martin-rouillard.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>

Objet : Rencontre dossier 6940 d'Outremont

Quand : 8 novembre 2022 08:30-09:30.

Où : Réunion Microsoft Teams

Avertissement automatisé : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation.
Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Bonjour tout le monde,

Voici l'invitation à rencontre de demain à 8h30.

Merci et bonne journée.

Réunion Microsoft Teams

Rejoindre sur votre ordinateur ou application mobile

[Cliquez ici pour participer à la réunion](#)

ID de réunion : 255 713 486 309

Code secret : sxSXCE

[Télécharger Teams](#) | [Rejoindre sur le web](#)

[Pour en savoir plus](#) | [Options de réunion](#)

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

De : Idir Boubchir <Idir.Boubchir@cnesst.gouv.qc.ca>

Envoyé : 5 août 2022 16:37

À : Khalil SAWAN <khalil.sawan@montreal.ca>; mylene.gauthier@montreal.ca
<mylene.gauthier@montreal.ca>

Cc : patrice.benoit@montreal.ca <patrice.benoit@montreal.ca>; 06 CCSMTL Santé Environnement
<sante.environnement.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>; Jocelyn JOBIDON <jocelyn.jobidon@montreal.ca>;
Pedro Barcena <pedro.barcena@cnesst.gouv.qc.ca>; Andréanne Chiasson
<andreanne.chiasson@cnesst.gouv.qc.ca>

Objet : RE: [Externe] Re: Situation amiante // 6940, Outremont

Avertissement automatisé : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Bonjour M. Sawan,

Lors de notre visite d'aujourd'hui, nous avons constaté que des toiles de plastique sont utilisées en guise d'isolation entre les appartements en rénovation et les parties communes du bâtiment (couloirs et escaliers).

Les toiles sont collées par du ruban adhésif par endroits aux cadres des portes d'entrée des appartements en rénovation ce qui n'empêche pas la circulation de la poussière d'un bord à l'autre de ces toiles.

Nous avons constaté également que de la poussière demeure encore présente dans les parties communes (couloirs et les escaliers) du bâtiment.

Par ailleurs, je précise que nous n'avons pas fait de recommandations quant à la nécessité de reloger ou non les locataires qui résident encore dans l'immeuble.

Je demeure disponible pour tout complément d'information et vous prie d'agréer nos salutations les meilleures.



Extrait du rôle d'évaluation foncière

Municipalité de Montréal

En vigueur pour les exercices financiers 2020-2021-2022

1. Identification de l'unité d'évaluation

Adresse :	6940 Avenue d' Outremont
Arrondissement :	Arrondissement de Villieray - Saint-Michel - Parc-Extension
Numéro de lot :	2247217
Numéro de matricule :	9542-28-4737-6-000-0000
Utilisation prédominante :	Logement
Numéro d'unité de voisinage :	3942
Numéro de dossier :	30 - F58150600

2. Propriétaire

Nom :	9425-1964 QUEBEC INC.
Statut aux fins d'imposition scolaire :	Personne morale
Adresse postale :	1396 SAINTE-CATHERINE O 404, MONTREAL QUEBEC, H3G 1P9
Date d'inscription au rôle :	2022-02-11

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Caractéristiques du terrain

Mesure frontale :	7,62 m
Superficie :	177,70 m ²

Caractéristiques du bâtiment principal

Nombre d'étages :	3
Année de construction :	1954
Aire d'étages :	385,50 m ²
Genre de construction :	
Lien physique :	En rangée plus de 1 côté 15
Nombre de logements :	
Nombre de locaux non résidentiels :	
Nombre de chambres locatives :	

4. Valeurs au rôle d'évaluation

Rôle courant

Date de référence au marché :	2018-07-01
Valeur du terrain :	330 500 \$
Valeur du bâtiment :	530 300 \$
Valeur de l'immeuble :	860 800 \$

Rôle antérieur

Date de référence au marché :	2015-07-01
Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	717 300 \$

5. Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux de taxation :

Six logements et plus

Valeur imposable de l'immeuble :	860 800 \$	Valeur non imposable de l'immeuble :	0 \$
----------------------------------	------------	--------------------------------------	------

Les informations présentées dans ce rapport sont en date du : 2022-07-22

Date du rapport : 2022-07-26

Note : Cette unité est actuellement en cours d'évaluation. Certaines informations présentées dans ce rapport pourraient être éventuellement modifiées.

Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2022-07-26 12:03:53

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1175782821
Nom	9425-1964 Québec inc.

Adresse du domicile

Adresse	404-1396 rue Sainte-Catherine O Montréal (Québec) H3G1P9 Canada
---------	---

Adresse du domicile élu

Adresse	Aucune adresse
---------	----------------

Immatriculation

Date d'immatriculation	2020-09-17
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2020-09-17
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	2020-09-17 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2022-02-28
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2022-02-28 2021
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2022	2023-03-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2021	2022-03-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés**1^{er} secteur d'activité**

Code d'activité économique (CAE)	7511
Activité	Exploitants de bâtiments résidentiels et de logements
Précisions (facultatives)	-

2^e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec
Aucun

Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir**Actionnaires****Premier actionnaire**

Le premier actionnaire est majoritaire.

Nom HAZOUT GROUPE INC.

Adresse du domicile

404-1396 rue Sainte-Catherine O Montréal (Québec)
H3G1P9 Canada

Deuxième actionnaire

Nom

INVESTISSEMENTS GADEX INC.

Adresse du domicile

1112-195 RUE Peel Montréal Québec H3C0T1
Canada

Troisième actionnaire

Nom

INVESTISSEMENTS YDM-86 INC.

Adresse du domicile

404-1396 rue Sainte-Catherine O Montréal (Québec)
H3G1P9 Canada

Convention unanime des actionnaires

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires conclue en vertu d'une loi du Québec ou d'une autre autorité législative du Canada.

Liste des administrateurs

Nom de famille

Hazout

Prénom

Kevin Moise

Date du début de la charge

2020-09-17

Date de fin de la charge

Fonctions actuelles

Président, Secrétaire, Trésorier

Adresse

404-1396 rue Sainte-Catherine O Montréal (Québec)
H3G1P9 Canada

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

Établissements

Aucun établissement n'a été déclaré.

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Index des documents

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2022-02-28
Déclaration initiale	2020-09-17
Certificat de constitution	2020-09-17

Index des noms

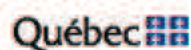
Date de mise à jour de l'index des noms 2020-09-17

Nom

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
9425-1964 Québec inc.		2020-09-17		En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.



© Gouvernement du Québec

Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2022-07-28 14:48:27

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1172527773
Nom	9355-1299 Québec inc.

Adresse du domicile

Adresse	1-355 rue Roy E Montréal (Québec) H2W1N1 Canada
---------	---

Adresse du domicile élu

Adresse	Aucune adresse
---------	----------------

Immatriculation

Date d'immatriculation	2017-02-13
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2017-02-13
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	2017-02-13 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2022-05-27
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2022-05-27 2021
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2022	2023-07-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2021	2022-07-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1^{er} secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	4013
Activité	Rénovation de bâtiments résidentiels
Précisions (facultatives)	-

2^e secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	4011
Activité	Promotion et construction de maisons individuelles
Précisions (facultatives)	-

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec
Aucun

Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir

Actionnaires

Premier actionnaire
Le premier actionnaire est majoritaire.

Nom de famille	Carmont
Prénom	Francis
Adresse du domicile	1-355 rue Roy E Montréal (Québec) H2W1N1 Canada

Convention unanime des actionnaires

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires conclue en vertu d'une loi du Québec ou d'une autre autorité législative du Canada.

Liste des administrateurs

Nom de famille	Carmont
Prénom	Francis
Date du début de la charge	2017-02-13
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Président
Adresse	1-355 rue Roy E Montréal (Québec) H2W1N1 Canada

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

Établissements

Aucun établissement n'a été déclaré.

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Index des documents

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2022-05-27
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2022-05-27
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2020-12-12
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2019-07-04
Déclaration de mise à jour courante	2018-10-22
Déclaration de mise à jour courante	2018-01-10
Déclaration initiale	2017-02-13

Type de document	Date de dépôt au registre
Certificat de constitution	2017-02-13

Index des noms

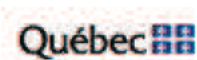
Date de mise à jour de l'index des noms	2018-10-22
---	------------

Nom

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
9355-1299 Québec inc.		2017-02-13		En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
CONSTRUCTION EKER	EKER CONSTRUCTION	2018-10-22		En vigueur



© Gouvernement du Québec

Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2022-07-27 09:15:04

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1177597938
Nom	9465-8069 Québec inc.

Adresse du domicile

Adresse	5669 av. Midway Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1K7 Canada
---------	---

Adresse du domicile élu

Adresse	Aucune adresse
---------	----------------

Immatriculation

Date d'immatriculation	2022-04-26
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2022-04-26
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	2022-04-26 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2022-05-06
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	Aucune déclaration de mise à jour annuelle n'a été produite à ce jour.
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle	

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1^{er} secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	7215
Activité	Sociétés de portefeuille (holdings)
Précisions (facultatives)	-

2^e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec
Aucun

Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir

Actionnaires

Premier actionnaire	
Le premier actionnaire n'est pas majoritaire.	
Nom de famille	Assouline
Prénom	Jordan
Adresse du domicile	

5669 av. Midway Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1K7
Canada

Deuxième actionnaire

Nom de famille	Murji
Prénom	Amy Diamond
Adresse du domicile	615-3577 av. Atwater Montréal (Québec) H3H2R2 Canada

Convention unanime des actionnaires

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires conclue en vertu d'une loi du Québec ou d'une autre autorité législative du Canada.

Liste des administrateurs

Nom de famille	Assouline
Prénom	Jordan
Date du début de la charge	2022-04-26
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse	5669 av. Midway Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1K7 Canada

Nom de famille	Murji
Prénom	Amy Diamond
Date du début de la charge	2022-04-26
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Président
Adresse	615-3577 av. Atwater Montréal (Québec) H3H2R2 Canada

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

Établissements

Aucun établissement n'a été déclaré.

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Index des documents

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration de mise à jour courante	2022-05-06
Déclaration initiale	2022-04-26
Certificat de constitution	2022-04-26

Index des noms

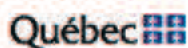
Date de mise à jour de l'index des noms 2022-05-06

Nom

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
9465-8069 Québec inc.		2022-04-26		En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
Édifice 6940 d'Outremont	6940 d'Outremont Property	2022-05-06		En vigueur



© Gouvernement du Québec









































